



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération



PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ DU PAYS DE GRASSE

**2026
2031** DU CONSTAT GLOBAL
À LA RÉPONSE LOCALE

I. Vers un Plan Intercommunal pour la Biodiversité.....	3
- Introduction.....	4
- Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité s'inscrit dans un cadre élargi de protection du vivant à différentes échelles	6
- Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité s'articule également avec d'autres schémas, plans, chartes... dont l'objet principal n'est pas la biodiversité	7
II.Préserver la biodiversité, c'est préserver la vie	12
III.Le territoire de la CAPG : un patrimoine naturel d'une grande richesse.....	15
- Un territoire contrasté, entre villes et montagnes	16
- Un territoire abritant une riche biodiversité	16
- Quelques espèces emblématiques du Pays de Grasse.....	25
- Des habitats naturels remarquables.....	26
IV.Panorama de toutes les actions engagées par la CAPG	28
- Renforcer la connaissance dans l'objectif de développer la capacité d'agir	30
- Préserver le vivant pour limiter l'érosion de la biodiversité locale	33
- Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire ..	41
V. Synthèse des principales actions engagées par les communes	47
VI.Un patrimoine menacé	51
VII.Place à l'action !	53
- Plan d'actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité.....	56
- Fiches-actions relatives aux nouvelles actions identifiées pour le Pays de Grasse.....	60
VIII. Gouvernance du Plan Intercommunal pour la Biodiversité.....	112
Bibliographie	115
Annexes	117

Rédaction :

Muriel CARY, chargée de mission biodiversité - CAPG

Comité de rédaction :

Sandy BEREND, chargée de projet habitat, logement et renouvellement urbain - CAPG

Gabriel BOUILLON, chargé de mission agriculture, projet alimentaire territorial – CAPG

Nathalie CAMPANA, directrice générale adjointe – CAPG

Marino CASSEZ, vice-président de la CAPG en charge de l'environnement, maire de Gars

Gilles GAVEAU, directeur aménagement du territoire/prospective foncière - CAPG

Julien MOUREY, chargé Opérations Travaux - CAPG

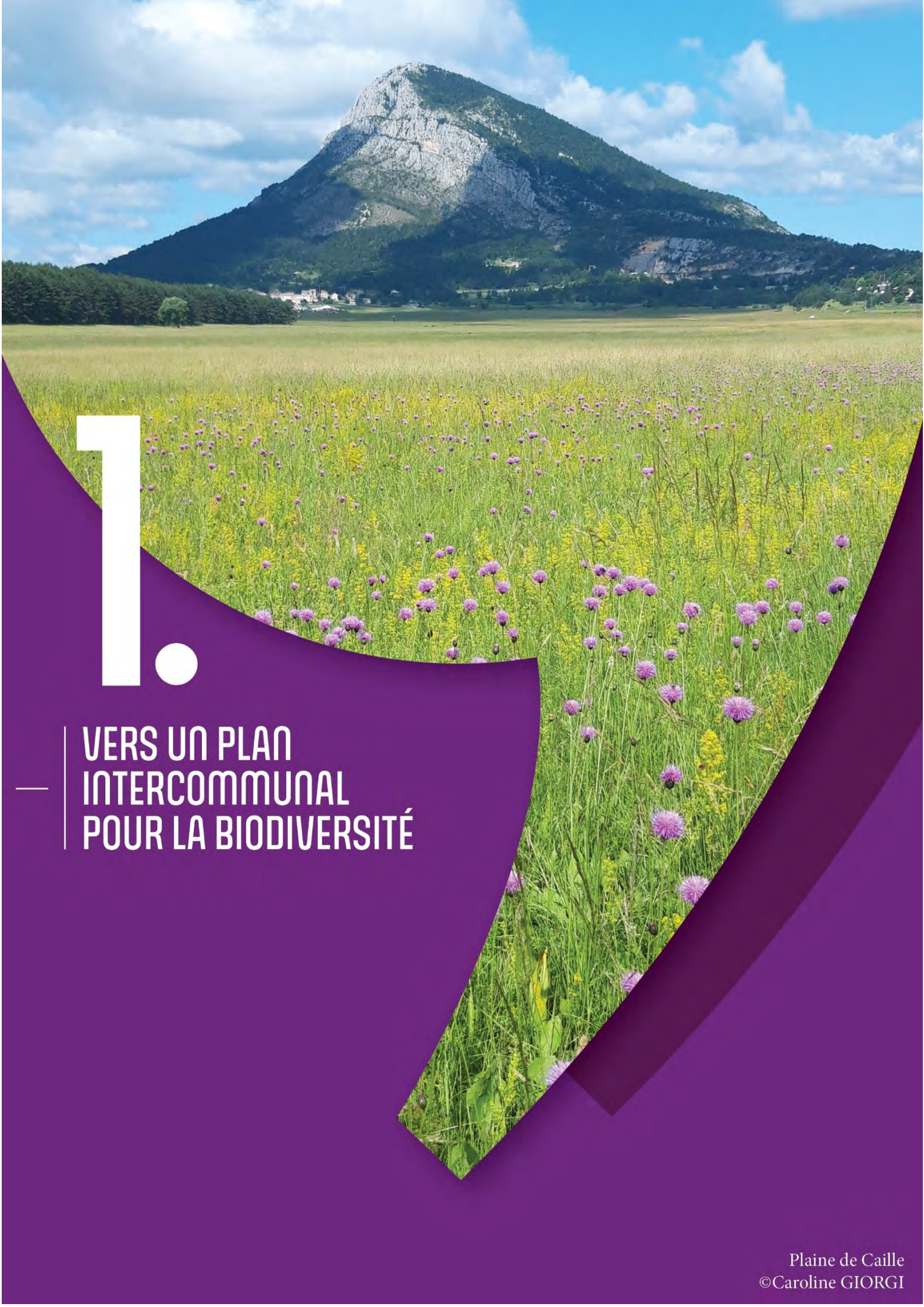
Charlotte PRUVOT, responsable du service énergie - CAPG

Franck SELVINI, chargé de mission transition écologique – CAPG

Marion THOMAS, chargée de mission - SCOT'OUEST

Katia TORELLI, directrice du service « développement durable et cadre de vie » - CAPG

Réalisation : décembre 2025



— **VERS UN PLAN
INTERCOMMUNAL
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Introduction

La biodiversité est à la base de tous les besoins essentiels de l'être humain (respirer, boire, manger, soigner, se loger, se chauffer...), elle rend de nombreux services essentiels à l'homme (pollinisation, photosynthèse, filtration et épuration de l'eau, absorption des chocs climatiques...) et est créatrice de richesses économiques (plus de la moitié du PIB mondial dépend de la nature et de ses services : agriculture, élevage, plantes à parfum, tourisme, activités de pleine nature...). Pourtant l'homme multiplie les pressions sur les milieux naturels et les espèces (développement de l'urbanisation, fragmentation des milieux naturels, intensification des pratiques agricoles, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, pollution lumineuse, surexploitation des ressources vivantes ...) et aujourd'hui il y a urgence à agir.

Consciente que la biodiversité est un facteur essentiel pour favoriser la qualité du cadre de vie et l'attractivité de son territoire et qu'elle est également une ressource pour notre développement économique et social, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) souhaite jouer pleinement son rôle dans la préservation et la régénération de la biodiversité qui est interdépendante du changement climatique.

Forte du 1^{er} Contrat de Transition Écologique axé au niveau national sur la biodiversité et le changement climatique (2019-2022), du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) assorti d'un projet de territoire de la CAPG (2021), puis d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET – 2024/2029) et d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT-2024/2029), outils de planification transversale, le Pays de Grasse souhaite aujourd'hui se doter d'un Plan Intercommunal pour la Biodiversité (PIB).

L'ambition de cette stratégie est de constituer une véritable feuille de route collective élaborée en concertation entre la CAPG et ses communes membres.

La CAPG et ses communes détiennent les leviers pour favoriser l'acceptabilité de projets conciliant développement économique responsable, solidaire et écologique du territoire.

L'intercommunalité s'avère souvent être en effet, le territoire stratégique pour la définition et la mise en œuvre d'un projet en faveur de la biodiversité, l'échelon communal étant l'échelon complémentaire mais essentiel pour l'action opérationnelle.

Ce Plan Intercommunal pour la Biodiversité est élaboré dans le cadre d'une **DEMARCHÉ VOLONTAIRE** et n'a **AUCUNE PORTEE REGLEMENTAIRE**.

Au regard des statuts de la CAPG, ce PIB s'inscrit dans la **compétence facultative** de la CAPG en faveur de l'environnement :

- Production d'énergie sur les sites et équipements affectés aux compétences de la communauté d'agglomération en vertu de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales ;
- Organisation et soutien aux initiatives d'actions éducatives et de formations en matière de développement durable ;
- Accompagnement technique des communes sur les problématiques de développement durable ;
- Réalisation de toutes actions en lien avec la connaissance, la gestion, la préservation, la protection et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel en complément des actions menées par les communes et acteurs locaux ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan intercommunal pour la biodiversité ;
- Gestion et suivi des dispositifs/outils contractuels et réglementaires en matière d'environnement et de biodiversité en lien/complémentarité avec les communes.

La réalisation de ce PIB est une des fiches-actions de la candidature de la CAPG au **label « Territoire Engagé pour la Nature »** dont le Pays de Grasse a été lauréat pour l'édition 2024-2027.

Vers une démarche territoriale

- Transversale
- Prospective
- Collective

En définissant de manière collective l'engagement de ses communes en faveur de la préservation de la biodiversité, la CAPG souhaite :

- Avoir une **vision partagée, structurée et prioriser les actions** à mettre en œuvre en faveur du patrimoine naturel à l'échelle communautaire
- Permettre une **meilleure prise en compte de la biodiversité dans les différents projets** portés par l'intercommunalité tant **au niveau politique que technique**
- Avoir un outil qui doit être au service de la qualité et de l'attractivité du territoire
- Disposer d'un outil qui se veut **opérationnel**

Pourquoi se lancer dans un PIB ?

- Acquérir une **vision transversale** pour gagner en cohérence, en efficacité et pour démultiplier les externalités positives
- **Fédérer** l'ensemble des élus, agents et partenaires autour d'un enjeu transversal
- Associer les communes et les acteurs locaux à cette action pour la **démultiplier**
- S'engager dans une démarche de **long terme** pour le territoire
- Donner du sens à **l'action locale** en la reliant aux enjeux mondiaux

Quelques espèces de nature ordinaire du Pays de Grasse :



Ephippigère terrestre © M. Cary



Anémone hépatique © M. Cary



Crocus versicolor © M. Cary



Demi-Deuil © M. Cary

Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité s'inscrit dans un cadre élargi de protection du vivant à différentes échelles :

INTERNATIONALE

Accord de Kunming-Montréal - 15^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP15) – 2022

- Adoption d'un nouveau cadre mondial afin de « faire cesser et d'inverser la perte » de la biodiversité
- Objectifs pour 2030 :
 - Protéger 30 % des terres et des mers
 - Restaurer 30 % écosystèmes terrestres et marins dégradés
 - Réduction à un niveau proche de zéro la perte de zones d'une grande importance pour la biodiversité et d'une grande intégrité écologique
 - Supprimer ou réformer les subventions qui nuisent à la biodiversité
 - Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour le financement de la biodiversité

Stratégie européenne en faveur de la biodiversité – 2021

- Mettre la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 dans l'intérêt des populations, de la nature et du climat
- Objectifs : lutter contre les 5 principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité
- Mise en place d'un réseau cohérent de zones protégées : protection juridique à un minimum de 30 % de la superficie terrestre et 30 % de la superficie marine et intégrer des corridors écologiques
- Elaboration d'un plan de restauration de la nature qui comprend notamment de :
 - Enrayer le déclin des pollinisateurs
 - Réduire de 50% l'utilisation des pesticides chimiques et des pesticides à haut risque
 - 25 % des terres agricoles en agriculture biologique
 - 3 milliards d'arbres plantés dans le respect des principes écologiques
 - 25 000 km de cours d'eau restaurés
 - Réduire de 50 % le nombre des espèces de la « Liste rouge » menacées par des espèces exotiques envahissantes
 - Plan d'écologisation de l'espace urbain pour les villes de plus de 20 000 habitants

EUROPEENNE

3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023

- Stopper puis inverser l'effondrement de la biodiversité d'ici 2030
- 39 mesures autour de 4 axes :
 - Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité (dont lutte contre l'artificialisation des sols, réduction des pollutions lumineuses, sonores et chimiques, réduction de l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat...)
 - Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible (renforcer les trames écologiques, nature en ville, restaurer les prairies naturelles, les zones humides, les sols...)
 - Mobiliser tous les acteurs (déployer la planification territoriale, accompagner les entreprises, éduquer...)
 - Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions (dont développer et valoriser la connaissance de la biodiversité auprès de tous les citoyens)

+ Plan Nature en Ville (2024)

NATIONALE

Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035

- Les Régions ont été désignées par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, cheffes de file biodiversité pour les collectivités.
- Les SRB ne sont pas des déclinaisons directes de la SNB.
- Objectif de cette stratégie : aborder de pair préservation de la biodiversité et atténuation et adaptation au changement climatique.
- La SRB de la Région Sud s'articule autour de 13 défis :

• Connaître	• Habiter
• Protéger	• Se déplacer
• Mobiliser	• Produire
• Respirer	• Se divertir
• Disposer d'eau	• Renforcer la gouvernance
• Se nourrir	+ 2 défis transversaux (santé, changement climatique)

REGIONALE

+ Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en PACA (2014)

+ Stratégie régionale relative aux espèces animales exotiques envahissantes en PACA (2024-2034)

Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité s'articule également avec d'autres schémas, plans, chartes... dont l'objet principal n'est pas la biodiversité :

Porteurs	Schémas, plans, chartes effectifs sur le territoire du Pays de Grasse
Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse 	Documents réglementaires Démarches volontaires Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône - Méditerranée (SDAGE) – 2022/2027 → Outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques Le SDAGE planifie pour 6 ans les grandes priorités pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le grand bassin Rhône-Méditerranée : • Économiser l'eau et s'adapter au changement climatique • Réduire les pollutions et protéger notre santé • Préserver et restaurer les cours d'eau. Il est assorti d'un programme de mesures (PdM). Les objectifs et mesures du SDAGE sont déclinés dans un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) à l'échelle du département.
Région Sud 	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) – 2019 → Document cadre de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire Le SRADDET définit les objectifs de la Région à moyen et long termes en matière : • D'équilibre et d'égalité des territoires et de désenclavement des territoires ruraux ; • De gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols ; • D'habitat ; • D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, d'intermodalité, de développement des transports de personnes et de marchandises (y compris de développement et de localisation des constructions logistiques), de développement et de localisation des constructions logistiques. Il définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire ; • D'air, de lutte contre le changement climatique, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (y compris sur les installations de production de biogaz) ; • De protection et de restauration de la biodiversité, • De prévention et de gestion des déchets. Le SRADDET intègre plusieurs schémas régionaux thématiques : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le schéma régional de l'air, de l'énergie et du climat (SRCAE), le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), schéma régional de l'intermodalité (SRI) et le plan régional de prévention des déchets (PRPGD). Il assure la planification régionale des infrastructures de transports (PRIT). Il vise à définir, à l'horizon 2030 puis 2050, une vision concertée de la Région Sud afin de conjuguer attractivité, qualité de vie, préservation des ressources naturelles, transition énergétique et adaptation au changement climatique.
SMIAGE 	Projet de Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la Siagne (SAGE) – En cours d'élaboration → Document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs : • Il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire, • Il énonce des priorités d'actions, • Il édicte des règles particulières d'usage.

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027 → Outil de préservation, de gestion durable et de mise en valeur d'un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Chaque PNR fait l'objet d'une charte, qui constitue le projet du parc naturel régional. La stratégie des Préalpes d'Azur repose sur 4 ambitions : Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur, - Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique, - Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines, - Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire. Ces ambitions répondent aux missions fondamentales d'un Parc naturel régional : - Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel - Contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie - Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public - Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche. La Charte du PNR des Préalpes d'Azur arrivant à son terme, elle est actuellement en cours de révision pour un nouveau projet 2027-2042. 17 communes de la CAPG appartiennent au PNR des Préalpes d'Azur (48 communes adhérentes).
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2025/2030 → Document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Ce document énonce la stratégie opérationnelle de la CAPG, en matière d'habitat, pour les 6 années de 2025 à 2030 inclus. Il inclut une prise en compte des enjeux de biodiversité notamment dans son Axe 1 : Action 2 « Placer les enjeux environnementaux au cœur des stratégies foncières déployées par les communes » avec pour objectif de garantir l'articulation entre les enjeux environnementaux et la production de logements Action 3 « Concilier enjeux de production de logements et qualité de vie en lien avec l'évolution des modes d'habiter ». En termes d'amélioration du confort et du cadre de vie des habitants, il s'agira de réduire l'impact sur l'environnement (préservation de la biodiversité, matériaux bio-sourcés). Pour la mise en œuvre, il s'agira d'inscrire dans la Charte partenariale de l'habitat social des prescriptions relatives à l'amélioration du cadre de vie (plantation de haies, jardins partagés) et de conditionner les aides communautaires à des critères de préservation de l'environnement et de qualité au sein des programmes. En ce qui concerne la réduction de l'impact sur l'environnement, il est proposé de : - o Veiller à l'articulation entre le PLH et le "Plan intercommunale de la biodiversité 2026-2031" porté par la CAPG, engagée dans une démarche volontaire. - o Communiquer sur les préconisations en matière de protection de la biodiversité en relayant l'information aux bailleurs sociaux, aux opérateurs du parc privé et au grand public : "guide rénovation du bâti et biodiversité", respect de la Trame Noire, préservation et reconstitution de haies, etc. - o Innover en développant des modes de construction pour accompagner la non-imperméabilisation des sols, et s'inscrire dans la ZAN. Action 4 « Accompagner la sortie d'opérations exemplaires au travers d'appels à projets portant sur des fonciers maîtrisés » en veillant à réaliser des opérations plus vertueuses notamment en accompagnant les communes dans l'élaboration d'appel à projet : définition d'un cahier des charges incluant des critères environnementaux, des prescriptions urbains et architecturales, des objectifs de préservation de la biodiversité, de création d'espaces partagés (jardins, ateliers, salle de réception...) jusqu'à la sélection d'un opérateur.
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029 → Démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de la transition écologique sur le territoire. Il s'agit d'un outil de coordination qui prend en compte, à l'échelle locale, l'ensemble de la problématique climat-air-énergie selon différents axes : - La réduction des émissions de gaz à effet de serre ; - La sobriété énergétique ; - Le développement des énergies renouvelables ; - La qualité de l'air ;

	• L'adaptation au changement climatique. Le territoire de la CAPG a choisi de préserver ses réservoirs carbones et ses capacités de séquestration carbone. L'enjeu sera de s'adapter au changement climatique en préservant les ressources au sens large, notamment l'eau, la biodiversité et en impliquant les citoyens, services et élus. 4 axes stratégiques : • Adapter le territoire aux effets du changement climatique (préserver la ressource en eau du territoire ; préserver les milieux et ressources naturels ; renforcer la résilience écologique du territoire ; protéger et valoriser le patrimoine forestier) • Atténuer le changement climatique • Continuer la transformation écologique des activités économiques (dont (a)ménager écologiquement le territoire ; développer les énergies renouvelables locales ; promouvoir et développer le tourisme responsable) • Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique (dont développer et promouvoir les circuits courts et une alimentation durable) 4 fiches action concernant plus précisément la biodiversité (cf annexes) : • Action n°4 : Maintenir les continuités écologiques • Action n°5 : Préserver la biodiversité du territoire • Action n°6 : Développement d'une stratégie forestière territoriale • Action n°20 : Favoriser la nature en ville • Action n°38 : Dynamiser la démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse
Région Sud 	Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur ➔ Démarche de planification territorialisée et partagée qui se veut opérationnelle et dynamique Ce plan traite de façon simultanée les 6 enjeux majeurs que sont : l'atténuation avec la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, l'économie circulaire et les pollutions. Il décline le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ce plan comprend 16 feuilles de route et 70 actions stratégiques sur les 6 thématiques mises en avant par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique : mieux se loger, mieux se déplacer, préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux consommer, mieux se nourrir ainsi qu'une feuille de route transversale sur la question de l'emploi et des compétences. L'enjeu n°6 est axé sur la préservation et la restauration de la biodiversité.
SMIAGE 	Programme d'Etudes Préable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin Versant (BV) de la Siagne – 2021/2024 ➔ Outil opérationnel qui vise à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. ➔ Le « Programme d'Etudes Préables » vise à dresser le diagnostic du territoire en matière de risque inondation et à élaborer un programme d'études préalables permettant d'approfondir ce diagnostic. Sur cette base une stratégie d'actions et un programme de travaux seront élaborés et mis en œuvre dans un second temps (PAPI). Le PAPI de la Siagne s'articule autour de plusieurs leviers d'actions : • Intégrer les risques inondation et la reconquête des milieux aquatiques dans les politiques d'aménagement pour un territoire plus résilient face au changement climatique • Réduire la vulnérabilité des enjeux bâtis existants face au risque inondation • Renforcer les dispositifs de prévision, d'alerte et de gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés • Sensibiliser les acteurs du territoire pour développer la culture du risque Il se décline en 35 actions autour de 7 axes : Axe 0 : Organisation, pilotage, gestion du PAPI Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations Axe 3 : Alerte et gestion de crise Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens Axe 6 : Ralentissements des écoulements Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

EPAGE Verdon 	2^{ème} contrat de rivière Verdon (2016-2023) → Outil opérationnel de gestion et de valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Il est l'outil de mise en œuvre des objectifs réglementaires du SDAGE Rhône Méditerranée mais également des volontés et besoins locaux. Les principaux enjeux de ce contrat de rivière sont de : • Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques • Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes • Aller vers une gestion solidaire de la ressource • Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux
EPAGE Verdon et SMIAGE  	Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides → Outil de planification de la politique de gestion des zones humides pour l'ensemble du périmètre d'un territoire pertinent au plan hydrographique, politique dont la mise en œuvre s'appuie ensuite tant sur les outils contractuels que réglementaires. → Il caractérise les fonctions des zones humides sur le territoire (expansion des crues, préservation de la qualité des eaux, production de biodiversité) et les pressions auxquelles elles sont soumises (urbanisation, artificialisation) afin de définir les objectifs et mesures de préservation et de restauration nécessaires. L'EPAGE Verdon a réalisé son Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) en 2022 pour une durée de 6 ans. Il concerne 3 communes de la CAPG (Andon, Séranon et Valderoure) pour les bassins versants de la Lane et de l'Artuby. Le PGSZH concernant les autres bassins versants du Pays de Grasse est en cours de rédaction par le SMIAGE en collaboration avec le CEN PACA.
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 	Charte forestière territoriale des Préalpes d'Azur – 2023/2027 → Outil défini par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 et établi sur la base du volontariat pour une durée déterminée, en concertation avec les élus et les acteurs locaux → Représente un contrat d'engagement entre acteurs locaux visant à répondre aux problématiques spécifiques aux forêts du territoire → Objectifs : définir et mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un territoire. Permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires Les enjeux de la Charte Forestière de territoire des Préalpes d'Azur : • Préserver les forêts Préalpines, leurs services et leurs biodiversités, des menaces environnementales et anthropiques • Préserver et développer le rôle de puits de carbone déterminant du territoire forestier • Valoriser les espaces forestiers et la ressource bois comme des richesses distinctives, assurant la vitalité du territoire • Diffuser et animer les enjeux forestiers dans la société Le programme d'actions comprend 8 fiches actions déclinées en 20 opérations.
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Programme Alimentaire Territorial du Pays de Grasse (PAT) – 2024/2029 → A pour ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire Le PAT traite de manière transversale, la question de l'agriculture et de l'alimentation, notamment la santé, la justice sociale, la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et la valorisation des patrimoines. Trois objectifs clés du PAT : • Augmenter la résilience alimentaire du territoire • Améliorer la santé de ses habitants et la justice sociale • Assurer la protection du vivant et l'adaptation aux modifications climatiques Les grandes orientations stratégiques de ce PAT : 1 - Une gouvernance, multi-acteurs et ouvertes, de la politique alimentaire

	2 - Conserver et développer les capacités nourricières du territoire ; anticiper les risques de ruptures d'approvisionnement ; coopérer avec des territoires cohérents 3 - Accompagner la mutation de l'économie alimentaire et agricole ; soutenir la création d'emploi ; assurer de bonnes conditions de vie et de travail 4 - Garantir un accès à une alimentation saine et locale pour le plus grand nombre et sur tout le territoire ; Développer une culture partagée de l'alimentation durable, culturelle et patrimoniale ; favoriser les initiatives citoyennes 5 - S'engager dans la transition agroécologique, s'adapter au réchauffement climatique ; conserver les potentiels écologiques locaux.
Syndicat Mixte du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes 	Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest) - approuvé en mai 2021 → Document de planification stratégique à l'échelle des deux agglomérations du Pays de Grasse et Cannes Pays de Lérins (28 communes). Il fixe des grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement au sens large. Chacune de ces orientations est déclinée en prescriptions et/ou recommandations, applicables au travers des documents d'urbanisme locaux : - Organisation de l'espace et restructuration des espaces urbanisés - Politique de l'habitat - Développement économique et touristique - Mobilités durables - Développement agricole - Reconnaissance et mise en valeur des potentialités forestières du territoire - Protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité, préservation et remise en état des continuités écologiques - Préservation des équilibres paysagers et valorisation des entrées de ville - Prévention des nuisances et des risques - Gestion des déchets et mise en place d'une économie circulaire - Préservation de la ressource en eau (qualité et besoins) - Sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable - Modalités d'application de la Loi Littoral - Modalités d'application de la Loi Montagne - Grands principes d'aménagement de la Basse Vallée de la Siagne
Commune/ Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Plan Local d'Urbanisme (PLU) → Document d'urbanisme qui fixe les règles très opérationnelles pour encadrer l'aménagement. Il est le plan de référence pour l'octroi ou le refus des autorisations d'urbanisme. Il traduit l'ensemble des orientations politiques des acteurs locaux en matière d'aménagement. Communes de la CAPG dotées d'un PLU : Andon, Cabris, Caille, Escragnolles, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, La Roquette sur Siagne, Le Tignet, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Séranon, Spéracèdes, Valderoure.
Commune/ Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Carte communale → Document d'urbanisme qui délimite les secteurs de la commune où les constructions sont autorisées Communes de la CAPG dotées d'une carte communale : Amirat, Collongues, Gars et Les Mujouls (cartes approuvées), Le Mas (carte en cours de révision).
Commune/ Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 	Règlement National d'Urbanisme (RNU) → Le RNU constitue le cadre des règles applicables à défaut de document d'urbanisme en vigueur sur le territoire d'une commune Communes de la CAPG relevant du Règlement National d'Urbanisme : Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet et Saint-Auban

NB : la CAPG est systématiquement associée en tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme.

A young child with blonde hair is holding a clear plastic cup. A green grasshopper is perched on the rim of the cup. The child's face is blurred in the background. A large white number '2.' is overlaid on the left side of the image, partially covering the cup and the child's hand.

2.

PRÉSERVER
LA BIODIVERSITÉ,
C'EST PRÉSERVER
LA VIE

Le concept de biodiversité est défini par la Convention sur la Diversité Biologique (traité international signé le 5 juin 1992 lors du « Sommet de la Terre » de Rio avec pour organe directeur la Conférence des Parties (COP)) comme : « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).

La notion de biodiversité comprend trois niveaux d'organisation :

- La diversité **écologique** (= la diversité des milieux de vie/des écosystèmes) ;
- La diversité **spécifique** (= la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie.) ;
- La diversité **génétique** (= la diversité des individus au sein de chaque espèce).

Cet ensemble forme un tout, au sein duquel tout est interdépendant.

Chaque espèce joue un rôle spécifique dans son écosystème.

L'humain fait partie intégrante de la biodiversité.

Si les scientifiques poursuivent encore aujourd'hui l'amélioration de la connaissance en étudiant la flore, la faune et les écosystèmes, ils s'intéressent de plus à plus à comprendre leur fonctionnement et à resituer la biodiversité dans une perspective environnementale plus large, avec une prise en compte de la biodiversité dans les problèmes de société et de l'interaction/interrelation homme/nature.

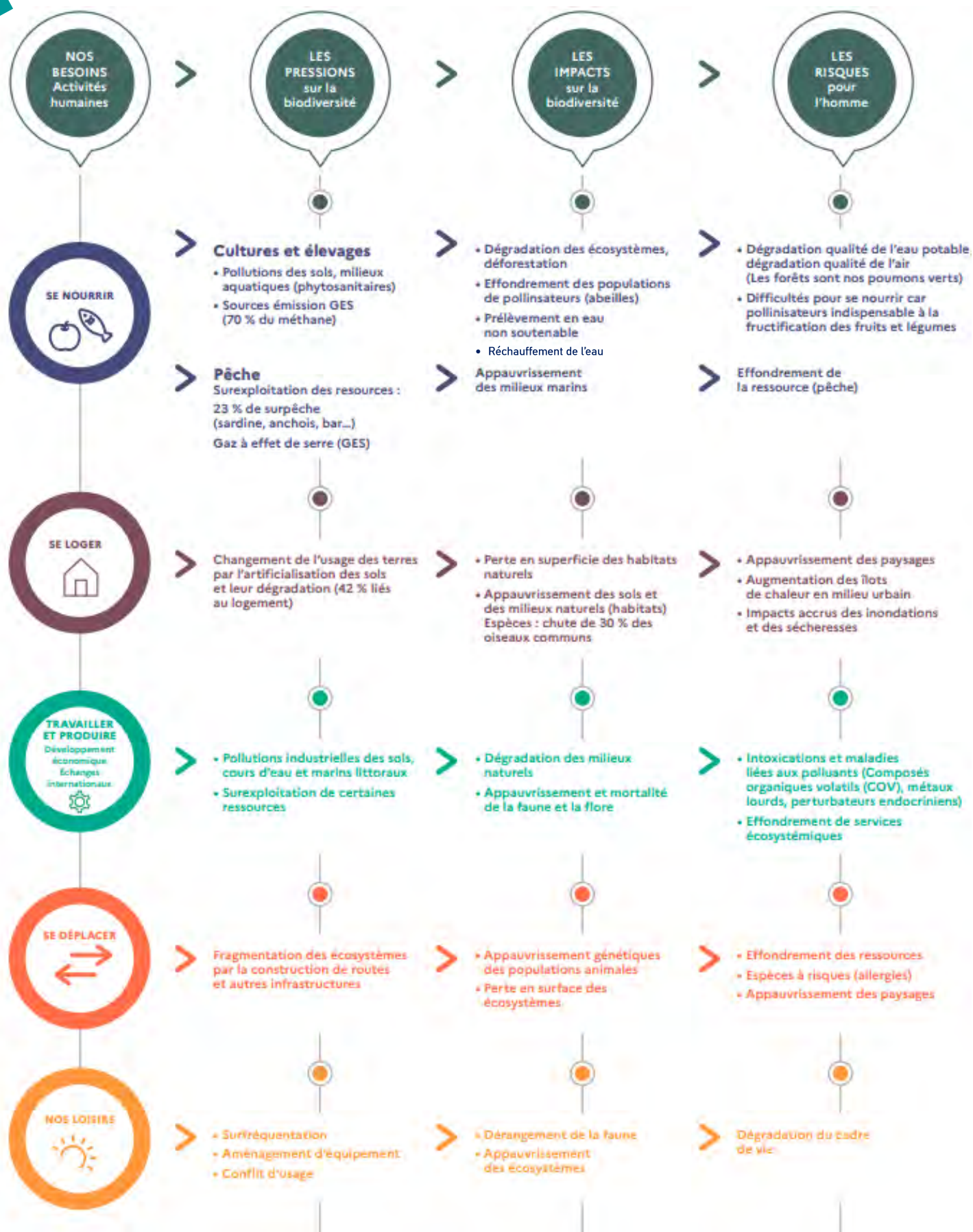
Actuellement on assiste à une érosion de la biodiversité qui se traduit notamment par l'augmentation du taux d'extinction d'espèces, par le déclin des populations de certaines d'espèces, par la dégradation des habitats naturels. Si ce déclin a des causes multiples, il est cependant principalement généré par l'action de l'homme et résulte particulièrement :

- Du changement d'usage des sols et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui entraînent la destruction et de la fragmentation des milieux naturels. « 17 418 hectares ont été consommés en région entre 2009 et 2021 selon l'observatoire régional de la biodiversité » (STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE PACA, 2024).
- De la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation...) et notamment l'augmentation des prélèvements en eau dans un contexte de changement climatique
- Du changement climatique, les causes du déclin de la biodiversité et celles du dérèglement climatique étant souvent liées, voire identiques
- Des pollutions (chimique, lumineuse, sonore) qui peuvent être d'origines domestique, industrielle et agricole
- De l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui concurrencent les espèces locales et impactent les habitats.



- ➔ Appauvrissement de la diversité des écosystèmes et leur régression généralisée
- ➔ Effondrement des populations de la faune et de la flore
- ➔ Perte du patrimoine génétique (extinction d'espèces)
- ➔ Baisse de la richesse spécifique des écosystèmes (baisse du nombre d'espèces présentes dans un milieu donné)
- ➔ Perte de services écosystémiques et de résilience, **ce qui confronte notre société à de nouveaux risques**

Pour mieux comprendre le lien de causes à effets entre activités humaines / pressions / impacts sur la biodiversité / conséquences pour l'homme :



Source : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (2023)



3.

LE TERRITOIRE
DE LA CAPG :
UN PATRIMOINE
NATUREL D'UNE
GRANDE RICHESSE

Un territoire contrasté, entre villes et montagnes

Le Pays de Grasse prend place dans un contexte biogéographique et topographique très hétérogène. Le relief (fort gradient altitudinal de 5m à Pégomas à 1689 m au Mont-Arpille, sentinelle du Pays de Grasse), la multiplicité des conditions stationnelles avec des oppositions adrets-ubacs très marquées, la présence de gorges profondes (gorges de la Siagne, cluses de Saint-Auban et des Mujouls...), le climat (carrefour des influences méditerranéenne et alpine), et la diversité géologique (du massif cristallin du Tanneron aux vastes formations calcaires du Moyen et Haut Pays) expliquent la présence d'une diversité faunistique et floristique remarquable et un fort taux d'endémisme local.

Ce territoire est également très contrasté en termes d'occupation du sol, entre une partie Sud où l'urbanisation est dense et étalée avec une forte pression urbaine car appartenant pour partie au littoral azuréen, et une partie Nord plus rurale où le déclin des activités agricoles, et notamment du pastoralisme, a pour conséquence une fermeture spontanée des milieux naturels.

Un territoire abritant une riche biodiversité

Le Pays de Grasse se situe dans les Alpes-Maritimes, département au carrefour des influences méditerranéenne et alpine qui abrite des écosystèmes très variés. Le seul département des Alpes-Maritimes accueille 56 % des espèces de métropole. Il est ainsi le **département le plus riche de France métropolitaine en termes de biodiversité** et accueille de nombreuses espèces faune et flore endémiques. Certaines de ces espèces n'existent nulle part ailleurs au monde (Erodium de Rodié, Campanule blanchâtre), et certaines ne sont présentes en France que dans ce département (Orpin à odeur suave).

Le Ministère de l'Environnement souligne que ce département tient une place à part et que son intérêt biologique est mondialement connu. Ainsi : *"le nombre et la diversité d'origine des espèces végétales qui y sont recensées (...) ont même conduit certains phytogéographes à considérer ce département comme une unité biogéographique à part entière."* (PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES, 2003).

Ce département fait partie de l'un des **10 hotspots régionaux de la région méditerranéenne** et « *représente le plus important centre d'endémisme de l'arc alpin, mais il subit depuis ces dernières décennies des mutations environnementales drastiques* » (MEDAIL F., DIADEMA K, 2006). La **Région Sud** se classe, quant à elle, **dans les 34 hotspots de biodiversité à l'échelle mondiale** mais « *en cumulant biodiversité exceptionnelle et fortes pressions des activités humaines, la région figure parmi les plus fragiles au niveau mondial. Cette situation confère à l'ensemble des acteurs une responsabilité de premier plan pour la conservation de la nature* » (REGION SUD, 2025).

Le territoire de la CAPG témoigne de cette richesse locale spécifique :

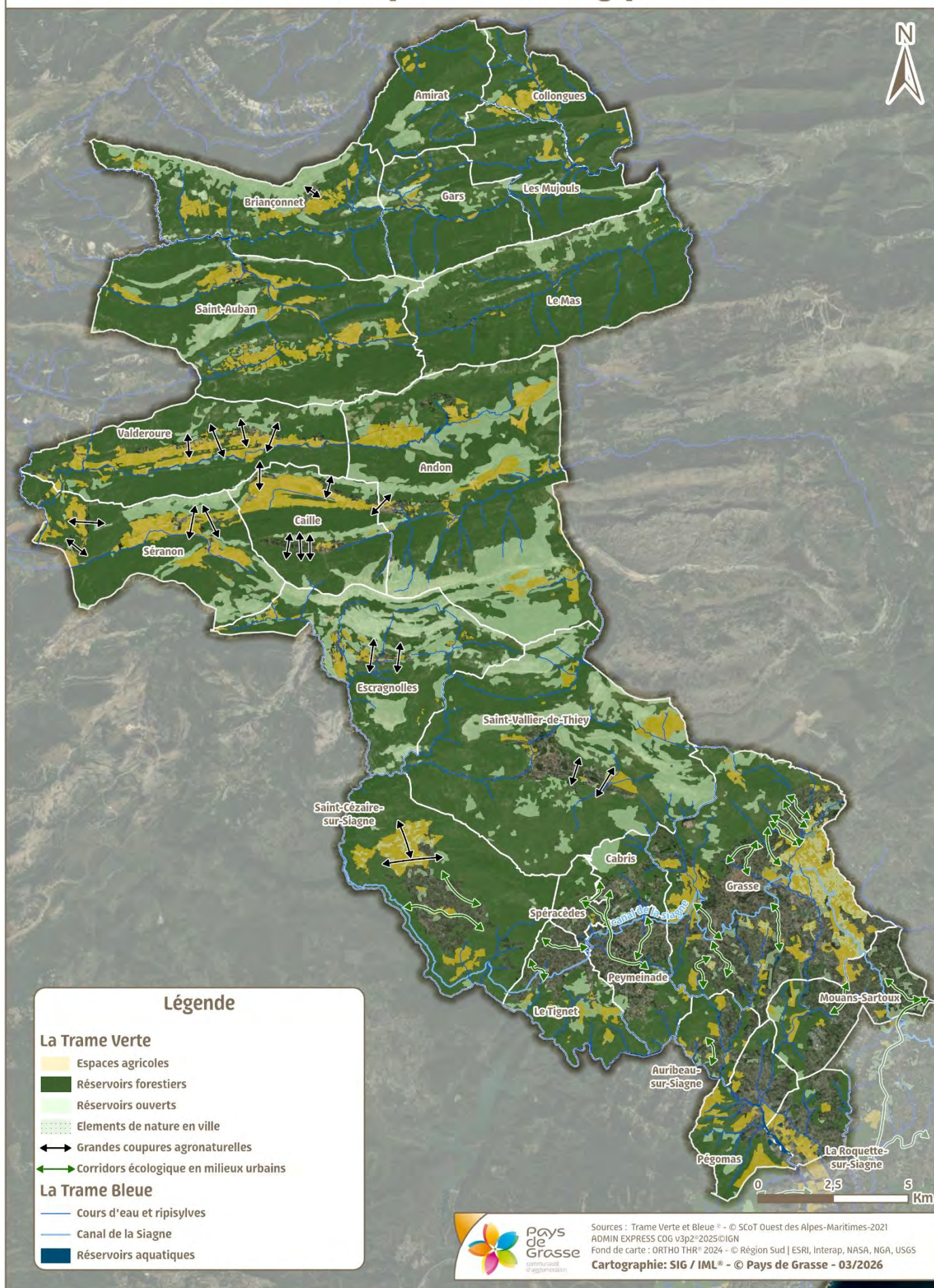
La CAPG c'est une superficie de 49 100 ha (23 communes)	• 355 km de cours d'eau (bassins versants de l'Estéron, de la Siagne, du Loup, de la Brague, du Var et du Verdon) • L'Estéron est labélisé « Site Rivières Sauvages » de par son caractère encore sauvage et préservé • 3 réservoirs biologiques (Artuby, Estéron et Loup amont)	402 zones humides avérées et potentielles (1775 ha) * Concernée par 2 Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides : 1 porté par le SMIAGE et un par l'EPAGE Verdon
77.40% du territoire communautaire en forêts et espaces semi-naturels (38 017ha)	11.43% du territoire communautaire en terres artificialisées (5 616 ha)	11.17% du territoire communautaire en terres agricoles (5 486 ha)

* Données issues des Plans de Gestion Stratégiques des Zones Humides du SMIAGE/CEN et de l'EPAGE Verdon – juin 2024

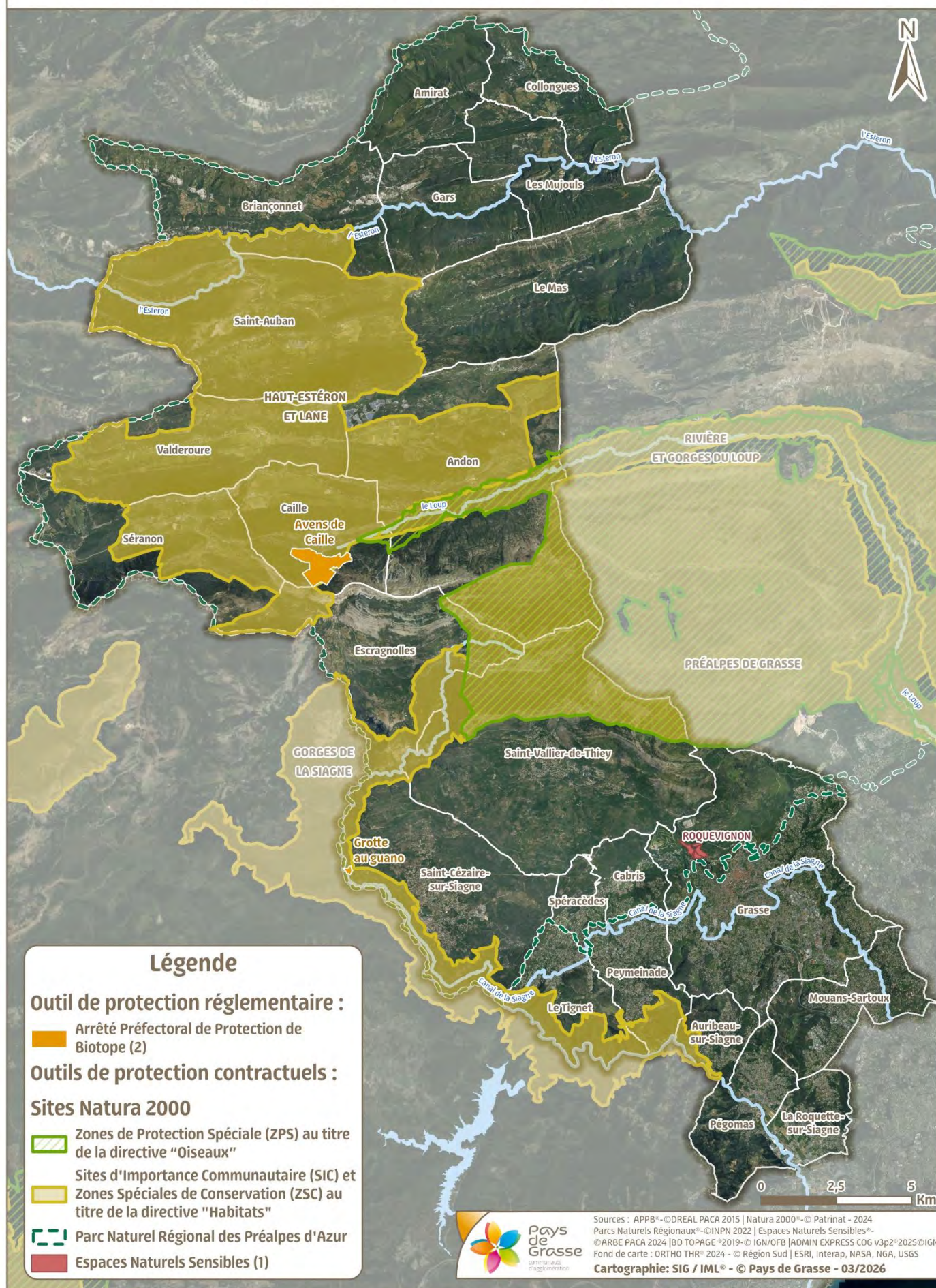
 3 des 34 espaces protégés hors Natura 2000 des Alpes-Maritimes : • APPB* « Grotte au Guano » • APPB* « Avens de Caille » • Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur (7 des 21 « espaces naturels prioritaires » définis dans la Charte du PNR sur le territoire de la CAPG) soit 82.26% du territoire communautaire en espaces protégés + 1 projet de PNR Maures, Estérel et Tanneron qui concernerait 4 communes de la CAPG + 1 Parc naturel départemental (Roquevignon)	 5 des 27 espaces protégés Natura 2000 des Alpes-Maritimes (4 relevant de la Directive « Habitats », 1 de la Directive « Oiseaux ») soit 34.40% du territoire communautaire en sites Natura 2000	 30 des 144 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique des Alpes-Maritimes soit 54.66% du territoire communautaire en ZNIEFF
---	--	--

* APPB = Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

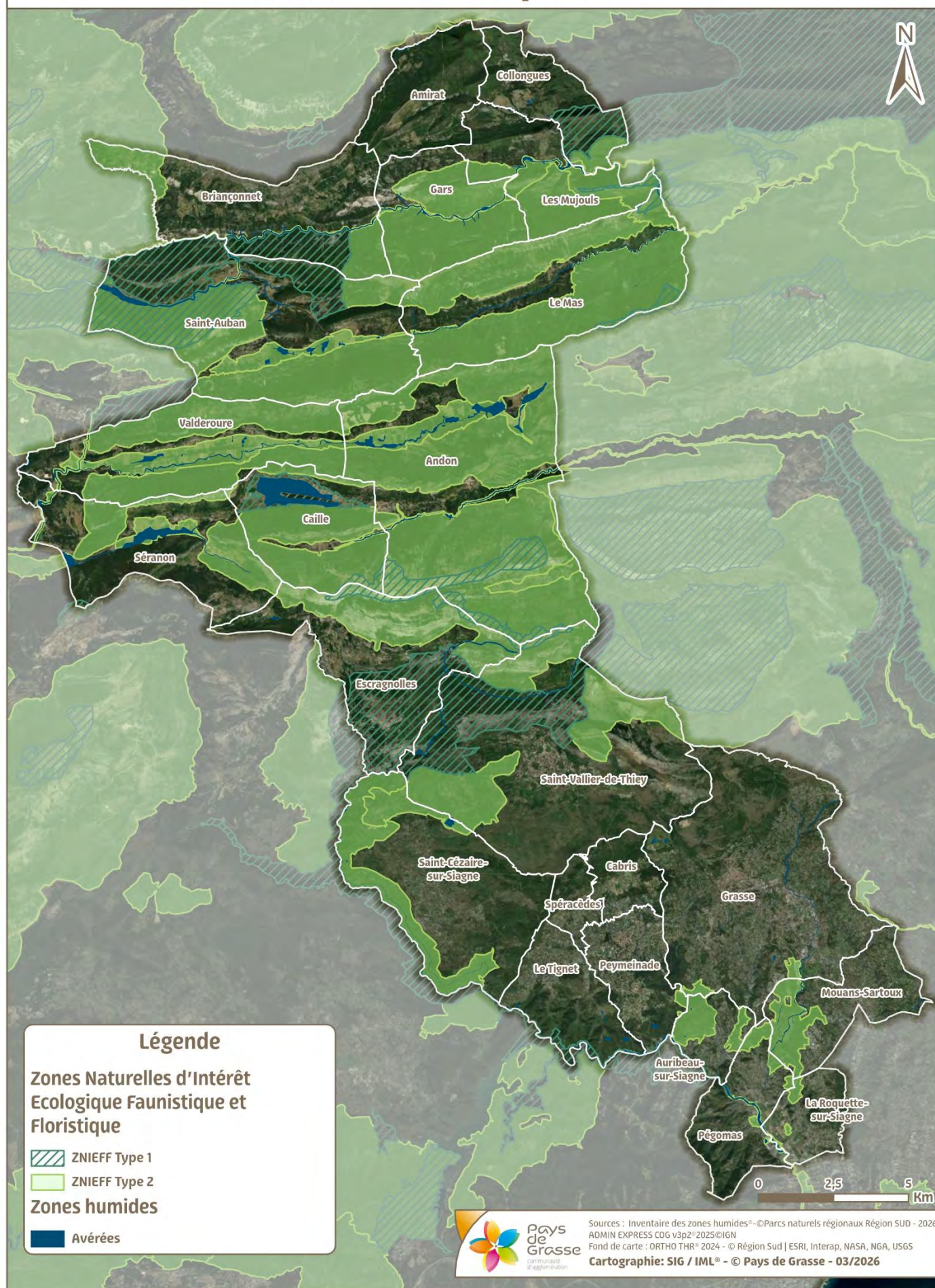
Outils de planification écologique

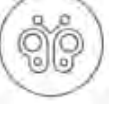


Outils de protection réglementaires et contractuels des espaces naturels du Pays de Grasse



Outils des inventaires patrimoniaux



C'est 6 041 espèces recensées dans les bases de données 338 espèces relèvent d'une protection (nationale, régionale ou départementale) Le Pays de Grasse abrite sur son territoire 40% des espèces protégées présentes dans les Alpes-Maritimes (843 espèces protégées dans 06)	 2 639 espèces sur les 4 945 plantes, mousses et fougères présentes dans les Alpes-Maritimes dont 88 espèces végétales protégées 15 espèces végétales à enjeu TRES FORT soit 10,7% de l'ensemble des taxons indigènes hiérarchisés à enjeu très fort en PACA (au nombre de 140)* 29 espèces à enjeu FORT de conservation (soit 4.5% des taxons hiérarchisés à enjeu fort en PACA (au nombre de 646))*	 3 402 espèces animales (mollusques, oiseaux, mammifères, poissons, insectes, araignées, amphibiens et reptiles) sur les 15 435 espèces présentes dans les Alpes-Maritimes 250 espèces animales protégées
--	--	--

Données issues de l'INPN « Biodiversité dans les territoires – Les Alpes-Maritimes » et de la plateforme régionale SILENE – Données mars 2025

* Ces données sont issues de l'analyse croisées de la base de données régionale SILENE (données postérieures à 2004) et de la hiérarchisation des taxons (espèces et sous-espèces) issues de la stratégie de conservation de la flore vasculaire en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (LE BERRE M. et al. 2017). Cette hiérarchisation est basée sur 3 critères :

- La **rareté biogéographique** pour prioriser les taxons géographiquement rares (endémiques ou subendémiques), c'est-à-dire ayant une distribution mondiale limitée -> met en avant la responsabilité d'un territoire dans la conservation d'un taxon à l'échelle mondiale.
- La **rareté locale** pour prioriser les taxons localement rares dans la zone d'étude -> plus un taxon est rare dans la zone d'étude, plus il aura de probabilités de s'éteindre.
- Les **menaces** pour prioriser les taxons les plus menacés dans la zone d'étude, soit parce qu'ils vivent dans des habitats vulnérables, soit parce qu'au moins une partie de leurs populations se trouve dans des zones artificialisées. Le critère « menaces » inclut donc 2 sous critères : **la vulnérabilité de l'habitat et l'artificialisation**.

4 priorités d'enjeu : faible -> moyen -> fort -> très fort (= taxons pour lesquels les actions à mettre en œuvre sont prioritaires).

Cf Annexe 2 : « Liste des taxons floristiques indigènes à enjeu fort et très fort en région PACA présents sur le territoire du Pays de Grasse »

Cf Annexe 3 : « Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu très fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final »

Cf Annexe 4 : « Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final ».



11 Plans Nationaux d'Actions (PNA) et 5 Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des espèces et habitats menacés concernent les espèces et habitats présents en Pays de Grasse :

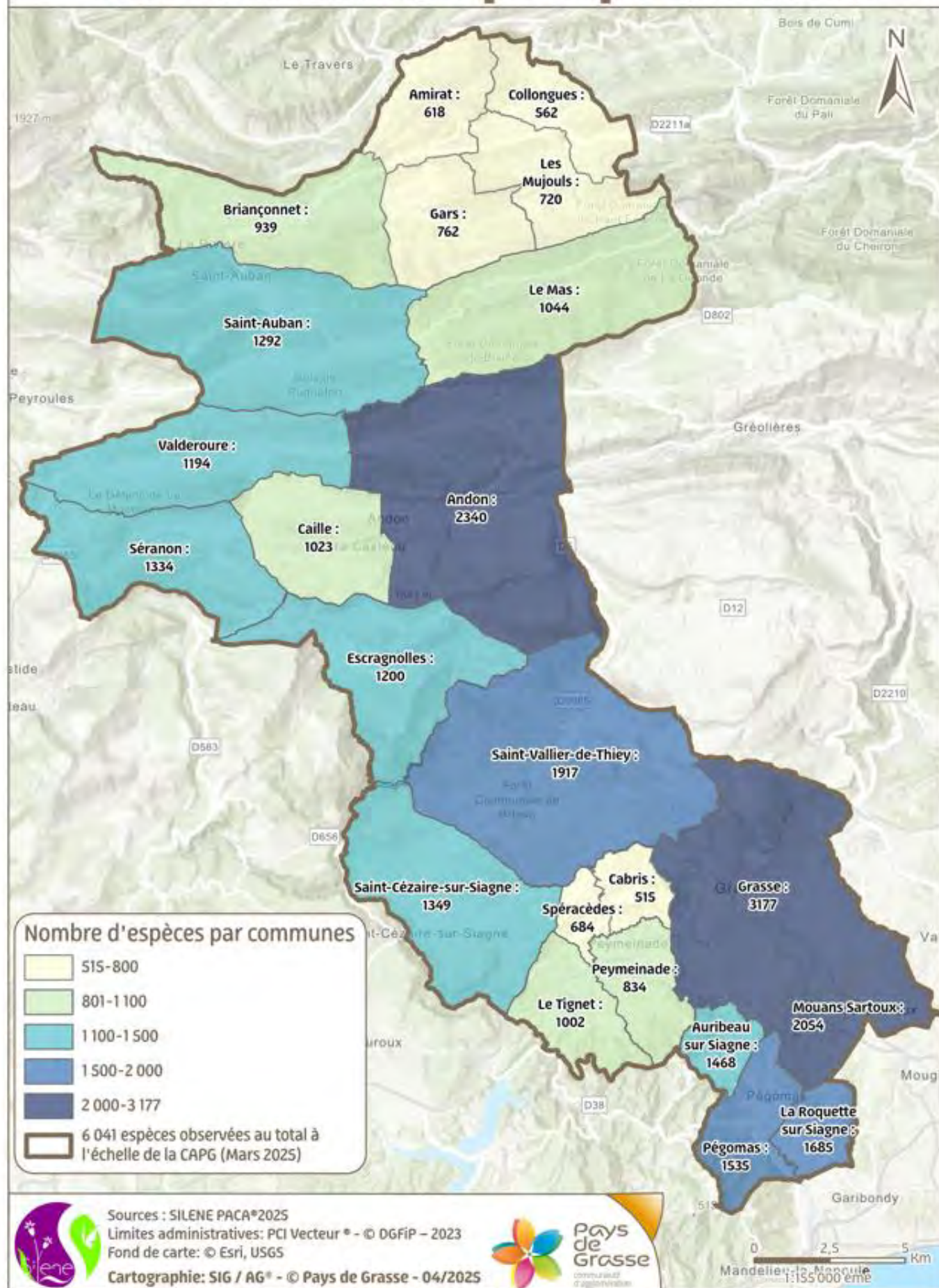
- PNA Vipère d'Orsini - PNA Cistude d'Europe - PNA Râle des Genêts - PNA Pollinisateurs - PNA Loup gris - PNA « Parois et pieds de parois calcaires liguro-provençales » - PNA « Espèces inféodées aux moissons, vignes et vergers »	- PNA Vipères de France - PNA Lézard ocellé - PNA Pies-grièches - PNA Libellules
- PRA Chevêche d'Athéna - PRA Campagnol amphibie - PRA Papillons de jour et zygènes	- PRA Chiroptères - PRA Consoude bulbeuse

Plus de 553 000 observations
faune et flore (mars 2025)

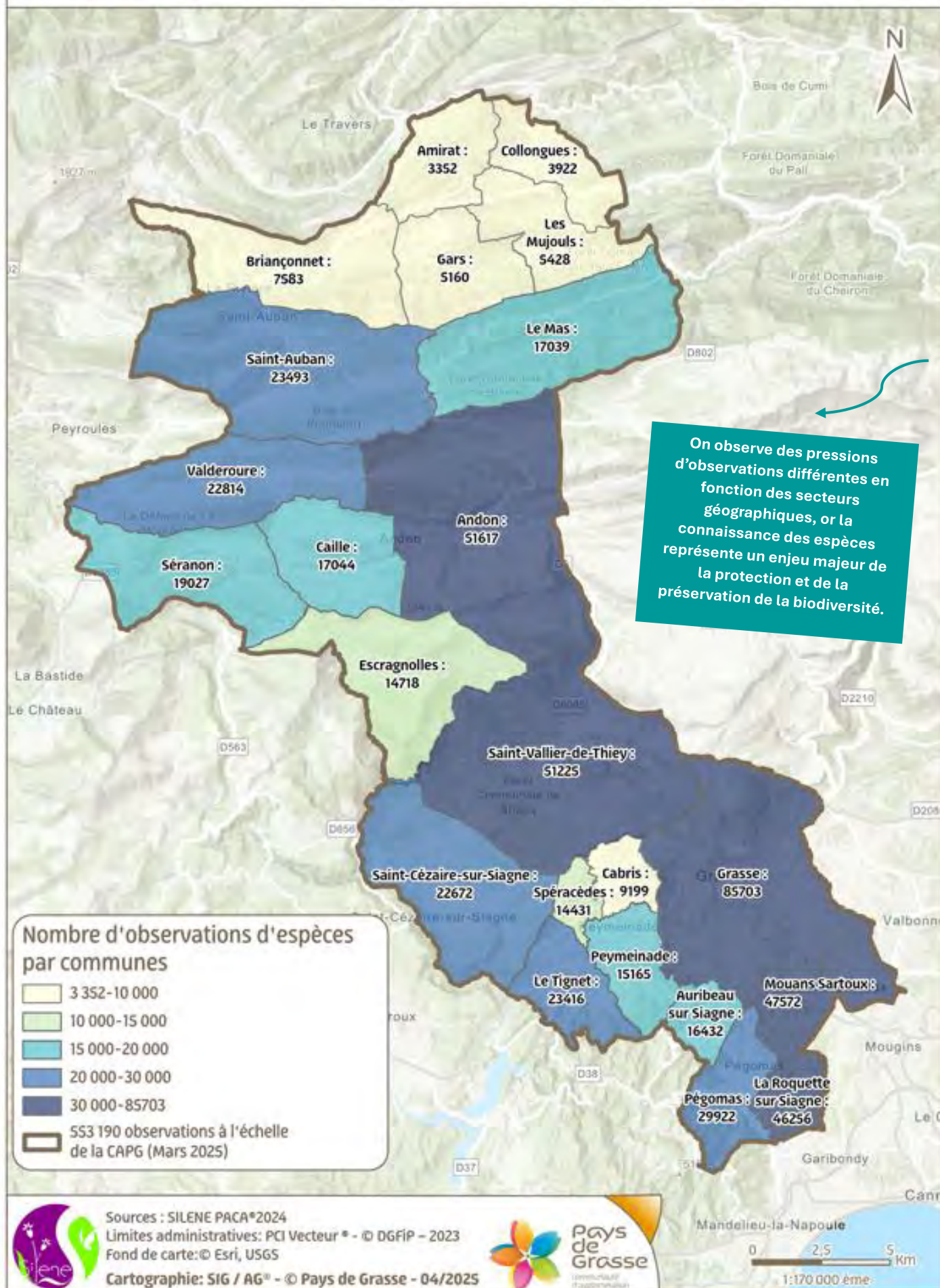
Groupes		Nombre d'espèces observées en Pays de Grasse depuis 1970		Représentativité des groupes	
	Mollusques continentaux	161		Soit 43% des espèces présentes dans le 06 (375)	Soit 22% des espèces présentes en PACA (731)
	Oiseaux	234		Soit 57% des espèces présentes dans le 06 (409)	Soit 43% des espèces présentes en PACA (549)
	Mammifères	74 espèces dont :	26 chiroptères	Soit 56% des espèces présentes dans le 06 (132)	Soit 48% des espèces présentes en PACA (154)
	Poissons	17		Soit 11% des espèces présentes dans le 06 (144)	Soit 6% des espèces présentes en PACA (275)
	Insectes	2 625 espèces dont :	1007 coléoptères 842 lépidoptères 301 hémiptères 155 orthoptères 111 hyménoptères 68 odonates	Soit 24% des espèces d'insectes et d'araignées présentes dans le 06 (11 668)	Soit 15% des espèces d'insectes et d'araignées présentes en PACA (18 859)
	Arachnides	181			
	Amphibiens	11			
	Reptiles	22		Soit 70% des espèces de reptiles et amphibiens présentes dans le 06 (47)	Soit 52% des espèces de reptiles et amphibiens présentes en PACA (64)
	Plantes, mousses et fougères	2 639			
				Soit 53% des espèces présentes dans le 06 (4 953)	Soit 40% des espèces présentes en PACA (6 584)

Données de la plateforme régionale SILENE, de l'INPN, du site de la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes – Données mars 2025

Carte du nombre d'espèces par communes



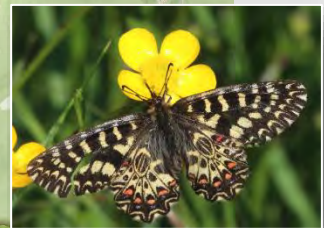
Carte du nombre d'observations d'espèces par communes





A photograph of a Screech Owl perched on a dark, horizontal branch. The owl has mottled brown and white plumage and large, yellow eyes. The background is a soft-focus, snowy landscape.

A close-up photograph of a purple thistle flower. The flower head is composed of numerous fine, spiky purple florets. Below the florets is a green, bumpy, and somewhat inflated-looking receptacle. The flower is mounted on a thin, green stem. The background is a soft, out-of-focus green.

A close-up photograph of several bright pink flowers with five petals each, growing from a dense, green, needle-like foliage. The flowers are set against a light-colored, sandy or rocky ground.

ANS
ATIONIX
CTIONS

PLANS
NATIONAUX
D'ACTIONS



Espèce déterminante ZNIEFF

Des habitats naturels remarquables

Cette richesse spécifique se traduit également par la présence d'habitats naturels (« *un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s)* », MNHN) **dont certains ne sont présents dans les Alpes-Maritimes que sur le territoire du Pays de Grasse** (NOBLE, V., 2010) ; pour les plus remarquables :

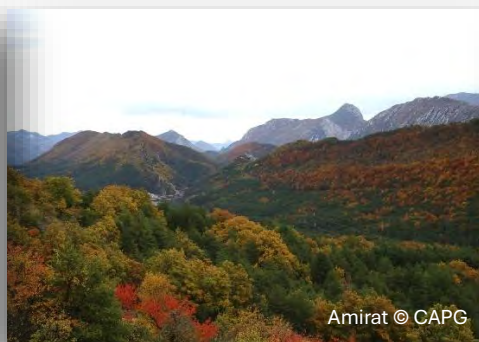
Habitats naturels	Spécificités	Localisation en Pays de Grasse
Habitats rocheux et grottes		
Encorbellements des falaises calcaires du Sud-Est	- Habitat très rare en France où il est limité aux Alpes-de-Haute-Provence et aux Alpes-Maritimes - Habitat d'intérêt communautaire	Clue de Saint-Auban
Falaises calcaires mésoméditerranéennes à supraméditerranéennes du Sud-Est	- Habitat présent en France uniquement dans les Alpes-Maritimes, caractérisé par la présence d'espèces endémiques à aire restreinte comme la Potentille saxifrage (<i>Potentilla saxifraga</i>), la Ballote buissonnante, (<i>Acanthoprasium frutescens</i>) ou la Campanule blanche (<i>Campanula albicans</i>). - Habitat d'intérêt communautaire	Vallée de l'Estéron (clues)
Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est	- En France, uniquement présent en PACA - Très présent sur les massifs des Préalpes d'Azur - Habitat d'intérêt communautaire	D'Escragnolles à Saint-Auban
➔ « Ces trois habitats présentent un caractère patrimonial fort car globalement caractérisés par des espèces à aires de répartition restreintes à l'extrême sud-est de la France »		
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles		
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	- Pelouses typiquement méditerranéennes - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Saint-Vallier-de-Thiery
Landes épineuses supraméditerranéennes des corniches et crêtes ventées des Préalpes méridionales	- Habitat spécifique à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Habitat d'intérêt communautaire	Andon, Caille, Valderoure, Le Mas, Saint-Auban
Landes en coussinets à Genêt de Villars (<i>Genistion lobelii</i>)	Abrite une espèce de genêt qui n'est connue qu'en trois localités dans les Alpes-Maritimes	Saint-Vallier-de-Thiery
Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocaillieux instables	- Habitat rare et uniquement présent dans les Préalpes du sud de la France qui abrite plusieurs espèces endémiques (Sabline cendrée) - Habitat d'intérêt communautaire	Andon, Caille, Saint-Auban, Le Mas
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	- Habitat assez rare à très rare - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Escragnolles
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	- Habitat peu représenté mais qui présente de forts enjeux de conservation à l'échelle nationale et locale - Habitat d'intérêt communautaire	Caille, Valderoure, Saint-Auban, Andon

Prairies humides à Molinie sur calcaire (<i>Molinion caeruleae</i>)	- Habitat excessivement rare en région méditerranéenne, il accueille les principales populations de Serratule à feuilles de lycoper (<i>Klasea lycopifolia</i>), plante très rare en France et inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat - Habitat d'intérêt communautaire	Caille, Valderoure, Saint-Auban, Andon
Forêts		
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	- Intérêt patrimonial très fort car cet habitat est très rare et se présente toujours en situation insulaire dans les peuplements forestiers majeurs - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne
Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais		
Tourbières basses alcalines	- Très rares en région méditerranéenne - Habitat d'intérêt communautaire	Vallée de l'Estéron et dans le secteur de Valderoure et Caille
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Escragnolles, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey
Habitats d'eau douce		
Rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à Myricaire d'Allemagne (<i>Myricaria germanica</i>)	Habitat rare qui serait seulement représenté dans les Préalpes d'Azur pour les Alpes-Maritimes	Estéron
Mares temporaires méditerranéennes	- Fort intérêt patrimonial car habitat rare qui présente des communautés végétales rares et parfois endémiques - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Saint-Vallier-de-Thiey, Le Tignet, Peymeinade

Quelques paysages de pelouses, prairies, milieux humides, forêts du Pays de Grasse :



Séranon © CAPG



Amirat © CAPG



Andon © M. Cary



Andon © M. Cary



Valderoure © CAPG



Saint Cézaire sur Siagne © CAPG



La Roquette sur Siagne © M. Cary



4.

PANORAMA DE TOUTES LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LA CAPG

Consciente du déclin de la biodiversité, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a engagé depuis sa création, en 2014, diverses actions concrètes en faveur de la biodiversité pour préserver son patrimoine naturel par le biais de son service « Développement durable et cadre de vie » et la mise en œuvre du 1^{er} Contrat de Transition Ecologique en faveur de la biodiversité et du changement climatique (2019-2022).

Ces actions prennent place dans le cadre plus large des compétences exercées par la CAPG que ce soit pour le cycle de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines, Gemapi), l'aménagement, le développement économique (soutien à l'agriculture durable) Il s'agit d'autant de compétences qui permettent à l'intercommunalité d'agir en faveur de la prise en compte du vivant et de sa protection.

Aujourd'hui, nombreuses de ces actions viennent nourrir le PCAET du Pays de Grasse car climat et biodiversité sont intimement liés : le dérèglement climatique accentue l'érosion de la biodiversité, tandis que la dégradation du vivant contribue à accélérer le réchauffement climatique.

Ainsi le PIB est en lien direct avec 5 fiches actions du PCAET du Pays de Grasse (*cf Annexe 1 : « Fiches actions du PCAET »*) :

- Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique / Action n°4 : Maintenir les continuités écologiques
- Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique / Action n°5 : Préserver la biodiversité du territoire
- Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique / Action n°6 : Développement d'une stratégie forestière territoriale
- Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques / Action n°20 : Favoriser la nature en ville
- Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique / Action n°38 : Dynamiser la démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse

De par son adhésion au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (17 de ses 23 communes du Pays de Grasse font parties du territoire du PNR), la CAPG est également acteur de la préservation de la biodiversité.

*NB : les montants indiqués ci-après dans la partie « budget », correspondent à la période 2014/2025 en cumulé.
Chaque action identifiée renvoie à la fiche correspondante du plan d'actions présenté au paragraphe VII.*



Renforcer la connaissance dans l'objectif de développer la capacité d'agir

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'engage activement dans la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel. Cela se traduit par notamment par l'organisation d'inventaires, dont certains sont participatifs et le soutien à la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un inventaire volontaire des milieux et espèces d'un territoire, impliquant élus, habitants, associations et entreprises. Il permet de mieux connaître la biodiversité locale, de cartographier les enjeux, de sensibiliser les acteurs et de définir un plan d'actions pluriannuel pour sa préservation. C'est un outil d'aide à la décision locale.



→ Fiches actions 4 et 6

Le Pays de Grasse a soutenu la réalisation de 2 Atlas de la Biodiversité Communale sur les communes de **Mouans-Sartoux** (2019-2022) et de **Grasse** (2020-2023). Fin 2023, **Le Tignet** et **Peymeinade** ont lancé leur démarche commune d'ABC pour 2 ans.

Ce soutien s'est traduit par le financement par la CAPG, pour chacun de ces ABC, d'inventaires faune complémentaires réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). La CAPG a également financé le CEN PACA pour accompagner les communes du **Tignet** et **Peymeinade** dans l'élaboration de leur dossier de candidature.

La CAPG participe aux Comités de Pilotage des ABC de son territoire.

Toutes les observations réalisées dans le cadre des ABC ont été reversés dans SILENE ou FAUNE PACA.



4 ABC accompagnés

Budget total ABC : 12 688€

Inventaires des hirondelles et martinets



→ Fiches actions 3 et 6

Afin de préserver cette espèce protégée, le Pays de Grasse a missionné la LPO PACA en 2019 et 2020 pour la réalisation d'inventaires hirondelles sur 11 de ses communes (**Andon, Auribeau-sur-Siagne, Caille, Cabris, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Vallier-de-Thiery, Séranon, Valderoure**). Cette démarche s'est accompagnée d'une action de sensibilisation auprès des habitants, par le biais d'inventaires participatifs, pour apprendre à reconnaître les différentes espèces, leur vie, leurs besoins, ainsi que les solutions simples à adopter pour faciliter leur accueil et leur reproduction.

De nouveaux inventaires hirondelles ont été confiés à la LPO en 2025. Objectifs : mieux connaître les sites de nidification, tirer une tendance d'évolution par rapport aux précédents inventaires, identifier les enjeux de conservation à croiser avec les projets de travaux en façade, sensibilisation des principaux façadiers et des services instructeurs.

Communes concernées par ces inventaires menés par des salariés de la LPO ou de manière participative : **Auribeau-sur-Siagne, Caille, Cabris, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracèdes**.

Toutes les données issues de ces inventaires sont saisies dans FAUNE PACA.



13 communes concernées par des inventaires hirondelles
26 journées d'inventaires

Budget : 8 700€

Inventaires participatifs des rapaces nocturnes



➔ Fiches actions 2, 6 et 49

Réalisation d'inventaires participatifs en 2023 sur les communes de **Spéracèdes** et d'**Auribeau-sur-Siagne**, en partenariat avec la LPO, pour sensibiliser le grand public aux différentes espèces de rapaces nocturnes avec points d'écoute et saisie des données de terrain.

Toutes les données issues de ces inventaires participatifs sont saisies dans FAUNE PACA.



2 sessions d'inventaires sur 2 communes
40 participants

Inventaires faune dans le cadre de la création de « Refuges LPO collectivité »

Un Refuge LPO consiste à créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages et à réduire son impact sur l'environnement.



➔ Fiches actions 2 et 6

La CAPG déploie dans certains de ses bâtiments la mise en place de « Refuges LPO ». 2 structures bénéficient à ce jour :

- D'un inventaire de la biodiversité des terrains et l'évaluation de leurs spécificités écologiques ;
- D'une réflexion sur les aménagements naturels intéressants pour la faune et la flore sauvages ;
- D'un plan de gestion de leurs espaces verts ou naturels pour favoriser la biodiversité.

Intégration de cette démarche en 2022 pour le Jardin Roure/siège de la CAPG (**Grasse**) et renouvellement en 2024 pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) labellisés depuis 2012 (**Mouans-Sartoux**).

Toutes les données issues de ces inventaires sont saisies dans FAUNE PACA.

2 établissements « Refuge LPO collectivité »

Budget : 12 075€

Inventaire citoyen des zones humides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse



➔ Fiches actions 2 et 21

Consciente de la nécessité de protéger son patrimoine naturel, la CAPG s'est engagée aux côtés du CEN PACA en 2016 pour réaliser un inventaire citoyen sur 17 zones humides (**Andon, Caille, Le Tignet, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Séranon, Valderoure**). Cet inventaire, qui s'est déroulé sur un an, a eu pour objectif l'amélioration des connaissances concernant le potentiel écologique des zones humides du territoire. Il a permis de faire découvrir ce patrimoine vivant, sensible et fragile aux citoyens, grand-public et scolaires.

Toutes les observations naturalistes des inventaires zones humides ont été reversées dans SILENE.



17 zones humides inventoriées sur 8 communes

Budget : 8 900€

Identification des Espèces Exotiques Envahissantes faune présentes sur le territoire du Pays de Grasse



→ Fiche actions 8

La CAPG a mandaté en 2021 le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA pour la réalisation d'un guide des espèces exotiques envahissantes faune présentes sur son territoire avec un focus sur la description, la biologie, les impacts de chaque espèce, les techniques de lutte ainsi que l'organisme de signalement vers lequel se tourner :

- Définition de ce qu'est une espèce exotique envahissante
- Liste des espèces concernées sur la CAPG
- Comment éviter leur propagation



1 rapport
13 fiches espèces

Budget : 1 905€

Participation financière de la CAPG à des études menées par des partenaires :

Etude sur le Cistude d'Europe au sein du site Natura 2000 « Gorges de la Siagne »



→ Fiches actions 1 et 2

Co-financement d'une étude portée par le SMIAGE sur le suivi et la restauration d'habitats de la Cistude d'Europe (2025-2026). Objectifs :

- Etudier les structures de populations (âge, ratio...) et évaluer leurs effectifs
- Etudier les déplacements des cistudes afin de mettre au jour les éventuelles interconnexions entre les différentes populations présentes en Siagne (pose de GPS et suivi)
- Effectuer l'inventaire des fosses et mares qui constituent leur habitat à des fins de restauration et de continuité écologique dans le cadre de la trame turquoise : évaluer la connectivité par une étude milieu/habitats

Toutes les données issues de cette étude seront référencées dans le système d'information de la nature et des paysages (SINP).



1 étude sur 2 ans sur une espèce à très fort enjeu de conservation

Budget : 23 000€



Préserver le vivant pour limiter l'érosion de la biodiversité locale

Aménagements paysagers et pose de nichoirs pour favoriser la nature en ville, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, maintien et restauration des Trames Verte, Bleue et Noire... : la biodiversité est au cœur de nombreuses politiques publiques. La gestion et la protection des milieux naturels, de la flore et de la faune reposent sur un large éventail d'outils. La Communauté d'agglomération, s'engage à son échelle, pour préserver la biodiversité de son territoire et agit sur les causes d'érosion de la biodiversité.

Stratégie de maîtrise foncière avec mise à disposition de terrains du domaine privé de la CAPG à des agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)



L'agriculture locale doit faire face à de nombreux enjeux : économiques (maintien de l'emploi et des exploitations, autonomie alimentaire), environnementaux (protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité) et fonciers (préservation des terres agricoles). La CAPG a acquis des terres agricoles mises à disposition d'agriculteurs, avec un cahier des charges en AB.

- Ferme de Fontagne (**Collongues**) : 3 ha de blé bio cultivé par un paysan boulanger et 7 ha de maraichage ou productions actuellement de plantes fourragères bio pour un élevage de porcs de plein air
- Domaine du Gabre (**Auribeau sur Siagne**) : 2 ha comprenant bâtiments agricoles, serre couverte de 7 500m², plein champ (7 500m²) cultivés en AB.
- Archidiaque (**La Roquette sur Siagne**) : 2.5 ha destinés à la production maraichère via un bail à clauses environnementales pour la protection de la flore remarquable (*Oenanthe globulosa* notamment)



3 propriétés de la CAPG mises à disposition de 3 agriculteurs et 3 emplois indirects
14,5 ha appartenant à la CAPG cultivés Agriculture Biologique

Budget : temps agent

➔ Fiches actions 12 et 19

Développement de pratiques agroécologiques sur le territoire du Pays de Grasse



➔ Fiche actions 19

La CAPG soutient différentes initiatives en faveur de pratiques agro-écologiques, notamment :

- Organisme Unique de Gestion Collective Artuby/Verdon (OUGC) pour la gestion collective de l'eau brute en agriculture
- MEEED (Méthode Efficace en Eau et en Energie Décarbonnée)
- Start up Neayi (plateforme triple performance développée au sein d'Innova Grasse)
- Manufacture paysanne (auto-construction de matériel agricole)
- Mico phyto hébergé à Grasse BioTech (meilleure résilience des cultures par le biais des champignons)
- Aromatic Fab Lab des Fleurs d'Exception du Pays de Grasse (AB et auxiliaires pour lutter contre les ravageurs)

Dans la pépinière d'entreprises, rencontre et accompagnement d'entreprises qui développent des auxiliaires ou insectes/larves pour nourrir des auxiliaires de culture.



6 structures accompagnées

Budget : temps agent

Gestion des Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP)



➔ Fiches actions 18, 27, 28 et 31

Depuis, 2010, les Jardins du Musée International de la Parfumerie à **Mouans-Sartoux** permettent de découvrir et de valoriser les espèces végétales qui fournissent depuis des siècles les matières premières de la parfumerie. Conservatoire de plantes à parfum, les JMIP sont un espace naturel témoin du paysage olfactif lié à l'agriculture locale avec présentation de plantes odorantes et aromatiques. Sur ce site reconnu "Jardin remarquable" et labellisé « Refuge LPO », les jardiniers pratiquent des techniques respectueuses de l'environnement, un jardinage biologique, avec taille des arbres hors période de nidification, pose de nichoirs et d'abris d'hibernation... Ils intègrent dans les aménagements paysagers les espèces végétales locales et spontanées qui participent à la richesse de ces jardins.



Site de 2.5 ha valorisant le patrimoine végétal
Plus de 800 espèces de plantes odorantes utilisées en parfumerie
Label « Jardin remarquable »
Label « Refuge LPO »

Création du Jardin Roure



→ Fiches actions 18, 26, 32 et 36

Création sur l'ancien jardin partagé de l'usine Roure (**Grasse**) d'un jardin public paysager avec réhabilitation du pigeonnier, élément singulier du patrimoine vernaculaire grassois. Ce site inauguré en 2021 se veut un lieu de vie nature, un espace public pour les résidents et les travailleurs du quartier Roure.

Objectifs :

- Valoriser une parcelle de la CAPG (friche agricole en restanques alors non valorisée dans une zone aujourd'hui densément bâtie) avec un aménagement paysager,
- Végétaliser les espaces urbains,
- Participer à la trame verte de la ville. Plantations d'espèces adaptées au climat méditerranéen (olivier, agrumes, lavande, romarin, lentisque...)



1 aménagement paysager de 300m²
favorisant la nature en ville

Budget : 400 000€

Projet de création d'un Jardin de Pluie (travaux à partir de septembre 2025 pour 10 mois)



→ Fiches actions 18, 25, 26, 31 et 32

Renaturation du parking de la gare SNCF de **Grasse** en jardin paysager. Ce projet vise prioritairement à mieux gérer les eaux de ruissellement avec une désimperméabilisation des sols. Il allie gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux risques naturels, réduction des îlots de chaleur, et renforcement de la biodiversité urbaine avec pour objectif d'offrir un cadre de vie plus agréable.

- Recréation d'un sol propice à l'accueil de la biodiversité
- Choix d'espèces végétales adaptées au climat et à la nature du sol (résistantes à la sécheresse, mais qui peuvent aussi survivre à des périodes d'inondation) et qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air.
- Création de micro-habitats pour accueillir une petite faune diversifiée (murets, pose de nichoirs à oiseaux, gîtes à papillons, abris à reptiles/amphibiens, hôtel à insectes)

Ce projet permet de travailler sur le cycle de l'eau en ville, la nature en ville et la biodiversité urbaine et d'avoir une palette végétale adaptée aux conditions locales. Il permet de renforcer la trame verte.



1 aménagement de 3 000 m² à but hydraulique mais qui intègre des composantes environnementales fortes
2 000 m² désimperméabilisés
6 345 végétaux plantés (dont 59 arbres et 160 arbustes)

Budget : 2 000 000€

Favoriser la présence de la biodiversité dans le cadre de la démarche « Refuges LPO »

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'avifaune, depuis 2014, le Pays de Grasse se fait le relais sur son territoire de la démarche nationale des Refuges LPO, premier réseau de jardins écologiques en France.

2 axes de déploiement de cette démarche par la CAPG :

- « Refuges LPO Collectivités » qui permet, en plus de la réalisation d'**inventaires naturalistes**, de favoriser la biodiversité. Ainsi au Jardin Roure/siège de la CAPG (**Grasse**), ce sont 9 **nichoirs** à oiseaux, 1 à chauves-souris, 1 à écureuils et 1 à abeilles solitaires, ainsi qu'un hôtel à insectes qui ont été installés sur ce site en 2022. Aux JMIP (**Mouans-Sartoux**), une mare et des spirales à insectes ont été créés en plus de la pose de nombreux nichoirs, d'un dortoir à abeilles solitaires ou la création d'abris pour les amphibiens.
- Mon école est un Refuge LPO : aux côtés des établissements scolaires de son territoire (**Saint-Vallier-de-Thiery, Grasse (4), Séranon, La Roquette-sur-Siagne, Peymeinade et Le Tignet**) pour l'accompagnement de leurs projets pédagogiques de développement durable, la CAPG a permis à plusieurs écoles d'intégrer le dispositif national. Les écoles volontaires labellisées bénéficient de l'intervention en classe d'un animateur environnement de la LPO PACA pour la réalisation de



→ **Fiches actions 18, 27, 28, 31 et 32**

travaux sur la biodiversité, et elles s'engagent pour une durée de trois ans à créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages, à préserver leur refuge des sources de pollution et à réduire d'une manière générale leur impact sur l'environnement. Une démarche similaire avait été initiée dans les centres de loisirs de **Saint-Cézaire-sur-Siagne** et de **Saint-Vallier-de-Thiey**.



2 établissements « Refuge LPO collectivités »
8 écoles (maternelle et primaire) et 2 centres de loisirs accompagnés

Budget :

Refuges LPO collectivités : 12 075€

Refuges LPO établissements scolaires : 7 000€

Pose de nichoirs pour favoriser les oiseaux des milieux urbains et péri-urbains



→ **Fiches actions 6, 31 et 36**

La CAPG a été accompagnée en 2022-2023 par le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA) pour la pose de nichoirs sur les communes de **La Roquette-sur-Siagne**, **Pégomas**, **Mouans-Sartoux**, **Auribeau-sur-Siagne**, **Grasse**, **Peymeinade**, **Le Tignet**, **Cabris**, **Spéracèdes**, **Saint-Cézaire-sur-Siagne** et **Saint-Vallier-de-Thiey**.

Objectif de cette action :

- Recréer des sites favorables pour la nidification des oiseaux cavernicoles en milieux urbains et péri-urbains notamment pour certains rapaces nocturnes (pose de nichoirs à Chevêche d'Athéna, Petit-Duc scops ou Chouette hulotte)
- En favorisant les oiseaux insectivores, cela permet une lutte antiparasitaire naturelle dans les parcs et jardins
- Sensibiliser le grand public, les élus et les agents techniques à la protection de la biodiversité.

La CAPG a par ailleurs proposé lors de la Fête de la Nature en 2022, un atelier pour construire des nichoirs à destination du grand public.



11 communes concernées par la démarche
40 nichoirs posés

Budget : étude : 30 920€

Nichoirs : 1 600€

Accompagnement à la création de jardins partagés



→ **Fiches actions 18 et 36**

A travers sa charte des jardins collectifs, la CAPG soutient la création des jardins partagés sur l'ensemble de son territoire depuis 2014. La CAPG apporte un appui méthodologique et technique ainsi qu'une aide financière au démarrage. Les jardins collectifs accompagnés sur les communes de **Briançonnet**, **Grasse** (7), **Le Mas**, **Mouans-Sartoux**, **Peymeinade** (2), **Saint-Cézaire-sur-Siagne**, **Saint-Vallier-de-Thiey** (3) ont une dimension environnementale :

- jardinage éco-responsable qui contribue au maintien de la biodiversité en milieu urbain et périurbain
- méthodes de gestion et pratiques culturelles favorables à la biodiversité sauvage et cultivée
- s'intègre aux continuités écologiques
- préserve le monde vivant du sol (interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires)
- encourage l'utilisation de plantes adaptées aux conditions locales



Accompagnement à la création de 16 jardins partagés

Budget : 15 000€

Actions en faveur des pollinisateurs

Un « drolotoir » pour les abeilles sauvages



Des drolotoirs vont être posés dans les jardins partagés et ceux du JMIP. (Photo C. A. et D. S.)

Un refuge utile et sécurisant
Face à la menace de disparition pour les espèces sauvages, le Pays de Grasse a lancé une initiative pour leur offrir un refuge utile et sécurisant.

Si tout le monde connaît l'abeille mellifère domestique, peu savent qu'il existe aussi près d'un millier d'espèces d'abeilles sauvages en France. Solitaires, indifférentes et ne produisant pas de miel, elles sont de loin les plus efficaces de tous les pollinisateurs. Parmi les nombreuses espèces, l'osette, autrement appelée abeille maçon, ou encore cornée, est une espèce sauvage, présente dans toute l'Europe du Sud. Elle fait son nid dans les trous de bois dans la saison. Bien avant les abeilles domestiques, elle a su se protéger de ses ennemis. Elle a donc développé des stratégies de défense. On peut même la laisser se poser sur le doigt sans qu'elle ne soit agressive, ni ne pique, à la différence de l'abeille domestique qui, si elle est agressive, ou en période d'essaimage, peut occasionner de douloureuses piqûres. Un insecte qui, en plus, mange bien d'être chassé ?

CORINNE BOTTINI
@lapo_communications

➔ **Fiches actions 19, 28, 29 et 31**

Face au déclin alarmant des pollinisateurs, la CAPG a mené et/ou soutenu différentes actions sur son territoire :

- Conventions de **mise à disposition de parcelles du domaine privé de la CAPG** à des apiculteurs pour l'installation de leurs ruchers professionnels et amateurs (depuis 2021 sur **Grasse** (Clavary) et depuis 2021 aux JMIP à **Mouans-Sartoux**)
- **Vente en 2023 d'un terrain du domaine privé de la CAPG à un apiculteur pour créer une miellerie (Grasse)**
- Depuis 2021, distribution de sachets de **graines mellifères** à l'occasion des événements de la CAPG
- Installation en 2023 de **drolotoirs à abeilles solitaires** aux JMIP à **Mouans-Sartoux** et dans 5 jardins partagés **Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery** (2)
- Création en 2023 avec l'appui de la LPO, de la 1^{ère} **prairie aux papillons** des Alpes-Maritimes aux JMIP à **Mouans-Sartoux** avec mise en place de 3 **gîtes pour les papillons** pour leur offrir des abris pendant la période hivernale



3 conventions de mise à disposition de parcelles à des apiculteurs soit environ 100 ruches installées
3 gîtes pour les papillons aux JMIP
6 drolotoirs à abeilles solitaires répartis sur 4 communes
Achat de 7 500 sachets de graines mellifères
1 espace dédié à l'accueil des pollinisateurs

Budget :
Drolotoirs : 2 050€
Graines mellifères : 2 065€

Accompagnement du grand public pour adopter des gestes simples en faveur de la biodiversité



➔ **Fiches actions 49 et 50**

La Fête de la Nature est l'occasion pour la CAPG de proposer à ses visiteurs une sensibilisation sur une thématique spécifique par an (**Mouans-Sartoux**). Au regard des thématiques abordées, ont été distribuées :

- Des autocollants pour limiter le risque de collision des oiseaux contre les vitres des habitations
- Des larves de coccinelles ou d'auxiliaires de cultures (2022 – Thème : jardinage écologique et biodiversité locale)
- Des sachets de graines mellifères

L'objectif est de montrer que chacun peut agir à son niveau et que la mobilisation de chacun est importante.

Des ateliers de création de nichoirs (oiseaux et chauves-souris) ont été proposés aux participants lors de différentes éditions de la Fête de la Nature.



Distribution de :
- 7 500 sachets de graines mellifères, 50 lots d'autocollants anticollision, 190 packs de larves de coccinelles

Budget :
Graines mellifères : 2 065€
Autocollants : 500€
Larves de coccinelles : 5 542€

Soutien au centre de soins de la faune sauvage des Alpes-Maritimes



→ Fiche actions 13

La CAPG a soutenu la création, en 2022, par l'association PACA Pour Demain, du Centre de Soins de la Faune Sauvage implanté sur la commune de **Saint-Cézaire-sur-Siagne**.

L'objectif de ce centre est d'héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel et qui doivent y être traités en vue de leur insertion ou réinsertion dans le milieu naturel.

Ce centre a été repris au printemps 2025 par l'association Instinct Animal que la CAPG continue d'accompagner financièrement.



3658 animaux en détresse accueillis au
31/12/2024

Budget : 48 580€

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



→ Fiches actions 8 et 14

- **Motion de demande de classement du Frelon asiatique en danger sanitaire de 1ère catégorie** par le Conseil communautaire de la CAPG (03/06/2016) afin de faciliter l'éradication de cette espèce exotique envahissante
- Relais et financement à hauteur de 50% de la **campagne annuelle de signalement et de destruction des nids de Frelons asiatiques** du Département des Alpes-Maritimes depuis 2016. En 2025, le Département des Alpes-Maritimes concentrant son soutien sur les apiculteurs professionnels possédant plus de 200 ruches, la CAPG a mis en place un dispositif expérimental à destination des particuliers et apiculteurs amateurs sur ses 23 communes et a financé à hauteur de 50% en moyenne la destruction des nids de Frelons asiatiques.
- Depuis 2014, financement dans le cadre du transfert de compétence sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au PNR du Verdon/EPAGE Verdon d'actions de lutte contre la **Berce du Caucase (Andon, Valderoure)**
- Depuis 2018, dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques déléguée au SMIAGE, lutte contre la **Jussie rampante** *Ludwigia peploides* et la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) sur les communes de :
 - o **Auribeau-sur-Siagne** : Frayère et vallon Saint-Antoine
 - o **Grasse** : vallons de Saint-Antoine, Grand Vallon, Riou Cougourde, Saint Christophe, Camperousse, des Ribes, de Perdigon, des Bouillides
 - o **Pégomas** : Béal et Mourachonne
 - o **Peymeinade** : Frayère et Siagne
 - o **La Roquette-sur-Siagne** : Béal et Siagne
- La CAPG a désigné un référent territorial « **Ambroisie** » pour veille et alerte concernant la présence de cette espèce sur son territoire.



- Environ 900 nids de Frelons asiatiques détruits depuis 2016
 - 11 chantiers de lutte contre la Berce du Caucase,
 - 14 chantiers contre la Jussie rampante

Budget :

Lutte contre le Frelon asiatique : 71 800€ depuis 2016
Lutte contre les invasives (en ripisylves et milieux aquatiques) :
395 000 €

Lutter contre la pollution lumineuse



→ **Fiches actions 23 et 24**

Face au constat :

- De la présence d'une biodiversité nocturne remarquable sur le territoire de la CAPG (7 espèces de rapaces nocturnes sur les 9 présentes en France, 26 espèces de chauve-souris sur les 30 présentes en Région Sud)
- De la dynamique en cours de rénovation de l'éclairage public avec un bilan actualisé des points lumineux
- Que 20 communes de la CAPG se sont déjà engagées dans des travaux de rénovation de leur éclairage public et/ou extinction partielle
- Des objectifs inscrits dans le PCAET du Pays de Grasse (action n°38)
- Que 17 communes du Pays de Grasse sont incluses dans la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) Alpes-Azur-Mercantour
 - Souhait de la CAPG de travailler de manière partenariale pour croiser les enjeux économie d'énergie et protection de la biodiversité.
 - 2 axes principaux en matière de pollution lumineuse :
- Le lancement de l'élaboration de la **Trame Noire du Pays de Grasse** en 2024 en concertation avec différents services de la CAPG (Développement durable, Energie, Aménagement, Assistance aux communes + appui du SIG), le PNR des Préalpes d'Azur et la LPO. L'objectif est d'identifier les points de conflits entre la Trame Verte et Bleue (TVB), les points lumineux et la faune nocturne
- Candidature à l'édition 2024/2025 au label « **Territoire de villes et villages étoilés** » avec accompagnement des communes volontaires à leur candidature au label « Villes et Villages Etoilés »



1 fiche action dans le PCAET du Pays de Grasse
1 application Trame Noire pour travailler en interne sur la Trame Noire de la CAPG
Territoire labellisé « Territoire de villes et villages étoilés » pour la période 2025/2029

Budget : temps agent

Elaboration de la Trame verte et bleue SCOT'Ouest



→ **Fiche actions 17**

Le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du SCOT'Ouest engage la création d'une Trame Verte et Bleue qui puisse contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes locaux.

L'objectif est de maintenir la biodiversité sur l'ensemble du territoire, en zone urbaine comme dans les milieux naturels non urbanisés.

La Trame Bleue intègre les cours d'eau, zones humides, la continuité humide du réseau hydrographique et des ripisylves avec pour objectifs de maintenir la biodiversité, maîtriser le risque inondation et préserver la ressource en eau. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) souligne l'importance primordiale de préserver, via les PLU, les zones humides des constructions et aménagements qui pourraient les dégrader.

L'identification et la protection de la Trame Verte et Bleue possède une large place dans le DOO du SCOT. Les sous-trames et les continuités écologiques ont fait l'objet d'une identification cartographique et d'orientations et objectifs spécifiques :

- Préserver et restaurer la Trame Verte :
 - o Reconnaître et préserver les réservoirs de biodiversité
 - o Mettre en valeur les zones relais
 - o Assurer le maintien des coupures naturelles
 - o Préserver la fonctionnalité des corridors écologiques et engager une restauration des corridors le plus fragiles
- Préserver et restaurer la Trame Bleue :
 - o Protéger les réservoirs aquatiques et zones humides
 - o Protéger les cours d'eau et leur ripisylve



Le rôle du SCOT est de permettre le développement des communes tout en assurant la conservation du patrimoine écologique, agricole, forestier et paysager.



Orientation 2A du PADD : constituer une trame verte et bleue à forte intensité écologique :

- Constituer le réseau écologique du SCOT'Ouest
- Remettre la nature au sein des projets urbains du territoire

Budget : temps agent

Préservation et restauration de la Trame Bleue et Turquoise dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA)



➔ **Fiches actions 17 et 21**

Plusieurs opérations de génie écologique ont été menées pour la restauration de berges . Ces opérations consistent à la plantation d'arbres (saules, peupliers, aulnes) et/ou d'hélophytes, au redressage d'arbres, recépage, mise en place de pieux, semis de graines sur la berge... Des actions de ce type ont été menées le long :

- Du Béal (**Pégomas**) – avril 2021
- De la Siagne (**Pégomas**) - juillet 2021.
- De la Siagne (limite communale **Pégomas et Auribeau-sur-Siagne**) - décembre 2021.
- Du Vallon de la Faye, (**Saint-Auban**) - décembre 2021
- De la Siagne (limite communale **Pégomas et Auribeau-sur-Siagne**) - mai 2025.



Environ 200 m de linéaire traité

Budget : 112 800€ HT

Adhésion au réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)



➔ **Fiche actions 15**

La CAPG est devenue membre en 2023 du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques qui a pour vocation la promotion et la préservation d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.

Ce réseau rassemble 54 organismes (en 2024) qui sont engagés dans une politique active de gestion, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques ainsi que de protection des inondations.

En adoptant la charte du RRGMA, les membres s'engagent à :

- Développer une approche locale, globale et concertée de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques allant dans le sens des orientations et des préconisations du SDAGE Rhône Méditerranée
- Restaurer, préserver et gérer les milieux naturels liés à l'eau et leurs paysages, dans le cadre des objectifs environnementaux fixés pour ces milieux, et en prenant en compte les connaissances actuelles concernant le changement climatique



Membre du réseau des acteurs de l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget : temps agent

Accompagnement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets intercommunaux ou communaux



→ Fiches actions 9 et 15

Accompagnement par le service environnement de la CAPG des différents services de la CAPG dans les projets en lien avec le patrimoine naturel et/ou la gestion des milieux aquatiques :

- Bus à Haut Niveau de Service Grasse-Mouans-Sartoux / service mobilité,
- Restructuration de la piscine Altitude 500 sur Grasse / service Pôle Assistance aux Communes
- Jardin de pluie sur Grasse / service planification
- Sentier du vertige / service Pôle Assistance aux Communes en accompagnement de la commune de Saint-Auban

Appui aux communes : projet Grasse Campus II, Domaine des Sources à Escragnolles/Saint Vallier de Thiey, nidification des hirondelles et martinets en centre ancien de Grasse, lac Saint-Joseph à Grasse.

Réalisation également d'un porter à connaissance biodiversité à la demande de la commune de Pégomas pour avoir une synthèse des principaux enjeux communaux en termes de biodiversité (outils de protection, nombre d'espèces observées faune et flore, nombre d'espèces protégées, liste des espèces faune et flore relevant d'une protection nationale, régionale ou départementale...)



4 projets intercommunaux et 4 projets communaux
Accompagnés
1 porter à connaissance

Budget : temps agent



Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Le Pays de Grasse a pour objectif de faire partager, par tous (enfants et adultes), la conscience des enjeux écologiques actuels. Grâce à des actions auprès de tous les publics (élus, scolaires, habitants, services techniques des collectivités...), la CAPG propose et développe différents outils pour changer les regards et pousser à l'action afin que chacun contribue activement à la construction d'un territoire plus durable.

Accueillir la biodiversité dans le bâti



→ Fiches actions 3, 37, 38, 39, 45 et 47

- Afin de convaincre les propriétaires et les futurs propriétaires de l'intérêt de l'accueil des hirondelles au sein de leur habitation, le Pays de Grasse a édité en 2021 un **dépliant « Biodiversité et Bâti, comment mieux accueillir les hirondelles et les martinets »**. Il démontre que par des gestes simples à adopter lors des travaux de rénovation ou de construction, les habitants peuvent jouer un rôle important pour la préservation de ces espèces protégées. Ce guide est distribué par les services urbanisme à l'occasion des demandes d'urbanisme.
- Afin de mieux protéger les hirondelles et les martinets à l'occasion des opérations sur le bâti, proposition par la CAPG à ses **23 communes** d'intégrer dans les projets d'arrêtés de travaux pour les travaux de démolition, rénovation, ravalement de façades et réfection de toiture, un **texte afin d'attirer l'attention des pétitionnaires sur la présence potentielle d'hirondelles et de martinets**.
- **Conférences « Hirondelles et Martinets : patrimoine naturel de nos villes et villages »** par la LPO en 2019 à **Saint-Vallier-de-Thiery** et sur les martinets à la Fête de la Nature 2025 par Paca pour Demain pour présenter les spécificités de cette espèce, les menaces pesant sur les martinets dont notamment la cohabitation sur les bâtiments.
- Le **Guide de l'éco-construction** du Pôle métropolitain Cap Azur, édité en 2019, précise également comment accueillir la biodiversité dans le bâti.



5 000 exemplaires du guide « Biodiversité et Bâti, comment mieux accueillir les hirondelles et les martinets »
2 conférences sur les hirondelles et les martinets pour sensibiliser le grand public

Budget :

Guide biodiversité et bâti : 1 060€

Formation des agents et élus sur une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les actions portées par la CAPG



→ Fiches actions 30 et 45

- Organisation en 2022 à **Grasse**, avec l'appui de Paca Pour Demain, d'une formation sur la thématique « Pourquoi et comment intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques d'urbanisme », afin d'accompagner les agents des services « Urbanisme » de la CAPG et des communes, dans la mission d'information des usagers.
- Suite à la labélisation du siège de la CAPG et du jardin Roure en « Refuges LPO », formation en 2022 à **Grasse** par la LPO des agents de la CAPG sur la gestion des espaces végétalisés
- Dans le cadre de l'étude confiée au CEN PACA pour la pose de 40 nichoirs sur 11 communes de la CAPG, ce travail s'est accompagné d'une formation en 2023 à **Peymeinade**, des élus et des agents techniques à la gestion des espaces verts en faveur du maintien de la biodiversité.



3 formations
30 agents et élus sensibilisés

Budget : inclus dans le cout des études menées sur les nichoirs ou la labellisation « Refuges LPO »

Sensibiliser à la protection des insectes pollinisateurs



➔ Fiches actions 8, 29, 47, 48 et 49

- Corédaction et diffusion en 2016 d'une **plaquette « Le Frelon asiatique, un danger pour les abeilles et la biodiversité »** en partenariat avec la CASA, le Département des Alpes-Maritimes et le PNR des Préalpes d'Azur
- Afin d'encourager le butinage des abeilles sur le territoire tout en améliorant la qualité paysagère des jardins, réalisation en 2016 d'un **guide sur les plantations mellifères** qui délivre de l'information sur le rôle de l'abeille, l'intérêt mellifère de nombreuses essences ainsi que sur les techniques d'aménagement des plantations. Un complément de 9 fiches pratiques valorise les essences à fort potentiel mellifère.
- Création, en 2017, d'une **mallette d'animation pédagogique sur le Frelon asiatique** (avec possibilité de prêt aux communes et partenaires) pour sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique
- De 2017 à 2022, **cycles de formations progressif** afin de mieux connaître l'abeille, apprendre à gérer de façon autonome une ruche et produire son propre miel dans le cadre du dispositif des "Rendez-vous Nature"
- Cycle de **projections-débats sur le Frelon asiatique** (en 2017 à **La Roquette-sur-Siagne, Le Tignet et Escagnolles**, en 2024 à **Saint-Vallier-de-Thiery**)
- Dans le cadre des rencontres agricoles et environnementales du Pays de Grasse, organisation en 2018 à **Grasse**, d'une **conférence « Vivre avec les abeilles »**
- **Exposition « L'Abeille sentinelle »** de l'association Natur'Abelha avec visites guidées en 2024 auprès des élèves des écoles primaires de **Saint-Vallier-de-Thiery** qui ont réalisé, dans le cadre de cette exposition, des dessins pour constituer une **fresque de l'abeille**. Cette exposition a été accompagnée du prêt de la **ruche interactive « In Ruche »**. Même démarche en 2025 au **Tignet**
- Dans le cadre du programme d'éducation au développement durable de la CAPG, une **animation sur les abeilles** est proposée chaque année pour 4 classes de collègues et prêt de la **ruche interactive « In Ruche »** à 10 écoles volontaires par an.



1 plaquette de sensibilisation
1 000 exemplaires du guide plantations mellifères
1 mallette d'animation pédagogique
5 conférences
9 sessions de formation à l'apiculture amateur soit 87 participants
1 exposition sur 2 sessions de 15 jours
3 jours de visites guidées de l'exposition « L'abeille sentinelle » pour les scolaires
367 élèves sensibilisés et 100 visiteurs libres sur l'exposition
1 fresque de l'abeille réalisée par les élèves
2400 élèves bénéficiant de In Ruche par an

Budget :

Guide plantations mellifères : 1210€
Cycle de conférences et création mallette pédagogique frelon : 3 000€
Location InRuch : 3880€
Exposition « L'abeille sentinelle » et les visites guidées (2024 et 2025) : 5 810€

Sensibiliser à la préservation des zones humides



➔ Fiches actions 46 et 48

Forte du constat que le Pays de Grasse est riche en zones humides (de par leur nombre et leur diversité) mais que ces milieux naturels souvent méconnus tendent à disparaître de plus en plus rapidement malgré les nombreux services qu'ils rendent à l'homme, la CAPG a souhaité sensibiliser le public à la préservation de ce patrimoine naturel par la création en 2024 d'une **exposition « Entre terre et eau, les zones humides du Pays de Grasse »**. Exposition présentée à la Fête de la Nature 2024 (**Mouans-Sartoux**), à la médiathèque de **Saint-Cézaire-sur-Siagne**, à l'accueil de la Régie des Eaux et du Canal Belletud (**Peymeinade**), prêt aux communes du **Tignet** et de **Peymeinade**, à la Maison de l'Alimentation et du Développement Durable de **Saint-Vallier-de-Thiery**.

La CAPG propose aux scolaires la mise à disposition d'une **mallette sur les zones humides du Pays de Grasse** réalisée en 2017 en partenariat avec le CEN PACA, accompagnée par une animation en classe par le CEN.

Dans le cadre des rencontres agricoles et environnementales du Pays de Grasse, organisation en 2019 à **Grasse**, d'une **conférence « Les zones humides du Pays de Grasse »**



1 conférence
5 roll-ups
6 structures ont accueilli cette exposition

Budget :

Impression exposition zones humides : 325€
Création exposition et conférence : temps agents
Création 20 mallettes pédagogiques zones humides : 8 910€
Animation mallette pédagogique zones humides : 19 460€

Donner accès aux habitants de la CAPG à des informations précises sur des sujets à la fois locaux et nationaux



➔ Fiches actions 47

Depuis 2018, cycle de conférences proposées dans le cadre des **rencontres agricoles et environnementales du Pays de Grasse** sur différents thèmes. Pour celles en lien avec la biodiversité :

- Vivre avec les abeilles - 2018
- L'arbre, une forêt d'idées reçues - 2018
- Nos murs en pierres sèches - 2018
- Notre paysage est-il menacé ? - 2018
- Les zones humides du Pays de Grasse - 2019
- Changer de regard sur son jardin - 2019
- Agir pour la biodiversité avec la LPO - 2019
- Climatisation végétale symbiotique - 2021
- Diagnostic de la biodiversité du Domaine de la Rose LANCÔME -2022

Depuis 2023, **l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur** propose des conférences sur différentes thématiques, dont certaines en lien avec l'environnement. Ces animations se déroulant dans le cadre de SudLabs, elles ont un caractère numérique. Quelques thématiques abordées :

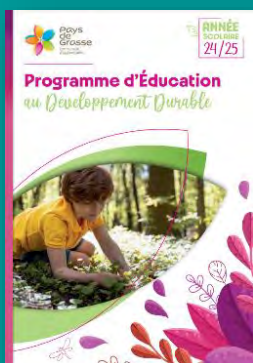
- Les Chauves-Souris, bioindicateurs environnementaux
- Les amphibiens, bioindicateurs des milieux aquatiques
- Eviter les espèces exogènes envahissantes, plantes comestibles
- Mes visiteurs de la nuit
- Les champignons, leur interaction avec les arbres
- Ateliers de création de nichoirs (oiseaux, chauves-souris)...



9 rencontres agricoles et environnementales
36 animations sur la biodiversité proposées par
l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur
Près de 1 000 participants

Budget : temps agents

Sensibiliser les plus jeunes pour un avenir plus durable



→ Fiche actions 48

La CAPG propose depuis 2014 un programme d'éducation au développement durable. Différents outils de sensibilisation des scolaires peuvent être mobilisés par les écoles du Pays de Grasse (**Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Escragnolles, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, La Roquette sur Siagne, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Saint-Auban, Séranon, Spéracèdes, Le Tignet, Valderoure**). Pour le lien avec la biodiversité :

- Des **parcours scolaires** :
 - La biodiversité, c'est la vie
 - L'école de l'eau et de la biodiversité
 - Jardinage écologique et pollinisateurs
 - Alimentation durable
- Des **animations thématiques** :
 - La fresque de la biodiversité
- Des **outils pédagogiques** :
 - Mallette sur les zones humides
 - Ruche interactive « In Ruche »
- Des **appels à projets** pour financer les écoles pour la mise en œuvre et la valorisation de démarches pédagogiques autour des différents thèmes du développement durable. Ont ainsi été soutenus financièrement, la végétalisation de cours d'écoles (**Grasse, Spéracèdes**), 2 aires terrestres éducatives (**Peymeinade et Le Tignet**), apprendre à reconnaître et observer les oiseaux pour mieux les protéger (**Séranon**), sensibiliser à l'impact de la pollution lumineuse (**Pégomas**), création d'un jardin aquatique (**Grasse**), création de jardins pédagogiques (**Grasse, Pégomas, Séranon**)...
- Des **interventions** peuvent aussi être réalisées sur une thématique particulière à la demande des enseignants (adaptation des espèces au monde nocturne -collège de **Pégomas**)

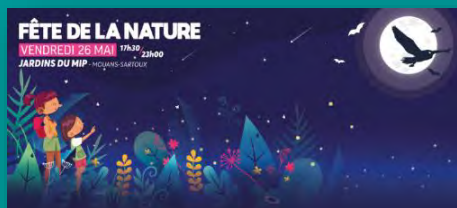


8 outils pédagogiques
18 000 scolaires sensibilisés

Budget :

Parcours scolaires : 173 000€
Appels à projets scolaires : 49 200€
Création mallette pédagogique zones humides : 2 000€
Animation mallette pédagogique zones humides : 19 460€

Sensibiliser le grand public sur les enjeux de biodiversité pour inciter à passer à l'action



→ Fiche actions 49

La CAPG mène depuis 2014, un grand volet sur la sensibilisation du public autour du développement durable et de la biodiversité avec, depuis 2018, des **animations de sensibilisation et de découverte axées sur le monde nocturne** (4 balades par an sur le monde nocturne, 2 « Nocturnes du Pays de Grasse » par an, soirées entièrement dédiées à la découverte du monde nocturne).

Le Pays de Grasse participe à des événements nationaux notamment à la **Fête de la Nature** (depuis 2014) mais également à la « **Nuit de la Chouette** » (2019, 2023, 2024 et 2025), à la « **Nuit de la Chauve-souris** » (chaque année depuis 2019) et au « **Jour de la Nuit** » (depuis 2023).

Cette sensibilisation peut prendre la forme de conférences, sorties nature, formations sur des thèmes très diversifiés (« Les restanques, zones refuges pour la biodiversité », « Découverte des écosystèmes forestiers », « Les secrets de la migration des oiseaux »...) ou d'ateliers de restauration des restanques ou de formations au jardinage écologique.

Le service environnement tient également des **stands** à l'occasion d'événements organisés par les communes (stand sur les nichoirs à **Saint-Vallier-de-Thiey**).



8 Fêtes de la Nature avec une moyenne de 800 visiteurs par an
40 balades commentées sur les sites naturels du territoire à la rencontre de la biodiversité locale
19 balades nocturnes sur la biodiversité nocturne, le ciel étoilé et la pollution lumineuse
9 « Nocturnes du Pays de Grasse »
104 formations au jardinage écologique
30 ateliers restanques

Budget :

Fête de la Nature : 66 300€
Chantiers restanques : 20 500€
Formations jardinage : 50 000€

Des outils de communication à destination du grand public



➔ Fiches actions 8, 29, 43, 44 et 50

Afin de sensibiliser le plus grand nombre, différents supports d'information ont été créés :

- **Guide sur les oiseaux du Pays de Grasse** avec la LPO pour mieux apprendre à les reconnaître (2016)
- **Guide sur les espèces faune envahissantes** afin d'alerter la population sur la présence de ces espèces et de l'impliquer contre leur dispersion. Guide réalisé en 2021 avec l'aide du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA)
- **Panneaux** pour communiquer auprès du grand public sur la démarche engagée par la CAPG et les communes (**La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Le Tignet, Cabris, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery**) pour favoriser la nidification des oiseaux en milieu urbain et péri-urbain
- Elaboration de **fiches outils** pour orienter sur comment construire, poser et entretenir un nichoir pour les oiseaux et comment accueillir les écureuils dans son jardin.
- Tous ces supports de communication sont consultables en ligne sur le **site internet de la CAPG** avec des rubriques dédiées aux actions relatives à la biodiversité <https://www.paysdegrasse.fr/index.php/preservation-de-la-biodiversite> et à l'éducation à l'environnement <https://www.paysdegrasse.fr/index.php/education-lenvironnement>.



1 000 exemplaires du guide espèces faune envahissantes
2 500 exemplaires du guide des oiseaux du Pays de Grasse
25 panneaux sur les nichoirs sur 11 communes
3 fiches outils sur mieux accueillir la faune

Budget :

Guide espèces faune envahissantes : 236€
Guide des oiseaux du Pays de Grasse : 500 €
Panneaux nichoirs : 500 €

Fédérer les différents services de la CAPG autour des enjeux de biodiversité



➔ Fiches actions 53 et 54

Afin de permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les différents projets portés par l'intercommunalité, la CAPG a souhaité développer une dynamique interne pour fédérer les services autour de l'enjeu transversal qu'est la biodiversité.

- Reconnaissance de la CAPG « **Territoire Engagé pour la Nature 2024-2027** » par l'ARBE autour du plan d'actions suivant :
 1. Définition et mise en œuvre de la stratégie biodiversité de la CAPG (service environnement)
 2. Restructuration d'un parking public en jardin de pluie (service aménagement)
 3. Création d'un parcours pédagogique sur la biodiversité pour les scolaires (service environnement)
 4. Mise en place d'une agence du foncier agricole dans le cadre du PAT (service agriculture)
 5. Actions pour la transition agroécologique, le développement des écosystèmes locaux et de la biodiversité dans le cadre du PAT (service agriculture)

Le label national TEN permet de favoriser la transversalité de la thématique biodiversité au sein des collectivités.

- Labellisation du Pays de Grasse au concours national 2025 « **Territoire de Villes et Villages Etoilés** » pour fédérer ses communes et ses élus autour de la thématique de la pollution lumineuse.
- Candidature de la CAPG à l'édition 2025 du **concours « Capitale française de la Biodiversité »** sur le thème « Cultures et Biodiversité ». Travail en concertation des services environnement, affaires culturelles, conservation des musées de Grasse et transition écologique. 2 des 3 actions présentées au concours ont été désignées par le jury pour intégrer le recueil des actions remarquables du concours « Capitale Française de la Biodiversité 2025 ».
- Participation de la CAPG en 2024/2025 à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques »** proposée par l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE). Objectifs de cette formation en 6 journées d'échanges techniques pour les agents et les élus : acquérir une culture de l'eau et des milieux aquatiques pour une mise en œuvre éclairée des compétences de la collectivité, en s'appuyant sur la transversalité au sein de ses services. Participation des services eau, planification, urbanisme, agriculture, transition écologique, énergie et environnement de la CAPG + du SCOT'Ouest, de la Régie des Eaux du Canal Belletrud et du SMIAGE (dans le cadre de la délégation de compétences).



9 services internes CAPG travaillant en lien sur des dossiers transversaux biodiversité
2 reconnaissances nationales

Budget : temps agents



5.

SYNTHÈSE
DES PRINCIPALES
ACTIONS ENGAGÉES
PAR LES COMMUNES

Les 23 communes de la CAPG ont été consultées afin de recenser les actions qu'elles mènent, leurs bonnes pratiques, leurs initiatives inspirantes ainsi que leurs attentes, en lien direct ou indirect avec la préservation, la gestion et la connaissance du patrimoine naturel.

Le tableau ci-après ne présente que les **actions phares**, l'ensemble des éléments collectés étant trop riche pour être intégralement synthétisé. Ces actions sont soit déjà mises en œuvre, soit en projet. Les communes du Pays de Grasse mettent en œuvre de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, articulées autour de :

- ➔ **La protection des milieux** : la préservation des zones agricoles et naturelles constitue un axe majeur, avec l'augmentation des surfaces protégées dans les PLU, la création de Zones Agricoles Protégées et l'acquisition foncière visant à limiter le mitage et à soutenir l'installation agricole. La protection des zones humides, des vallons et des berges, ainsi que l'engagement dans des dispositifs tels que les contrats Natura 2000, ou la lutte contre la pollution lumineuse participent également à la conservation des habitats.
- ➔ **La gestion durable des espaces et des espèces** : les communes encouragent une agriculture locale et durable, notamment par le développement du maraîchage pour la restauration collective, la relance de cultures traditionnelles ou la remise en état des oliveraies. Des actions ciblent aussi la restauration des milieux, comme la réouverture d'espaces pour la faune ou la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En milieu urbain, les actions de renaturation, de désimperméabilisation, de végétalisation des cours d'école et de création d'îlots de fraîcheur participent à l'adaptation au changement climatique. La gestion différenciée des espaces verts le recours à des palettes végétales locales et mellifères, ainsi que les permis de végétaliser contribuent à renforcer les continuités écologiques.
- ➔ **La mobilisation citoyenne** : la sensibilisation constitue un levier essentiel, à travers les Atlas de la Biodiversité Communale, les aires éducatives, les jardins pédagogiques ou encore les sentiers d'interprétation. L'organisation d'événements participatifs et l'inscription dans des démarches de labellisation traduisent une dynamique territoriale structurée.

Suite à ces rencontres, les 23 communes ont identifié leurs priorités d'action pour renforcer la préservation de la biodiversité, ainsi que leurs besoins d'accompagnement par la CAPG.

Elles expriment à la fois des besoins opérationnels (gestion des milieux, surveillance, maîtrise foncière) et des attentes en matière d'appui technique et de coordination. La CAPG est ainsi attendue pour favoriser la mutualisation des moyens, partager les bonnes pratiques et soutenir les initiatives locales en faveur de la biodiversité.

Synthèse des actions phares des communes du Pays de Grasse en lien avec la biodiversité

Protection des milieux et des espèces

Zones agricoles et naturelles

- Préservation et augmentation des surfaces classées agricoles et/ou naturelles aux PLU
- Protection des restanques et des oliveraies dans PLU
- Acquisition de terrains agricoles par les communes pour avoir la maîtrise foncière dans l'objectif de lutter contre le détournement des terres agricoles ou pour installer des agriculteurs
- Création de Zones Agricoles Protégées
- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité sur les parcelles agricoles et leurs abords
- Remembrement dans un but agricole
- Déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux

Zones humides et cours d'eau

- Protection des zones humides au PLU
- Protection des berges de la Siagne (limitation des parkings en bordure avec pour effet une limitation de la fréquentation)
- Protection des vallons (10-15m de part et d'autre du talweg) dans PLU

Milieu forestier

- Contrat Natura 2000 pour favoriser le développement de bois sénescents dans les milieux forestiers en production

Ciel nocturne

- Extinction totale/partielle de l'éclairage public,
- Candidature au label « Villages et Villages Etoilés »
- Schéma Directeur de Lumière
- Achat groupé pour refaire l'éclairage

Nature en ville

- Mention dans le PLU d'une palette végétale locale, de recommandations sur continuité écologique au jardin (perméabilité des clôtures)
- Mise en place d'écuroducts
- Identification des arbres remarquables/patrimoniaux sur la commune pour inscription au PLU
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en lien avec la biodiversité dans le PLU ou la nature en ville

Gestion durable des espaces et des espèces

Zones agricoles et naturelles

- Plusieurs communes encouragent une agriculture en bio
- Relance de productions traditionnelles (ex : haricots coco, amandiers, pois chiches, lentilles)
- Maraichage au niveau de la commune pour alimenter la restauration collective
- Remise en culture des oliveraies embroussaillées
- Nombreux jardins partagés
- Plantation de haies comestibles et d'arbustes à baies pour favoriser les oiseaux
- Réouverture de milieux pour favoriser faune sauvage (notamment Perdrix rouge)
- Opération d'arrachage/broyage de mimosa (espèce exotique envahissante)
- Favoriser les points d'eau pour les animaux

Milieu forestier

- Pour faire face au dépérissement des forêts, replantation d'arbres avec expérimentation de nouvelles essences (ex : Sapin de Nordmann)
- Exclos pour favoriser la régénération naturelle des arbres

Nature en ville

Restaurer la fonctionnalité écologique

- Renaturation centres villages (avec appui du dispositif « Nature Ta Ville » de la Région Sud)
- Désimperméabilisation de parkings, cours d'école, cheminement et d'une route

Aménager avec le végétal

- Végétalisation des cours d'école
- Création d'îlots de fraîcheur en milieu urbain
- Rendre attractif les abords des lieux patrimoniaux (dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la DRAAC « Le + fraîcheur »)
- Halle en bois des Alpes avec une toiture végétalisée
- Cimetière végétal au naturel
- Plantation d'arbres en milieu urbain avec des initiatives originales (plantation d'un arbre des naissances chaque année, création d'une micro-forêt « 1 arbre, 1 naissance »)
- Pose de jardinières mobiles
- Fleurissement thématique des jardinières : par rapport au parfum, chaque commune est associée à une espèce végétale particulière d'où le fleurissement en fonction de l'espèce végétale associée à la commune

Gestion différenciée des espaces verts

- Débroussaillage et taille des haies en dehors des saisons sensibles pour les espèces (hors printemps/début été)
- Laisser en herbe certains talus routiers (pas de coupe)
- Charte de bonnes pratiques dans la gestion des arbres
- Mutualisation pour acquisition d'un broyeur à végétaux avec mise à disposition aux habitants
- Développer le broyage itinérant
- Choix végétaux locaux et/ou mellifères en lien avec souhait économie d'eau. Création de ronds-points en jardins secs. Pas de plantations de plantes annuelles
- Permis de végétaliser (jardinières, délaissés en milieu urbain qui sont fleuris par les habitants)
- Comité Consultatif de l'Environnement qui mène des actions de fleurissement et font des propositions dans la gestion des espaces verts

Régulation de certaines populations d'animaux

- Gestion des populations de pigeons (pigeonnier contraceptif/distributeur de graines contraceptives avec suivi vétérinaire)
- Stérilisation des chats, menace pour la biodiversité

Amélioration de la connaissance

- Atlas de la Biodiversité Communale (4) avec traduction des résultats de l'ABC dans le PLU et dans un document de communication à destination des habitants et des scolaires

Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité

Participation citoyenne

- Réalisation de sentiers d'interprétation, notamment par les scolaires, pour valoriser la faune, la flore, l'interaction de l'homme avec son milieu

Outils de médiation

- Aires Terrestres Educatives (2)
- Jardins pédagogiques dans les écoles
- Grainothèque
- Panneaux de sensibilisation originaux sur les axes routiers « Attention passage faune sauvage »
- Développement de l'astro-tourisme

Evènements

- Foire agricole Bio, fête des bergers, fête de la framboise...
- Journée participative proposée aux habitants avec l'ONF
- Journée citoyenne avec interventions auprès des scolaires

Démarches de reconnaissance/labellisations

En plus de ceux déjà cités :

- « Territoire durable, une cop d'avance » (2)
- « Territoire Engagé pour la Nature » (2)
- « Capitale Française de la Biodiversité » (1)
- « Ecocert en cuisine » (3)
- « Assiette Verte » (1)

Economie circulaire

- Réflexion inter-communale sur alimentation des cantines en produits locaux, de qualité (labels rouge ou bio)
- Subvention de la commune à ses restaurateurs pour promouvoir le bio et le local
- Repas partagé et gratuit avec les habitants à partir des produits invendables du maraicher
- Déchets des cantines données aux animaux

Priorités des communes en matière de protection de la biodiversité :

En matière de protection active :

- Maîtriser la pression urbaine
- Limiter l'impact de la fréquentation pour préserver le cours d'eau et ses berges
- Prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), à adapter en fonction des spécificités du territoire
- Lutter contre les décharges sauvages

En matière de préservation des terres agricoles :

- Limiter le mitage des terres agricoles
- Instaurer un fond financier pour l'acquisition de terrains agricoles
- Que les terres agricoles soient destinées à un but alimentaire

En matière de sensibilisation/respect de la réglementation :

- Avoir un garde champêtre mutualisé entre plusieurs communes

Accompagnement souhaité par les communes :

Milieux naturels :

- Être le relai sur les éléments fragmentant de la Trame Verte et Bleue et qui ne sont pas du ressort de la commune (voie SNCF...)
- Accompagnement sur la thématique Obligations Légales de Débroussaillage et biodiversité
- Mutualiser les moyens pour les déchets verts pour éviter les décharges sauvages

Nature en ville :

- Comment mieux accueillir la biodiversité dans le bâti
- Accompagnement sur le choix des végétaux
- Communication auprès du public sur gestion des espaces verts
- Préconisations pour favoriser la continuité écologique au jardin

Partage des bonnes pratiques :

Partager les retours d'expériences des communes pour que les communes se nourrissent des initiatives, des dynamiques du territoire



6.

— | UN PATRIMOINE
MENACÉ

Le développement urbain, l'artificialisation des secteurs agricoles périurbains, l'aménagement et la canalisation des cours d'eau, la création de grandes infrastructures ont, par le passé, déjà fortement transformé et altéré les espaces naturels et la fonctionnalité écologique du territoire, notamment dans les plaines alluviales (Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne). L'étalement urbain a gagné les versants (Grasse, Cabris, Spéracèdes, Le Tignet...) et les plateaux (Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne...) accentuant les pressions sur les espaces naturels, semi naturels et agricoles.

La déprise agricole, la pollution lumineuse et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, renforcée par le changement climatique, sont autant de facteurs qui fragmentent toujours plus les habitats naturels.

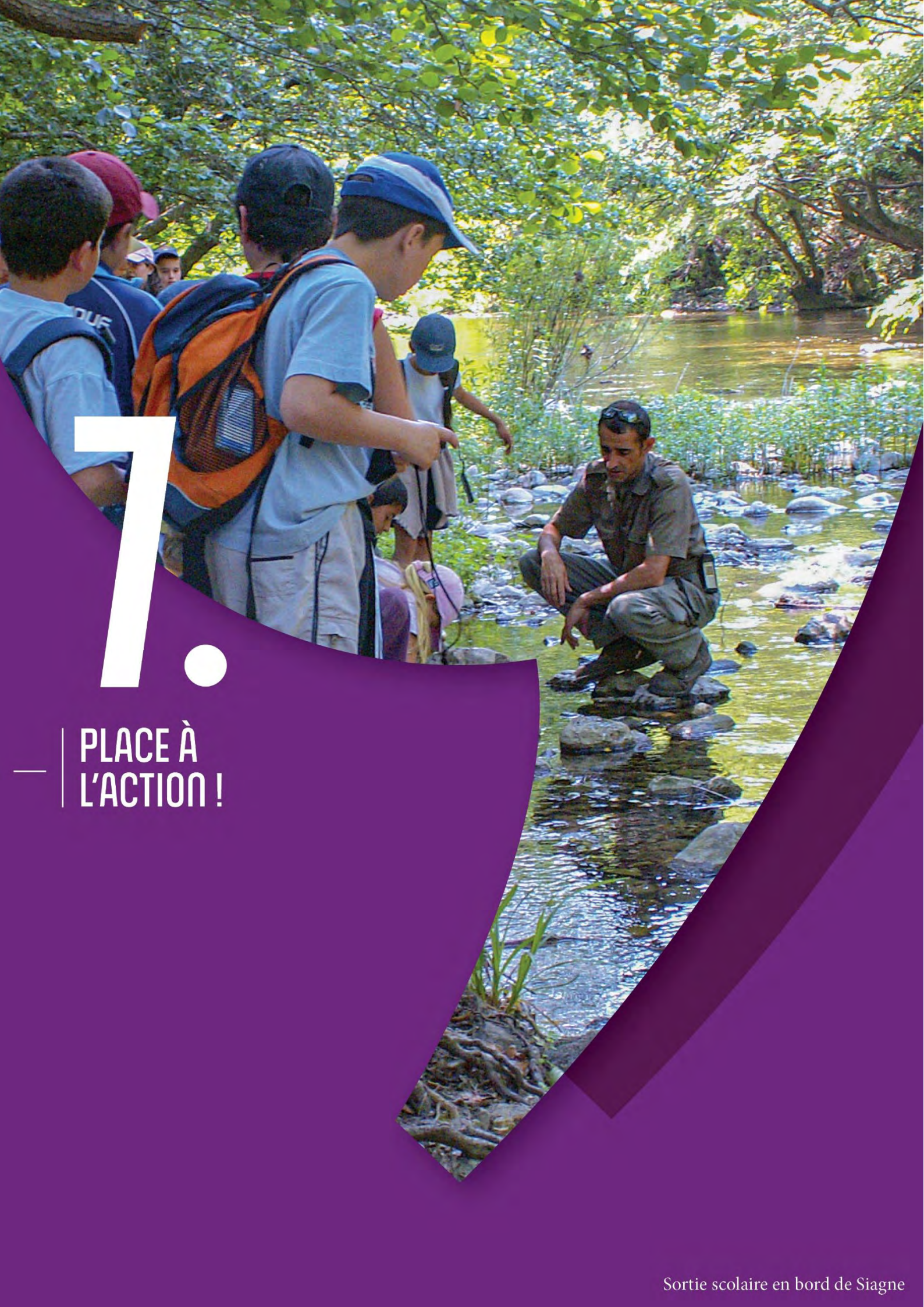
Les pressions humaines et climatiques engendrent de fortes pressions sur la biodiversité alors même qu'elle fournit des services essentiels à l'homme :



Or, la nature constitue aujourd'hui notre meilleure alliée pour relever les défis actuels et futurs.

Il est donc indispensable d'avoir un vrai projet et une approche qualitative afin que la biodiversité puisse continuer à jouer pleinement son rôle de facteur de résilience face au changement climatique. **LA NATURE DOIT ETRE PRESERVEE ET PROTEGEE POUR ELLE-MEME** et non uniquement vue sous le prisme économique (pour le fait qu'elle contribue à l'attractivité économique, touristique, résidentielle, agricole du territoire).

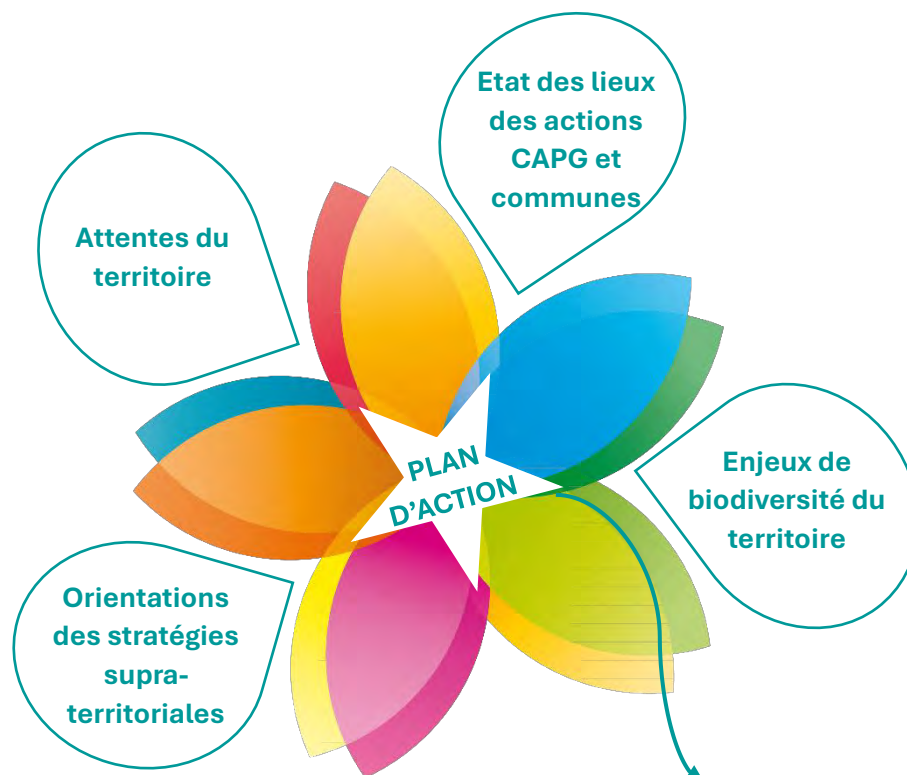
C'est collectivement, avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il convient de bâtir une stratégie opérationnelle pour préserver, restaurer et renforcer la biodiversité.

A photograph of a group of children and an adult in a forest stream. The children, wearing light blue shirts and caps, are gathered on the left, looking towards the right. One child in the foreground has a large orange backpack. An adult in a grey shirt and dark pants is crouching in the shallow water, surrounded by rocks. The background is filled with lush green trees and foliage. The image is partially obscured by a large purple graphic element on the left and bottom.

7.

— | PLACE À
L'ACTION !

À l'issue d'un **travail collaboratif** associant les **élus** (rencontres des 23 communes du territoire et 6 présentations en commission environnement de la CAPG), les **services de la CAPG** (4 réunions interservices) et les **partenaires** biodiversité du territoire (1 réunion de concertation), **un plan d'actions a été construit** en croisant :



La concertation a permis d'identifier
6 grands axes stratégiques, enjeux clés pour le Pays de Grasse, qui structure le plan d'actions :

- 1- Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir
- 2- Gestion patrimoniale des espèces et des habitats emblématiques
- 3- Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant
- 4- Vers une gestion durable des espaces verts et de nature
- 5- Vers des villes et des villages plus durable où l'homme cohabite avec la nature
- 6- Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

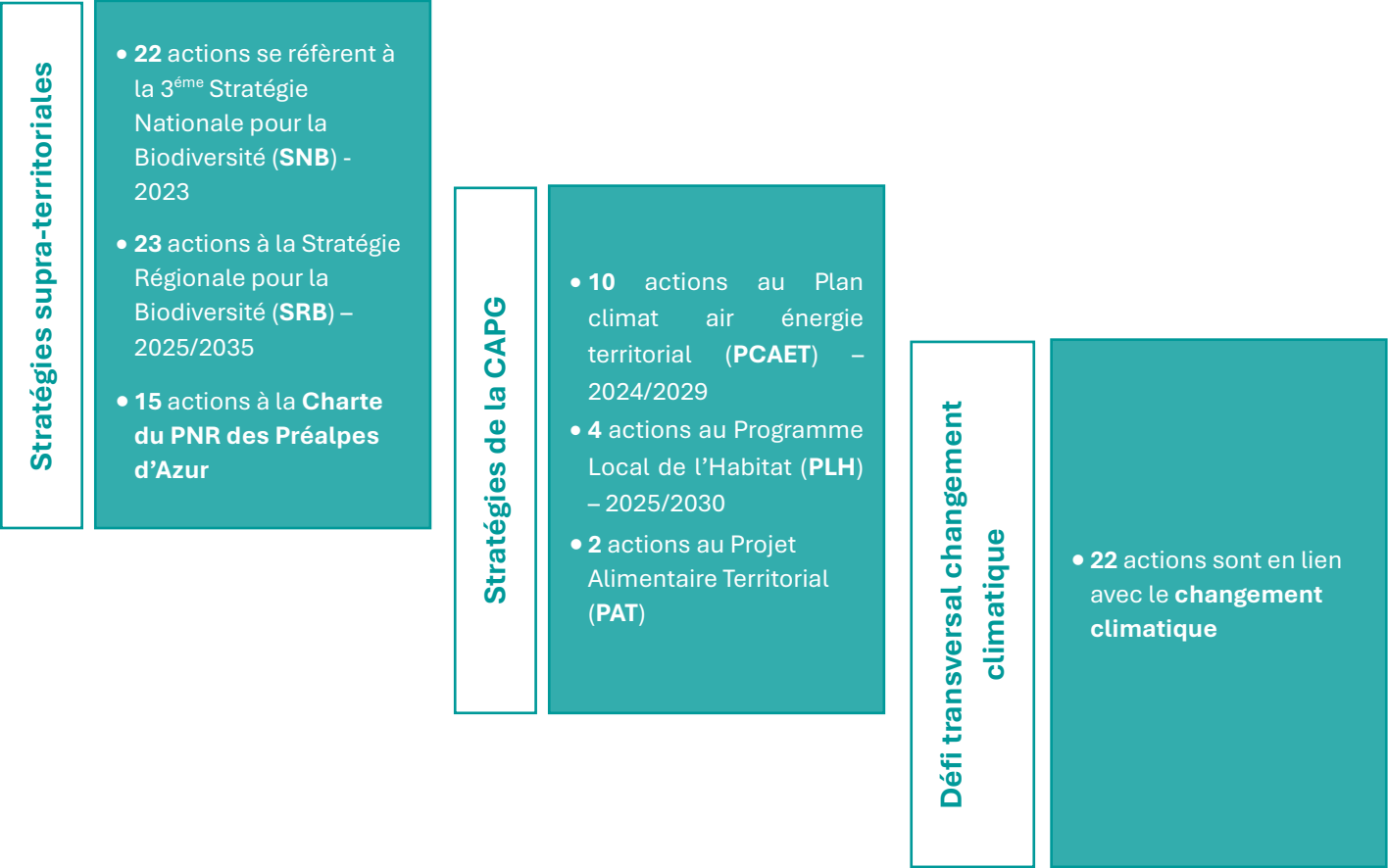
Le plan d'actions, socle du Plan Intercommunal pour la Biodiversité, offre une **vision d'ensemble articulant continuité des actions déjà engagées et nouvelles actions à déployer** : il valorise les initiatives déjà mises en œuvre tout en identifiant les nouvelles priorités d'action.

Parmi les **51 actions** de cette stratégie, **24 nouvelles actions** à déployer sur le territoire du Pays de Grasse ont été identifiées.

Les **nouvelles actions, mises en évidence en violet** dans le plan d'action ci-après, font l'objet d'une **fiche-action dédiée**. Les actions déjà engagées, quant à elles, se poursuivent dans la continuité de la dynamique actuelle. Elles ne font pas ainsi l'objet de fiche-action spécifique.

Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité décline les fiches actions du PCAET, du PLH et du PAT en lien avec la biodiversité dans une **logique transversale** d'adaptation au changement climatique et de souveraineté alimentaire.

Parmi ces nouvelles actions :



Plan d'actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité

Axes stratégiques	Objectifs	Orientations stratégiques	Actions
Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir	Renforcer la connaissance et la compréhension de la biodiversité locale afin de mieux la préserver et doter les acteurs du territoire des connaissances nécessaires pour agir efficacement en faveur de la biodiversité	<i>Orientation stratégique 1 : Poursuivre la collecte et la valorisation des données naturalistes</i>	Action à poursuivre 1 : Soutenir la mise en œuvre des Plans Nationaux et Plans Régionaux d'Actions (PNA et PRA) et de la stratégie de conservation de la flore vasculaire en région méditerranéenne pour renforcer la préservation des espèces et des habitats menacés Action à poursuivre 2 : Initier ou accompagner financièrement des inventaires naturalistes pour renforcer la connaissance et la préservation de la faune, de la flore et des habitats naturels du territoire notamment via des inventaires participatifs, un appui aux actions des animateurs Natura 2000 ou le déploiement des Refuges LPO pour les collectivités Action à engager 3 : Capitaliser les connaissances sur la faune du bâti et évaluer l'efficacité des actions de protection grâce au suivi des hirondelles Action à poursuivre 4 : Accompagner les communes dans l'élaboration de leur dossier de candidature aux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), outils pour mieux connaître et protéger la biodiversité locale Action à engager 5 : Evaluer les enjeux écologiques des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, dans une perspective de préservation et de restauration de la biodiversité
		<i>Orientation stratégique 2 : Améliorer l'accès des acteurs locaux données et connaissances sur la biodiversité aux afin de favoriser le partage des enjeux</i>	Action à poursuivre 6 : Alimenter les bases de données naturalistes régionales (SILENE, FAUNE PACA) avec les données issues des inventaires et études, afin de favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement Action à engager 7 : Intégrer le réseau RESEDA-Flore pour capitaliser et valoriser les actions du territoire en faveur de la biodiversité Action à engager 8 : Elaborer un guide des espèces exotiques envahissantes de la CAPG en cohérence avec les stratégies régionales portées par la Région Sud Action à engager 9 : Elaborer des porteurs à connaissance communaux sur les enjeux de biodiversité à destination des élus
Axe stratégique 2: Gestion patrimoniale des espèces et des habitats emblématiques	Renforcer la protection des milieux naturels sensibles tout en intégrant la biodiversité dans les politiques territoriales et les projets locaux	<i>Orientation stratégique 3 : Garantir la conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales</i>	Action à engager 10 : Accompagner les démarches Natura 2000 en cours et en devenir et le renforcement du réseau d'aires protégées dans une vision de développement local Action à engager 11 : Elaborer des baux à clauses environnementales sur les terrains agricoles de la CAPG pour concilier activité agricole et préservation de la biodiversité Action à poursuivre 12 : Maintenir et renforcer une gestion durable et multifonctionnelle de la ressource forestière, conciliant valorisation économique, préservation de la biodiversité et adaptation aux effets du changement climatique Action à poursuivre 13 : Soutenir le Centre de Soins de la Faune Sauvage Action à poursuivre 14 : Assurer une surveillance et mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Jussie rampante...)
		<i>Orientation stratégique 4 : Intégrer les enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire</i>	Action à poursuivre 15 : Accompagner les collectivités et les services de la CAPG pour favoriser une meilleure compréhension et l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de valorisation (ex : Domaine des Sources) Action à poursuivre 16 : Intégrer la préservation et la valorisation des espèces patrimoniales dans les stratégies territoriales portées par la CAPG (PCAET, PAE, PLH) ou les communes

Axes stratégiques	Objectifs	Orientations stratégiques	Actions
Axe stratégique 3 : Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant	Agir concrètement sur la préservation, la restauration et le renforcement des trames écologiques afin de limiter l'érosion de la biodiversité	<i>Orientation stratégique 5 : Préserver et restaurer les trames écologiques du territoire</i>	<u>Action à poursuivre 17 :</u> Mettre en œuvre les orientations définies dans le SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour préserver les Trames Verte, Bleue et Turquoise <u>Action à poursuivre 18 :</u> Préserver les espaces agricoles dans le cadre du déploiement de la stratégie foncière agricole de la CAPG en faveur des agriculteurs en agriculture biologique (AB) et poursuivre la mise à disposition de parcelles, propriétés de la CAPG, à des apiculteurs professionnels et amateurs <u>Action à poursuivre 19 :</u> Préserver et restaurer la Trame Bleue et Turquoise dans le cadre de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA) <u>Action à poursuivre 20 :</u> Accompagner les projets de protection, restauration et/ou valorisation des zones humides (ex : Lac des Mimosas/Lacs des Iscles, Lac Saint-Joseph, Domaine des Sources) Action à engager 21 : Décliner de manière opérationnelle les Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides pour préserver et restaurer la Trame Turquoise Action à engager 22 : Améliorer la fonctionnalité et la connectivité écologique des paysages nocturnes
		<i>Orientation stratégique 6 : Renaturer les espaces urbains et restaurer les sols comme support de biodiversité</i>	<u>Action à poursuivre 23 :</u> Renforcer la Trame Verte en milieu urbain via des projets exemplaires (Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP), Jardin Roure, les jardins partagés, le Jardin de Pluie ou les Refuges LPO) pour favoriser la connectivité écologique Action à engager 24 : Partager des initiatives inspirantes de désimperméabilisation et de renaturation auprès des élus locaux et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets Action à engager 25 : Promouvoir l'utilisation de végétaux locaux dans les projets de végétalisation et de
Axe stratégique 4 : Vers une gestion durable des espaces verts et de nature	Promouvoir une gestion écologique, préservant et valorisant la biodiversité dans les espaces verts, les projets urbains et le bâti, en accompagnant les acteurs locaux et en intégrant ces enjeux dans la planification territoriale	<i>Orientation stratégique 7 : Renforcer la gestion écologique des espaces verts</i>	<u>Action à poursuivre 26 :</u> Poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion élaborés dans le cadre de la démarche « Refuge LPO collectivités » <u>Action à poursuivre 27 :</u> Valoriser la prairie aux papillons des Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) <u>Action à poursuivre 28 :</u> Réactualiser le guide sur les plantations mellifères pour favoriser les pollinisateurs <u>Actions à poursuivre 29 :</u> Déployer de nouvelles formations à destination des agents et des élus sur la gestion des espaces en faveur de la biodiversité
		<i>Orientation stratégique 8 : Améliorer la capacité d'accueil des espaces verts pour la biodiversité</i>	<u>Action à poursuivre 30 :</u> Intégrer la préservation des gîtes naturels de la faune comme priorité dans les projets de la CAPG, tout en renforçant la fonctionnalité écologique des milieux urbains et péri-urbains par des aménagements favorisant la nidification des oiseaux et le maintien des pollinisateurs (installation et suivi de nichoirs, de gîtes à abeilles sauvages et d'abris à papillons). Action à engager 31 : Favoriser la petite faune par des aménagements adaptés
		<i>Orientation stratégique 9 : Soutenir les communes dans la mise en œuvre de démarches favorables à la biodiversité et diffuser les bonnes pratiques</i>	Action à engager 32 : Accompagner les communes pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage Action à engager 33 : Relayer aux communes et aux particuliers les bonnes pratiques sur la gestion écologique des espaces verts Action à engager 34 : Accompagner les communes pour une gestion raisonnée des populations de pigeons en milieu urbain

Axes stratégiques	Objectifs	Orientations stratégiques	Actions
<u>Axe stratégique 5 :</u> Vers des villes et des villages plus durables où l'homme cohabite avec la nature	Faire de la ville et du village un espace plus durable en intégrant la biodiversité dans les projets urbains et la réglementation. Cet axe vise la prise en compte de la biodiversité dès la phase de projet. L'objectif est de faire de la ville et du village un espace où l'homme cohabite avec la nature contribuant à un environnement plus résilient	<i><u>Orientation stratégique 10</u> : S'appuyer sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) et les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) comme réponse au changement climatique et aux enjeux de biodiversité</i>	<u>Action à poursuivre 35</u> : Développer les actions en faveur de la nature en milieu urbanisé (jardins partagés, permis de végétaliser, installation de nichoirs...) <u>Action à poursuivre 36</u> : Informer et sensibiliser les porteurs de projets lors de leurs démarches d'urbanisme sur la prise en compte de la biodiversité via la diffusion du guide « Biodiversité et bâti, comment mieux accueillir les hirondelles et martinets » et l'intégration d'un rappel dans les arrêtés d'urbanisme sur la présence possible d'hirondelles <u>Action à engager 37</u> : Assurer la cohérence entre les dispositions du Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse et les recommandations visant à préserver la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation de l'habitat
		<i><u>Orientation stratégique 11</u> : Mieux intégrer la biodiversité dans le volet réglementaire des documents d'urbanisme</i>	<u>Action à engager 38</u> : Intégrer un atelier thématique sur la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les phases amont de l'élaboration ou de la révision des PLU pour permettre une prise en compte anticipée des enjeux écologiques <u>Action à engager 39</u> : Accompagner les communes dans l'élaboration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation « biodiversité » et l'intégration de dispositions favorables à la biodiversité dans les PLU

Axes stratégiques	Objectifs	Orientations stratégiques	Actions
Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire	Renforcer la sensibilisation et la reconnaissance institutionnelle à l'importance de la biodiversité, en combinant des actions concrètes d'accompagnement, une communication large auprès de tous les publics et la valorisation des initiatives par des reconnaissances officielles	<i>Orientation stratégique 12 : Mettre en place des outils pour faciliter l'adhésion de tous les publics aux enjeux de biodiversité</i>	Action à engager 40 : Mettre à disposition un outil pédagogique pour encourager les animateurs de centres de loisirs à la réalisation d'animations sur la biodiversité Action à engager 41 : Créer des supports pédagogiques pour sensibiliser aux espèces et habitats emblématiques du territoire Action à engager 42 : Promouvoir les actions de conservation de la biodiversité auprès des élus, des partenaires et des habitants par la création d'outils de communication dédiés Action à engager 43 : Nommer et former un élu référent biodiversité dans chaque commune pour porter les enjeux biodiversité à l'échelle locale
		<i>Orientation stratégique 13 : Sensibiliser et impliquer tous les publics autour des enjeux de biodiversité</i>	Action à poursuivre 44 : Diffuser l'exposition « Entre terre et eau, les zones humides du Pays de Grasse » sur les communes du Pays de Grasse et aux partenaires Action à poursuivre 45 : Poursuivre et enrichir le cycle de conférences sur les enjeux environnementaux Action à poursuivre 46 : Mettre en œuvre le programme annuel d'éducation au développement durable (incluant des parcours pédagogiques, des animations thématiques, des outils pédagogiques et des appels à projets) dans toutes les écoles du territoire Action à poursuivre 47 : Déployer chaque année un nouveau programme ambitieux de sensibilisation grand public (Fête de la Nature, « Nocturnes du Pays de Grasse » et « Rendez-Vous Nature ») Action à poursuivre 48 : Concevoir et diffuser régulièrement des outils pédagogiques et de sensibilisation (au minimum création d'une fiche outil par an) Action à engager 49 : Mobiliser les entreprises et les zones d'activité pour la préservation et la restauration de la biodiversité
		<i>Orientation stratégique 14 : Valoriser et faire reconnaître les actions portées par la CAPG en faveur de la biodiversité</i>	Action à poursuivre 50 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions associé à la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2024-2027, afin de consolider la reconnaissance des engagements de la CAPG Action à engager 51 : Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de la lutte contre la pollution lumineuse via les labellisations « Territoire de Villes et Villages Étoilés » et « Villes et Villages Étoilés »

Fiches-actions relatives aux nouvelles actions identifiées pour le Pays de Grasse

Ci-après les fiches descriptives des 24 nouvelles actions à déployer sur le territoire du Pays de Grasse.

Pour chaque fiche-action, nous avons essayé d'identifier les financements potentiellement mobilisables au service de la connaissance, de la protection et de la restauration de la biodiversité ou de sensibilisation. Pour identifier ces financements, nous avons analysé les plateformes suivantes :

- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- <https://www.eaurmc.fr/>
- <https://www.arbe-regionsud.org/>

Ces outils financiers sont ceux effectifs en octobre 2025 et pourraient être amenés à évoluer dans le temps ou à être remplacés par d'autres mesures. Une veille sur les outils de financement en faveur de la biodiversité (publics, européens ou privés) sera donc réalisée au cours des 5 ans de mise en œuvre du Plan Intercommunal pour la Biodiversité.

Le projet de Plan Intercommunal pour la Biodiversité et son plan d'action ont fait l'objet d'une réunion concertée associant les différentes parties, pour **définir de manière collective**, lors de 3 ateliers participatifs thématiques, **les actions prioritaires à engager ainsi que leur programmation**.

Des actions les plus
prioritaires...

... vers les moins
prioritaires



Action 3 : Capitaliser les connaissances sur la faune du bâti et évaluer l'efficacité des actions de protection grâce au suivi des hirondelles

Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir

Orientation stratégique 1 : Poursuivre la collecte et la valorisation des données naturalistes

Contexte :

La CAPG se caractérise par un patrimoine architectural ancien et un bâti dense dans les centres historiques. Ces bâtis abritent notamment des hirondelles, des martinets, des rapaces nocturnes ainsi que des chauves-souris.

Or, ces espèces subissent une régression, liée en partie à la disparition des cavités et au manque de prise en compte de leur présence lors des chantiers, malgré qu'elles soient protégées ainsi que leurs habitats (soit leur nid ou gîte).

Si le guide de la CAPG sur la biodiversité dans le bâti (2021) et les inventaires hirondelles (2019 et 2025) posent les premiers jalons d'une stratégie locale, cette action vise à intégrer ces enjeux dans les politiques publiques en cohérence notamment avec le Plan Local de l'Habitat de la CAPG.

Les derniers inventaires des Hirondelles de fenêtre sur le Pays de Grasse ont mis en évidence une baisse de population sur les 10 communes inventoriées, équivalente à celle observée en France en 30 ans (entre 1989 et 2019).

Objectifs :

- Concilier développement urbain et préservation de la faune du bâti
- Limiter l'impact des travaux de démolition, rénovation, ravalement de façades, réfection de toiture sur les espèces du bâti
- Rendre accessible les connaissances concernant la biodiversité dans le bâti aux acteurs de l'aménagement et de la planification
- Evaluer cette action via un suivi des populations d'hirondelles, utilisées comme indicateur de la faune du bâti

Descriptif de l'action :

- Capitaliser les données sur les espèces liées au bâti (hirondelles, martinets, chiroptères, rapaces nocturnes) via l'analyse des bases de données régionales (SILENE et FAUNE PACA) et des inventaires 2019 et 2025 de la CAPG sur les hirondelles
- Enquête participative auprès des habitants du Pays de Grasse via un formulaire en ligne sur le site internet de la CAPG
- Création d'un fichier de veille et d'alerte avec localisation des nids/gîtes connus pour les services urbanisme, travaux, gestion du domaine public, habitat et patrimoine
- Insertion d'un texte dans les projets d'arrêtés de travaux concernant des opérations en façades ou en toiture, pour sensibiliser les pétitionnaires avec diffusion du guide de la CAPG sur la biodiversité dans le bâti
- Sensibiliser et former les services urbanisme, travaux, habitat et patrimoine, les façadiers et les entreprises réalisant les travaux pour une meilleure prise en compte de cet enjeu biodiversité dans le bâti
- Mise en place d'un suivi quinquennal des populations d'hirondelles (sessions de terrain, analyse diachronique), notamment par le biais d'inventaires participatifs, pour évaluer l'efficacité des mesures de réduction des impacts des travaux sur ces espèces et sensibiliser le grand public

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : LPO, CEN PACA, OFB, services urbanisme, gestion du domaine	1- Nombre de sites recensés (nids, gîtes) 2- Évolution des populations d'hirondelles sur les sites suivis	- Communes (élus et services techniques) - Professionnels du bâtiment - Grand public	Moyens humains : temps agent biodiversité, habitat, travaux, patrimoine et services instructeurs Inventaires complémentaires biodiversité dans le bâti

public, travaux, habitat et patrimoine des collectivités (communes et CAPG)	3 - Nombre de formations réalisées à destination des services techniques des collectivités et des professionnels du bâtiment	(chiroptères, martinets et rapaces) : 20 000€ (10 000€ en année N et 10000€ en année N+5) Inventaire à N+5 des populations d'hirondelles : 5 000€ Formations : 1 000€
---	--	---

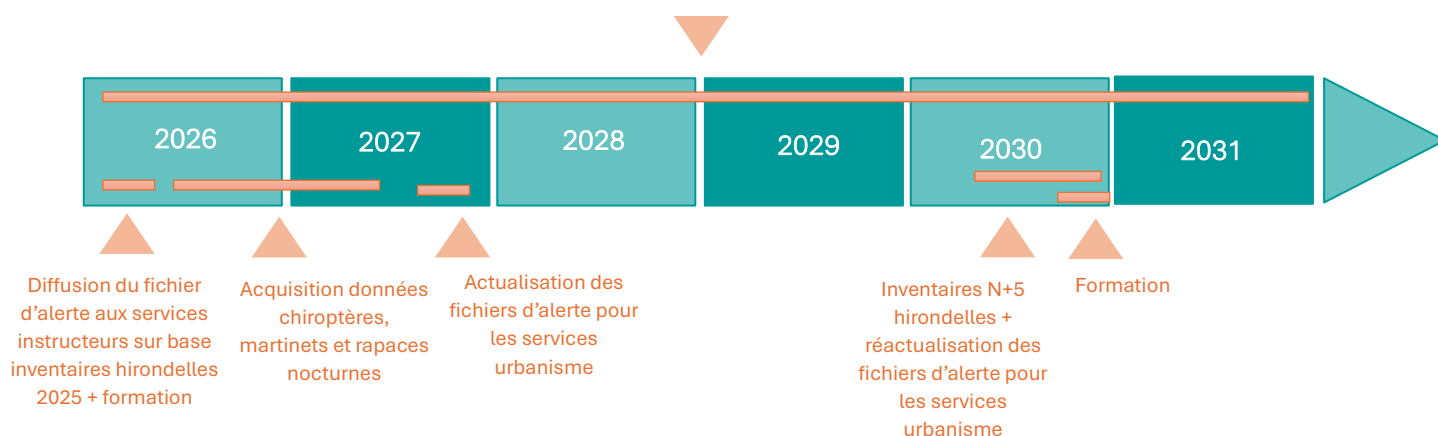
Financements potentiellement mobilisables :

Mesure « *Préservation des espèces* » de la Région Sud pour soutenir des projets de protection, de conservation, de préservation et de gestion des espèces.

Les espèces identifiées devront s'inscrire dans une stratégie opérationnelle régionale (stratégie de conservation de la flore, stratégies espèces exotiques envahissantes, stratégie régionale biodiversité, stratégie locale biodiversité...).

Calendrier prévisionnel :

Enquête participative auprès des habitants



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029 ✓ Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2025/2030	✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Complémentarité avec les aménagements favorables à la faune
- Lien étroit avec l'identification des enjeux de biodiversité présents sur l'ensemble du patrimoine bâti et foncier de la CAPG
- Sensibilisation du grand public via le guide la biodiversité dans le bâti de la CAPG et le guide éco-construire
- Lien avec d'autres actions d'amélioration de la connaissance « Diagnostiquer les enjeux environnementaux des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, pour préserver et restaurer ce patrimoine naturel » et « Intégrer les observations naturalistes recueillies lors des inventaires et études dans les bases de données régionales dédiées (SILENE ou FAUNE PACA) afin de faciliter la prise en compte des enjeux biodiversité dans les projets d'aménagement ».

Action 5 : Evaluer les enjeux écologiques des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, dans une perspective de préservation et de restauration de la biodiversité



Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir

Orientation stratégique 1 : Poursuivre la collecte et la valorisation des données naturalistes

Contexte :

Le patrimoine bâti et foncier de la CAPG (bâtiments administratifs, équipements sportifs, terrains agricoles, friches...) représente un levier stratégique pour intégrer la biodiversité dans les politiques publiques locales. Ce foncier est :

- un réservoir potentiel de biodiversité (présence d'espèces protégées : chauves-souris, hirondelles, rapaces nocturnes, flore spontanée...)
- un support de continuités écologiques, en particulier dans les zones périurbaines
- une opportunité d'appliquer les pratiques écologiques et durables en cohérence avec les prescriptions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité (PIB), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Grasse

Objectifs :

- Identifier les enjeux de biodiversité présents sur l'ensemble du patrimoine bâti et foncier de la CAPG
- Intégrer la biodiversité dans la stratégie patrimoniale et foncière de la CAPG
- Mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité sur ces sites

Descriptif de l'action :

- Analyse des bases de données régionales (SILENE et FAUNE PACA) pour capitaliser les données existantes
- Réalisation d'un état des lieux des bâtiments et terrains de la CAPG et identification des espèces patrimoniales et/ou protégées
- Hiérarchisation des sites selon leur sensibilité écologique et les projets à venir
- Élaboration d'un plan d'action priorisé à l'échelle de ce patrimoine (pose de nichoirs/gîtes, fauche tardive, végétal local, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...).
- Création d'un tableau de suivi des enjeux biodiversité et des actions réalisées pour préserver ce patrimoine

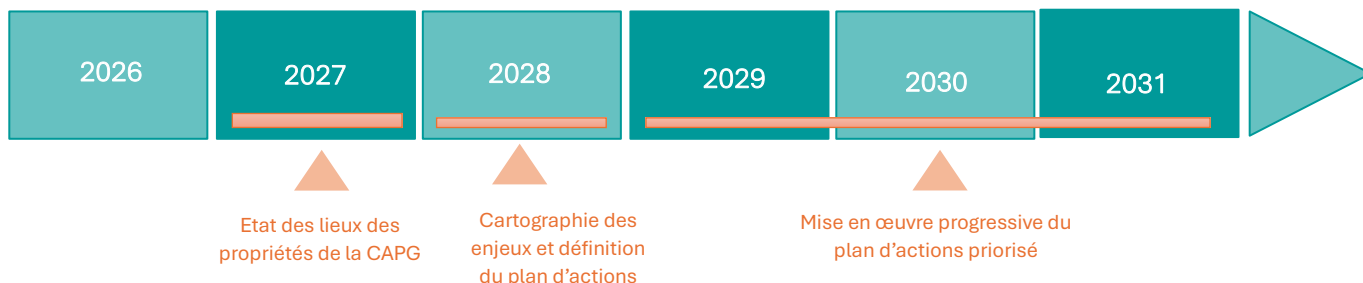
Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : LPO, CEN PACA, CBNMED, services travaux et habitat de la CAPG	1- Nombre de sites diagnostiqués (bâti et terrains) 2- Nombre d'espèces à enjeux identifiées	- Services techniques de la CAPG - Elus	Moyens humains : temps agent biodiversité, aménagement/ foncier, travaux, habitat, agriculture Diagnostic écologique (faune et flore) : 35 000€ sur 5 ans Aménagement en faveur de l'accueil de la biodiversité (nichoirs, plantation végétal local, pollution lumineuse...) : 5000€ sur 5 ans

Subventions potentiellement mobilisables :

Mesure « *Préservation des espèces* » de la Région Sud pour soutenir des projets de protection, de conservation, de préservation et de gestion des espèces.

Les espèces identifiées devront s'inscrire dans une stratégie opérationnelle régionale (stratégie de conservation de la flore, stratégies espèces exotiques envahissantes, stratégie régionale biodiversité, stratégie locale biodiversité...).

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029 ✓ Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2025/2030	✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Etape préalable à la mise en place de baux à clauses environnementales sur les terrains agricoles de la CAPG pour concilier activité agricole et préservation de la biodiversité
- Lien étroit avec les actions sur la biodiversité dans le bâti (avifaune, chiroptères)
- Participation à l'amélioration de la connaissance naturaliste
- Renforcement de la Trame Verte et Bleue locale
- Formation des services urbanisme, travaux, habitat et patrimoine pour une meilleure prise en compte de l'enjeu biodiversité dans leurs missions
- Outil pour mettre en application l'exemplarité environnementale de la CAPG

Action 7 : Intégrer le réseau RESEDA-Flore pour capitaliser et valoriser les actions du territoire en faveur de la biodiversité

Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir

Orientation stratégique 2 : Améliorer l'accès des acteurs locaux aux données et connaissances sur la biodiversité afin de favoriser le partage des enjeux

Contexte :

La CAPG abrite une biodiversité exceptionnelle avec de nombreuses espèces végétales et habitats à enjeux qui sont soumis à des pressions croissantes (urbanisation, changement climatique, fragmentation des habitats...). Le réseau RESEau d'Acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne (RESEDA-Flore), dédié à la conservation de la flore méditerranéenne, permet de capitaliser et de valoriser les retours d'expériences et les innovations locales et propose des outils pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité méditerranéenne. Participer à ce réseau de coopération est une opportunité pour le territoire de la CAPG pour mieux gérer durablement les habitats et les espèces à enjeux.

Objectifs :

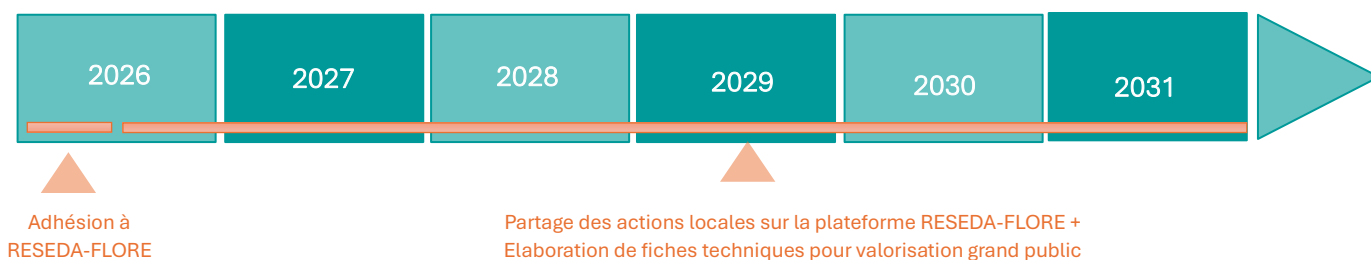
- Favoriser la mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques en matière de conservation de la flore méditerranéenne et des milieux naturels
- Renforcer la visibilité et l'impact des actions locales en les intégrant dans un réseau régional et national
- Contribuer à la préservation et à la restauration des écosystèmes locaux, en cohérence avec les stratégies supra-territoriales

Descriptif de l'action :

- Devenir membre du réseau RESEDA-FLORE
- Faire remonter au réseau RESEDA-FLORE les actions locales menées sur le territoire de la CAPG en faveur des espèces végétales locales et des milieux naturels
- Valoriser les actions reversées dans RESEDA-FLORE par la création de supports de communication (fiches techniques numériques) pour valoriser les actions de la CAPG

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : CBNMED	1- Adhésion au réseau RESEDA-FLORE 2- Nombre d'actions reversées dans la plateforme RESEDA-FLORE 3- Nombre de fiches techniques réalisées	- Communes - Grand public	Moyens humains : temps agent biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Renforce la protection des espèces et habitats emblématiques du Pays de Grasse
- Contribution à la Trame Verte locale
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux (élus et services techniques/espaces verts des collectivités)

Action 8 : Elaborer un guide des espèces exotiques envahissantes de la CAPG en cohérence avec les stratégies régionales portées par la Région Sud



Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir

Orientation stratégique 2 : Améliorer l'accès des acteurs locaux aux données et connaissances sur la biodiversité afin de favoriser le partage des enjeux

Contexte :

La prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) constitue l'une des 5 principales causes d'érosion de la biodiversité.

La CAPG, située sur un territoire contrasté entre zones urbaines, agricoles et naturelles, est particulièrement exposée à l'implantation et la propagation d'EEE faunistiques (ex : Frelon asiatique, Tortue de Floride, Moustique tigre, Perruche à collier...) et floristiques (Jussies, Berce du Caucase...). Le guide EEE Faune de la CAPG (2021) constitue une base opérationnelle locale mais nécessite une actualisation (notamment face à l'évolution des espèces présentes, des techniques de gestion, des obligations réglementaires) et d'être complété avec un volet sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Objectifs :

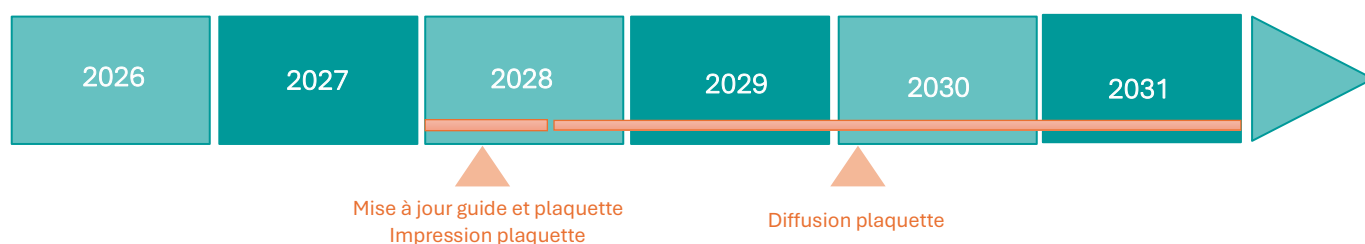
- Mettre à disposition des acteurs du territoire un outil pédagogique et technique permettant d'identifier, prévenir, détecter, gérer et limiter l'implantation et la prolifération des espèces exotiques envahissantes faune et flore
- Harmoniser le contenu du guide de la CAPG sur les EEE faune avec la Stratégie régionale relative aux espèces animales exotiques envahissantes PACA 2024-2034
- Contribuer à la préservation de la flore indigène en cohérence avec la Stratégie Régionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) de la région PACA

Descriptif de l'action :

- Analyse des bases de données régionales (SILENE et FAUNE PACA) et des rapports des Atlas de la Biodiversité Communale, portés par les communes du territoire, pour identification des nouvelles EEE faune et flore présentes sur le territoire de la CAPG
- Actualisation des connaissances scientifiques, réglementaires et opérationnelles relatives aux EEE faunistiques
- Mise à jour du guide au regard des nouvelles données naturalistes et intégration du volet sur les espèces végétales exotiques envahissantes avec rédaction de fiches pour chaque nouvelle EEE faune et flore identifiée
- Ajout d'un volet réglementaire à ce guide
- Proposition, aux communes de la CAPG, d'annexer les éléments de ce guide au règlement des PLU en cours d'élaboration/révision
- Diffusion de ce support notamment via le site internet de la CAPG et ses réseaux sociaux et auprès des 23 communes du Pays de Grasse

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : CEN PACA, CBNMED, SMIAGE, LPO, PNR des Préalpes d'Azur, ARBE, OFB, communes	1- Nombre de fiches espèces réalisées 2- Nombre d'EEE répertoriées localement	- Communes (élus et agents techniques) - Grand public - Jardins partagés - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité + temps agent communication Création du contenu du guide par un prestataire : 3 000€ Impression guide : 500€
Subventions potentiellement mobilisables : pas identifié			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027 ✓ Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en PACA (2014) ✓ Stratégie régionale relative aux espèces animales exotiques envahissantes en PACA (2024-2034)		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En lien direct avec la surveillance et la mise en œuvre d'actions de lutte contre les EEE
- Lien avec la gestion écologique des espaces verts, les actions pour les pollinisateurs sauvages et domestique, la nature en ville avec les démarches de végétalisation participative (permis de végétaliser...) et les jardins partagés
- Contribution à la Trame Verte, Bleue et Turquoise
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux (élus et services techniques/espaces verts des collectivités)
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques

Action 9 : Élaborer des porters à connaissance communaux sur les enjeux de biodiversité à destination des élus



Axe stratégique 1 : Renforcer la connaissance pour développer la capacité d'agir

Orientation stratégique 2 : Améliorer l'accès des acteurs locaux aux données et connaissances sur la biodiversité afin de favoriser le partage des enjeux

Contexte :

L'exceptionnelle biodiversité du Pays de Grasse est soumise à des pressions (urbanisation, fragmentation des milieux, espèces exotiques envahissantes, changement climatique). L'élaboration de porters à connaissance communaux vise à rendre accessibles et compréhensibles les données naturalistes disponibles et d'identifier les enjeux de conservation pour lesquels chaque commune porte une responsabilité particulière.

Objectifs :

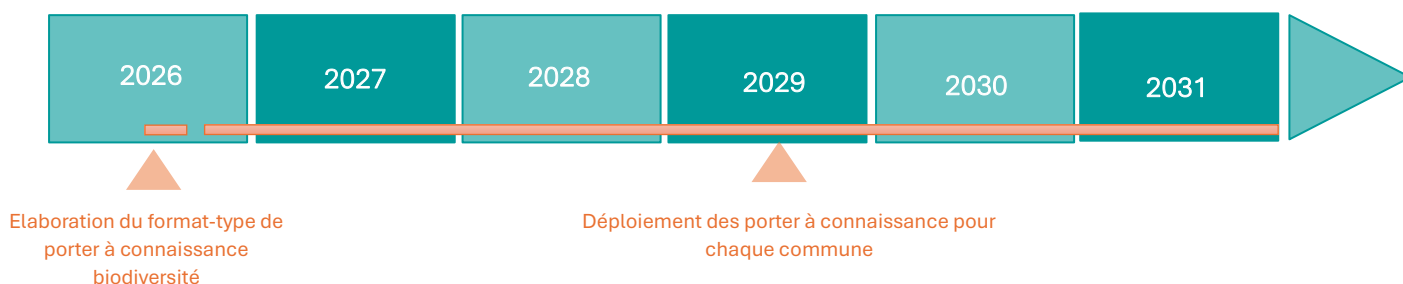
- Mettre à disposition des communes un outil synthétique d'aide à la décision et de sensibilisation, recensant les espèces, habitats et enjeux écologiques locaux majeurs
- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets d'aménagement

Descriptif de l'action :

- Construction d'un format-type de porter à connaissance biodiversité, à l'échelle communale (zonages de protection, ZNIEFF, habitats naturels, espèces protégées...)
- Analyse des bases de données régionales (SILENE et FAUNE PACA) pour identification des enjeux biodiversité du territoire communal
- Rédaction d'un document de synthèse avec mise en avant des espèces et habitats à forts enjeux écologiques pour lesquels la commune a une responsabilité particulière en matière de conservation
- Déploiement progressif sur les 23 communes de la CAPG en fonction des révisions des documents d'urbanisme, des projets d'aménagement, des sollicitations des communes... et en complémentarité avec les porters à connaissance réalisés par le PNR des Préalpes d'Azur qui porte également ce type d'action sur son territoire
- Diffusion de chaque porter à connaissance auprès des élus, techniciens et acteurs locaux de l'aménagement du territoire
- Accompagnement des communes dans l'intégration de ces porter-à-connaissance biodiversité dans leurs projets

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes, PNR des Préalpes d'Azur, CBNMED, CEN PACA, LPO	1- Nombre de communes disposant d'un porter à connaissance biodiversité	- Communes (élus et agents techniques)	Moyens humains : temps agent biodiversité + planification
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Contribution à la préservation des trames écologiques
- En lien direct avec les orientations stratégiques :
 - « Accompagner les communes et diffuser les bonnes pratiques »
 - « Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire »
 - « Renforcer la prise en compte réglementaire de la biodiversité dans les documents d'urbanisme »
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Appui aux projets d'aménagement durable

Action 10 : Accompagner les démarches Natura 2000 en cours et en devenir et le renforcement du réseau d'aires protégées dans une vision de développement local

Axe stratégique 2 : Gestion patrimoniale des espèces et des habitats emblématiques

Orientation stratégique 3 : Garantir la conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales

Contexte :

Le Pays de Grasse est concerné par 5 sites Natura 2000 au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », qui témoignent de la richesse écologique de ce territoire.

En 2025, le site "Haut-Estéron et Lane" a franchi une étape importante dans sa reconnaissance pour intégrer le réseau Natura 2000, en accédant au statut de proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC).

La CAPG souhaite continuer à accompagner les démarches existantes, anticiper les extensions ou créations de nouvelles protections réglementaires ou contractuelles, afin de veiller à la préservation des habitats et espèces remarquables.

Objectifs :

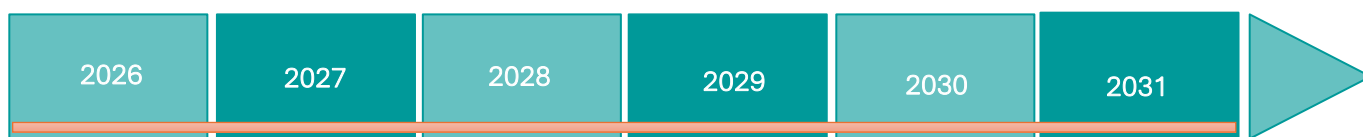
- Renforcer la cohérence écologique du territoire en soutenant les démarches Natura 2000 en cours et en devenir
- Accompagner la création potentielle de nouvelles aires protégées (Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB), Arrêtés de Protection des Habitats Naturels (APHN), réserves...)
- Veiller à leur intégration dans les politiques d'aménagement et de développement rural en lien avec les acteurs locaux, dans une logique d'équilibre entre enjeux écologiques et maintien des activités humaines
- En faire des leviers de développement durable des territoires, en assurant l'intégration de ces dispositifs dans les outils de développement local

Descriptif de l'action :

- Accompagner techniquement les démarches Natura 2000 en cours (participation aux comités de pilotage, relais des enjeux, diffusion des actions favorables à la biodiversité)
- Soutenir financièrement les études et actions portées par le SMIAGE en tant qu'animateur du site Natura « Gorges de la Siagne »
- Participer à la concertation pour les nouveaux projets de création ou d'extension d'aires protégées
- Participer aux réflexions sur la désignation du futur opérateur/animateur du site "Haut-Estéron et Lane"

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : DDTM, DREAL, animateurs Natura 2000 (SMIAGE et CASA), communes, PNR des Préalpes d'Azur, CEN PACA, CBNMED, LPO	1- Nombre de comités de pilotage ou de comités techniques Natura 2000 avec participation de la CAPG 2- Nombre d'hectares d'espaces protégés nouvellement intégrés ou renforcés	- Communes	Moyens humains : temps agent biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Accompagnement technique et financier des démarches Natura 2000 en cours

Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Engagement pour la préservation des milieux remarquables et des continuités écologiques
- Contribue à renforcer le réseau de trames écologiques du territoire du Pays de Grasse
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de la biodiversité

Action 11 : Élaborer des baux à clauses environnementales sur les terrains agricoles de la CAPG pour concilier activité agricole et préservation de la biodiversité



Axe stratégique 2 : Gestion patrimoniale des espèces et des habitats emblématiques

Orientation stratégique 3 : Garantir la conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales

Contexte :

Le territoire du Pays de Grasse abrite une biodiversité remarquable, y compris au sein de ses espaces agricoles. Afin de concilier la préservation des habitats et des espèces patrimoniales avec l'activité agricole (activité qui contribue au maintien de cette biodiversité), il est nécessaire de renforcer l'intégration des enjeux écologiques dans les pratiques agricoles, en cohérence avec la politique agricole de la CAPG et les orientations de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Objectifs :

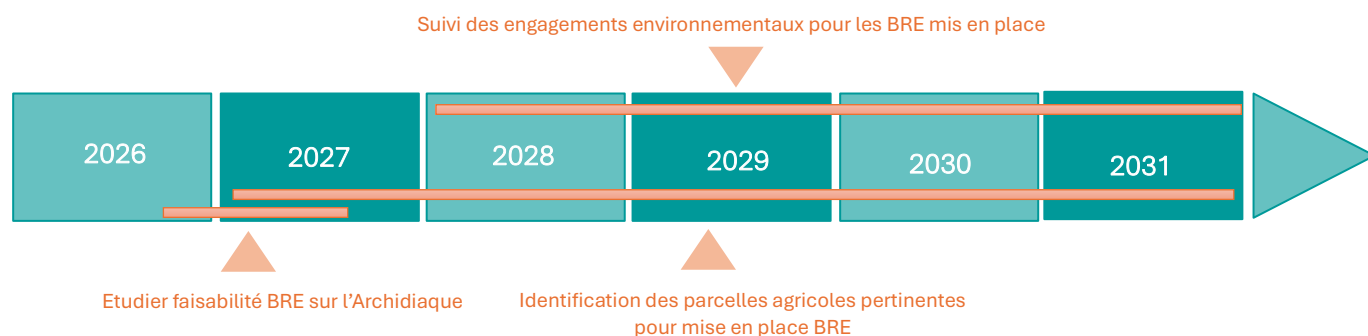
- Mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales sur les terrains à enjeux faune ou flore, propriétés de la CAPG mis à disposition des exploitants agricoles
- Assurer une gestion agricole compatible avec la conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales, notamment la flore remarquable

Descriptif de l'action :

- Etudier la mise en place d'un Bail Rural à clauses Environnementales (BRE) sur le site de l'Archidiaque (La Roquette-sur-Siagne)
- En concertation avec les services agricoles et fonciers de la CAPG, et sur la base de l'évaluation des enjeux écologiques associés aux terrains et bâtiments intercommunaux, identification des parcelles agricoles présentant un fort intérêt écologique, dans une perspective de les engager dans des outils fonciers ou contractuels de préservation et restauration de la biodiversité
- Suivi dans le temps du respect des engagements environnementaux spécifiques à chaque bail

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : CEN PACA, CBNMED, Chambre d'Agriculture, DDTM, DREAL, PNR des Préalpes d'Azur, LPO	1- Nombre de baux signés intégrant des clauses environnementales 2- Superficie agricole sous clauses environnementales	- Agriculteurs	Moyens humains : temps agent agriculture, foncier et biodiversité Frais acte notarié : 2 000€ (environ 400€ par acte)
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Programme Alimentaire Territorial du Pays de Grasse (PAT) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Déclinaison de l'évaluation des enjeux écologiques des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, dans une perspective de préservation et de restauration de la biodiversité
- Déclinaison opérationnelle de l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- Outil pour mettre en application l'exemplarité environnementale de la CAPG
- Contribution à la Trame Verte et Turquoise locale

Action 21 : Décliner de manière opérationnelle les Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) pour préserver et restaurer la Trame Turquoise



Axe stratégique 3 : Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant

Orientation stratégique 5 : Préserver et restaurer les trames écologiques du territoire

Contexte :

Le territoire de la CAPG se caractérise par la présence de nombreux milieux humides, jouant un rôle essentiel dans la qualité de l'eau, l'atténuation du risque inondation et la continuité écologique (Trame Turquoise). Or ces zones humides subissent de nombreuses pressions (fragmentation de ces milieux, artificialisation des fonds de vallons...).

La Région Sud a inscrit la Trame Turquoise parmi ses priorités d'intervention. Il est donc stratégique, pour la CAPG, de décliner les orientations des 2 PGSZH (EPAGE Verdon et SMIAGE/CEN PACA) effectifs sur son territoire, de manière opérationnelle.

Objectifs :

- Mettre en œuvre une stratégie de gestion, restauration et protection des zones humides identifiées sur le territoire de la CAPG
- Améliorer la Trame Turquoise, en cohérence avec les priorités du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée
- Restaurer les connectivités écologiques

Descriptif de l'action :

- Contribuer à la mise en œuvre des actions opérationnelles prévues dans les 2 PGSZH, dans le cadre de la compétence GEMAPI de la CAPG, notamment à travers des interventions de génie écologique telles que la restauration des ripisylves, la renaturation des berges ou la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- Participer à la renaturation de zones humides pilotes ayant une forte valeur écologique et fonctionnelle, ce qui implique la réalisation d'études préalables (hydrologiques, écologiques), l'élaboration de plans de gestion adaptés, la conduite de travaux de restauration et la mise en place d'un protocole de suivi pluriannuel afin de garantir la durabilité des actions engagées.
- Animation auprès des propriétaires fonciers pour mobiliser les acteurs et favoriser l'adhésion et leur implication à long terme
- Etudier la mise en place d'une convention-cadre tripartite d'intervention foncière sur les zones humides (SAFER/CAPG/gestionnaires GEMAPI) pour être alerté des mouvements fonciers concernant les secteurs à enjeux
- Mobiliser l'acquisition foncière comme outil pour la préservation des zones humides identifiées comme prioritaires
- Inscrire l'action dans une logique de continuité territoriale, en cohérence avec les dynamiques portées par CAP AZUR sur cette thématique

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : EPAGE Verdon, SMIAGE, CEN PACA, OFB, DDTM 06, PNR des Préalpes d'Azur, Fédération	1- Nombre de zones humides ayant fait l'objet d'une opération de gestion, restauration et/ou protection	- Communes (élus et services techniques) - Propriétaires fonciers - Agriculteurs	Moyens humains : temps agent gestionnaires GEMAPI et biodiversité

de Pêche des Alpes-Maritimes, communes	2- Nombre d'actions déclinées des 2 PGSZH 3 - Nombre de propriétaires fonciers rencontrés	Acquisitions foncières : 100000€ sur 5 ans (20 000€ par an) Convention SAFER/ CAPG/ gestionnaires Gemapiens : 1500€ HT sur 5 ans (300€ HT par an)
--	--	--

Subventions potentiellement mobilisables :

Mesure « *Protéger et restaurer les espaces naturels* » du Fonds Vert des Ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement pour permettre de mettre en œuvre des projets de restauration des écosystèmes terrestres et marins dégradés, en application du règlement européen Restauration, adopté en 2024.

Mesure « *Restauration des milieux aquatiques et humides dégradés* » porté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour restaurer les zones humides dont la fonction hydrologique est dégradée ou lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Mesure « *Préservation des milieux aquatiques et humides* » de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui vise la maîtrise foncière, les actions de maîtrise ou de suppression des menaces, le suivi écologique de l'efficacité des actions de préservation.

Pour l'acquisition, co-acquisition possible avec les communes et le CEN PACA.

Appel à Manifestation d'Intérêt « *Paiement pour services environnementaux* » (PSE) porté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (mobilisable jusqu'au 30/04/2027) à destination des exploitations agricoles. Objectifs du dispositif nous intéressant plus particulièrement : amélioration du fonctionnement des zones humides et reconquête de la biodiversité.

Mesure « *Gestion intégrée des milieux aquatiques et humides* » de la Région Sud. Objectifs du dispositif nous intéressant plus particulièrement : oeuvrer pour la protection de la biodiversité par la reconquête de la trame bleue et des fonctionnalités des zones humides et la lutte contre les espèces invasives.

Plafond de dépenses de 400€/jour, les actions réalisées en régie ne sont pas éligibles.

Mesure « *Préservation, maintien et restauration des continuités écologiques* » de la Région Sud. Objectif : acquisitions foncières d'espaces naturels à fort enjeu avec obligation d'établir un plan de gestion pluriannuel dans les deux années qui suivent l'acquisition ou d'engager le bien acquis dans un statut de protection.

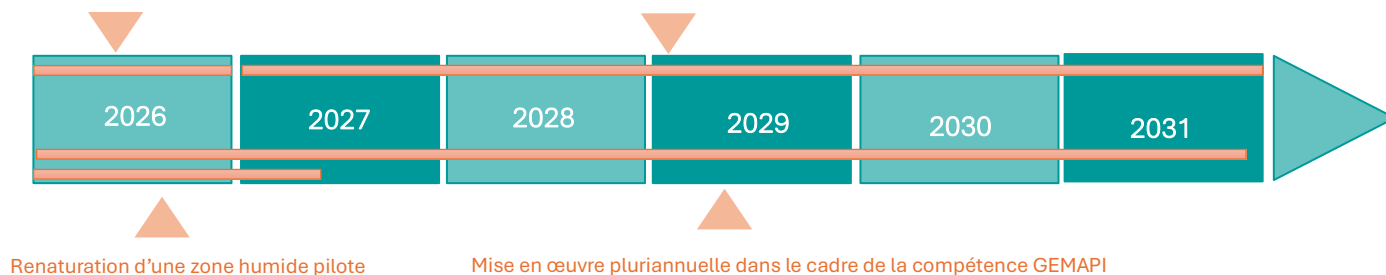
« *Programme Nature 2050* » de la CDC Biodiversité pour mettre en oeuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.

« *Programme Patrimoine Naturel* » de la Fondation du Patrimoine pour financer des projets de valorisation et de protection de la biodiversité et de réhabilitation d'espaces naturels sensibles. Ces actions de réhabilitation d'espaces naturels doivent avoir un impact positif sur la biodiversité et prendre place dans des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement (dont PNR, Natura 2000, APPB, terrains du CEN), espaces naturels sensibles ou ZNIEFF.

Calendrier prévisionnel :

Conventions cadre d'intervention
foncière « zones humides »

Veille foncière « zones humides »



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône - Méditerranée (SDAGE) – 2022/2027 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027 ✓ Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides (EPAGE Verdon/SMIAGE)	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Contribue à renforcer la Trame Verte, Bleue et Turquoise
- En lien avec les orientations définies dans le SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de la CAPG
- Action de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (jussies)
- Sensibilisation du grand public aux services écosystémiques rendus par les zones humides via l'exposition « Entre terre et eau, les zones humides du Pays de Grasse »

Action 22 : Améliorer la fonctionnalité et la connectivité écologique des paysages nocturnes



Axe stratégique 3 : Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant

Orientation stratégique 5 : Préserver et restaurer les trames écologiques du territoire

Contexte :

Les communes de la CAPG ont engagé un travail conséquent de rénovation de leur éclairage public et/ou extinction partielle en lien notamment avec la dynamique portée par le PNR des Préalpes d'Azur sur la pollution lumineuse et la création de la « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Cependant certaines zones de conflit subsistent.

Pour renforcer cette dynamique locale, la CAPG propose de mobiliser son ingénierie pour préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des paysages nocturnes et limiter l'impact de la pollution lumineuse sur les espèces nocturnes notamment sur les chauves-souris, rapaces nocturnes, amphibiens, tous protégés.

Cette action répond aux engagements de la CAPG dans le cadre de sa labellisation "Territoire de Villes et Villages Étoilés".

Objectifs :

- Identifier, caractériser et cartographier les zones de conflit écologique ou points noirs liés à la pollution lumineuse sur le territoire intercommunal afin de hiérarchiser les actions de restauration fonctionnelle des paysages nocturnes
- Préserver les continuités écologiques nocturnes et réduire les sources de pollution lumineuse
- Contribuer à la préservation de la biodiversité nocturne, à la reconquête de la qualité de l'environnement nocturne et à la reconnexion fonctionnelle des habitats naturels en lien également avec les continuités territoriales (EPCI limitrophes, dynamique CAP AZUR)
- Intégrer les enjeux de biodiversité nocturne dans la planification et les outils opérationnels de l'aménagement

Descriptif de l'action :

- Collecte et croisement les données d'éclairage public (SICTIAM, communes, Pôle Assistance aux Communes), faune nocturne (LPO, SILENE, Faune PACA, PNR des Préalpes d'Azur), habitats naturels .et Trame Verte et Bleue du SCOT Ouest
- Création d'une application SIG partagée avec les partenaires pour cartographier les zones de rupture
- Animation d'un groupe de travail :
 - Analyse des points de conflit entre biodiversité nocturne et éclairage
 - Définition de critères de hiérarchisation (proximité de réservoirs, espèces protégées, fréquence des observations, niveaux de protection...)
 - Hiérarchisation des zones à enjeux et priorisation des interventions
- Définition d'un programme d'actions comprenant l'élaboration d'une fiche-action pour chaque secteur identifié, précisant :
 - La localisation précise du linéaire ou du périmètre à restaurer
 - Les objectifs écologiques attendus (ex. : restauration d'une sortie de gîte d'une population de chauves-souris)
 - Les mesures techniques préconisées
- Accompagner le SICTIAM et les communes pour la mise en œuvre des actions correctives (dépose, rénovation de l'éclairage public...), la CAPG n'ayant pas la compétence éclairage
- Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration de leur Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)
- Participer aux réflexions et dynamiques extraterritoriales en lien avec la préservation et la restauration de la Trame Noire (ex : atelier sur la base de données d'éclairage public par la Région Sud, webinaires Trame Noire...)

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : PNR des Préalpes d'Azur, LPO, ANPCEN, CEREMA, SICTIAM, communes	1- Nombre de points de conflit lumineux identifiés 2- Nombre de points de conflit traités 3- Nombre de corridors nocturnes restaurés (ml ou km) 4- Nombre de SDAL accompagnés	- Communes (élus et services techniques) - Habitants - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité, énergie, planification, aménagement/ foncier, pôle assistance aux communes et SIG Collecter des données supplémentaires (halo lumineux notamment) : 2 000€

Subventions potentiellement mobilisables :

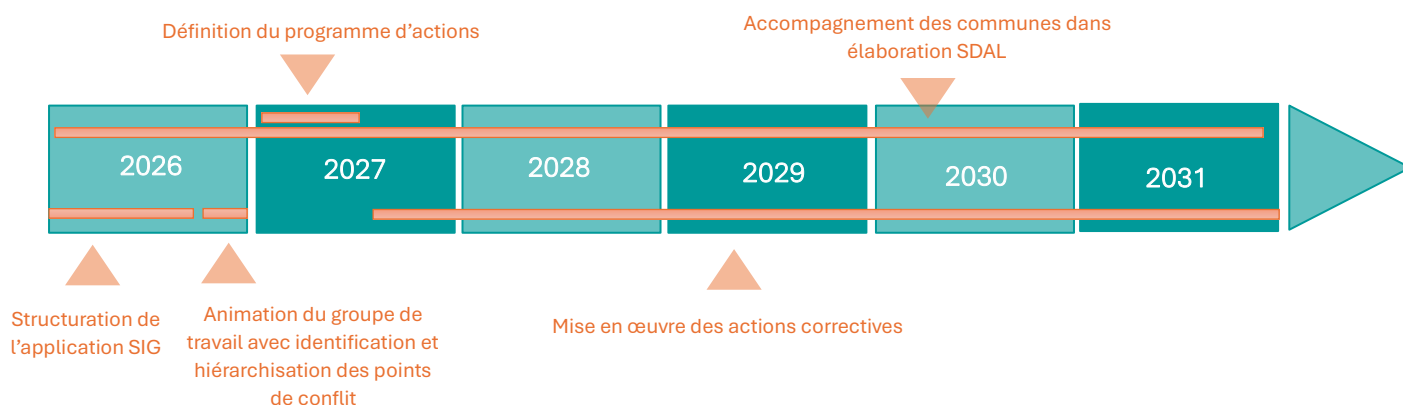
Mesure « *Préservation des milieux aquatiques et humides* » de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (uniquement pour les points de conflit identifiés par rapport à la Trame Turquoise ou la Trame Bleue) qui vise notamment les actions de maîtrise ou de suppression des menaces, le suivi écologique de l'efficacité des actions de préservation.

Mesure « *Amélioration des connaissances sur la biodiversité* » de la Région Sud. Objectifs du dispositif nous intéressant plus particulièrement : cartographie et études de définition des continuités écologiques ou étude visant leur amélioration et projets relatifs à la prise en compte de la trame noire dans les politiques publiques (impact suivi des espèces, appui à la définition de stratégie)

« *Programme Nature 2050* » de la CDC Biodiversité pour mettre en oeuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.

« *Programme Patrimoine Naturel* » de la Fondation du Patrimoine pour financer des projets de valorisation et de protection de la biodiversité et de réhabilitation d'espaces naturels sensibles. Ces actions de réhabilitation d'espaces naturels doivent avoir un impact positif sur la biodiversité et prendre place dans des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement (dont PNR, Natura 2000, APPB, terrains du CEN), espaces naturels sensibles ou ZNIEFF.

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3 ^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Contribue à restaurer le réseau de trames écologiques du territoire du Pays de Grasse
- Contribue à la protection d'espèces relevant de Plans Régionaux d'Actions (chiroptères)
- Sensibilisation du grand public via des animations axées sur le monde nocturne (Nocturnes du Pays de Grasse, RDV Nature)
- Sensibilisation des habitants à l'éclairage résidentiel
- Dispositif opérationnel de lutte contre la pollution lumineuse, servant également de levier d'animation territoriale à travers la mobilisation autour des labels "Territoire de Villes et Villages Étoilés" et "Villes et Villages Étoilés"
- Intégration de prescriptions d'éclairage durable dans les PLU et projets d'aménagement à l'occasion des procédures d'évolution/élaboration

Action 24 : Partager des initiatives inspirantes de désimperméabilisation et de renaturation auprès des élus locaux et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets



Axe stratégique 3 : Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant

Orientation stratégique 6 : Renaturer les espaces urbains et restaurer les sols comme support de biodiversité

Contexte :

En milieu urbain, la restauration des continuités écologiques passe par des actions de désimperméabilisation, de renaturation et de gestion écologique des espaces publics. Ces actions ont, de plus, de nombreux avantages : amélioration du cadre de vie (plus de nature en ville), réduction du ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux pluviales (via notamment la création de noues), soutien à la biodiversité ordinaire et atténuation des effets des îlots de chaleur urbains. Elles s'inscrivent dans les réponses aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Objectifs :

- Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de projets de désimperméabilisation et de renaturation des sols
- Partager les initiatives inspirantes, notamment celles réalisées localement
- Restaurer la continuité fonctionnelle de la Trame Brune
- Améliorer la qualité des sols et renforcer la résilience des territoires face au changement climatique

Descriptif de l'action :

- Capitaliser les retours d'expériences conduits à différentes échelles (travail du CEREMA et de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) et initiatives des communes de la CAPG)
- Mettre à disposition des élus locaux une base de données d'initiatives/fiches-retours d'expérience inspirantes
- Accompagner les collectivités pour favoriser l'émergence de projets communaux et pour identifier les potentiels de désartificialisation/désimperméabilisation
- Encourager et accompagner les communes pour intégrer les enjeux Trame Brune dans les documents d'urbanisme (ex : OAP Renaturation)

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes, CEREMA, ARBE,	1- Réalisation d'une base de données d'initiatives 2- Nombre de projets de désimperméabilisation et de renaturation réalisés	- Collectivités (élus et agents urbanisme/planification)	Moyens humains : temps agent planification, aménagement/foncier et biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : Mesure « Renaturation des villes et des villages » du Fonds Vert des Ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement, pour une adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature.			

Financement qui vise la préservation ou la récréation d'espaces de nature en améliorant leurs fonctionnalités écologiques, le rafraîchissement urbain ou la gestion intégrée des eaux pluviales.

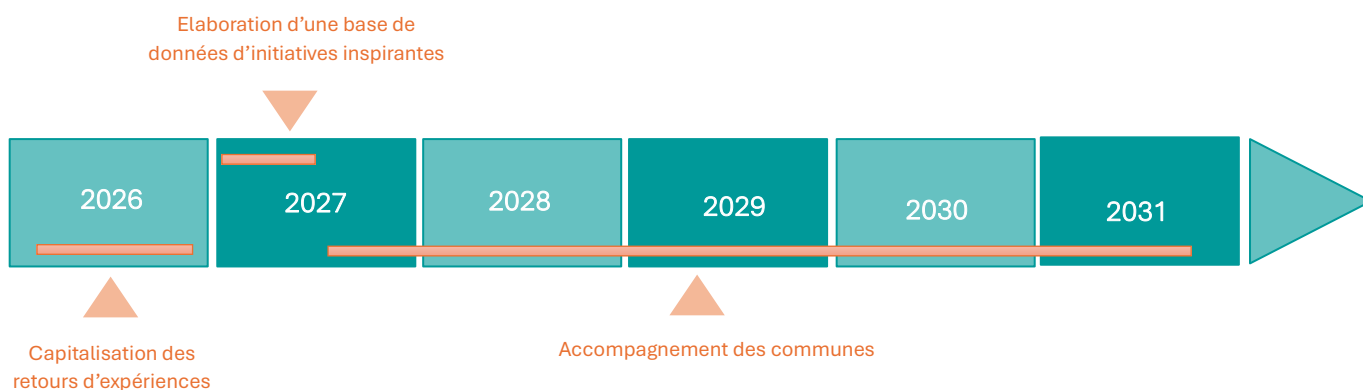
Mesure « *Recyclage foncier* » du Fonds Vert des Ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement, en vue de permettre le recyclage d'une friche urbaine, commerciale, ferroviaire, routière, industrielle... dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement.

Mesure « *Nature ta ville* » de la Région Sud. Objectifs : financer l'achat et la plantation d'arbres, d'arbustes et arbrisseaux en milieu urbain car la présence de la nature en milieu urbain est reconnue dans son rôle de préservation de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'atténuation des effets du changement climatique.

La Région soutient également les prestations de conseil et d'assistance techniques des opérations de plantation et de restauration (localisation, choix des essences, périodes de réalisation...) et la formation du personnel en charge de l'entretien des espaces verts.

« *Programme Nature 2050* » de la CDC Biodiversité pour mettre en oeuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Lien avec les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)
- Lien avec la nature en ville, la gestion différenciée des eaux pluviales et la gestion écologique des espaces verts
- Contribution à la Trame Verte, Bleue et Turquoise
- Appui aux projets d'aménagement durable
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques

Action 25 : Promouvoir l'utilisation de végétaux locaux dans les projets de végétalisation et de renaturation

Axe stratégique 3 : Lutter contre la fragmentation des habitats naturels pour préserver le vivant

Orientation stratégique 6 : Renaturer les espaces urbains et restaurer les sols comme support de biodiversité

Contexte :

Le recours aux essences végétales locales constitue un levier pour :

- préserver la biodiversité locale en limitant l'introduction et la propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes
- favoriser des essences adaptées aux conditions pédoclimatiques locales
- restaurer la fonctionnalité écologique des milieux et renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

Intégrer des espèces locales dans les projets d'aménagement, de renaturation et de végétalisation du territoire, qu'ils soient publics ou privés, permettra de garantir une gestion durable, paysagère et fonctionnelle des espaces.

Objectifs :

- Favoriser des espèces végétales adaptées aux sols, aux conditions climatiques locales, plus résistantes aux parasites et maladies
- Adapter les plantations aux changements climatiques
- Contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes, participer à la fonctionnalité écologique des milieux naturels, créer/renforcer des corridors écologiques, améliorer l'accueil de la biodiversité
- Améliorer la qualité des sols, limiter l'érosion, limiter l'installation d'espèces exotiques envahissantes, désimperméabiliser, créer des îlots de fraîcheur, embellir le cadre de vie, favoriser l'intégration paysagère.

Descriptif de l'action :

- Groupe de travail avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) afin d'identifier comment capitaliser à l'échelle du Pays de Grasse les préconisations du guide « Plantons local » de l'ARBE
- S'appuyer sur les palettes végétales locales (PNR des Préalpes d'Azur, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis) pour guider la sélection d'espèces végétales adaptées au territoire
- Sur cette base, établir une liste de référence des végétaux à privilégier dans les projets d'aménagement et de renaturation pour le territoire spécifique du Pays de Grasse valorisant également les bénéfices de la marque « Végétal local » (outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux porté par l'Office français de la biodiversité)
- Formaliser l'usage des essences locales dans les documents opérationnels et réglementaires en intégrant des éléments « plante locale » dans les marchés publics (plantations, voirie, travaux, aménagements...), dans les appels à projet espaces verts ou opérations de renaturation, dans les documents de planification (annexes au règlement des PLU), dans l'aménagement des zones d'activité
- Aborder la thématique plante locale et marque « Végétal local » dans le cadre de l'accompagnement des communes et des particuliers sur les bonnes pratiques dans la gestion écologique des espaces verts et des formations pour les agents et élus sur la gestion des espaces en faveur de la biodiversité.
- Dans le cadre des appels à projets à destination des établissements scolaires, conditionner l'attribution de la demande de subvention pour les actions en lien avec la création de jardin ou la végétalisation des cours d'école, à l'utilisation d'espèces issues de la liste de référence des végétaux recommandés sur le territoire
- Organiser des formations "Jardinons ensemble" afin de sensibiliser le grand public et de promouvoir l'usage d'essences locales

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : ARBE, CBNMED, PNR des Préalpes d'Azur, communes	1- Nombre de projets ayant utilisé des espèces végétales locales 2- Nombre de projets de végétalisation des cours d'école avec des végétaux locaux	- Collectivités (élus et agents espaces verts, voirie, travaux, aménagement) - Jardins partagés - Etablissements scolaires - Grand public - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité et éducation Impression liste de référence des végétaux locaux : 500€

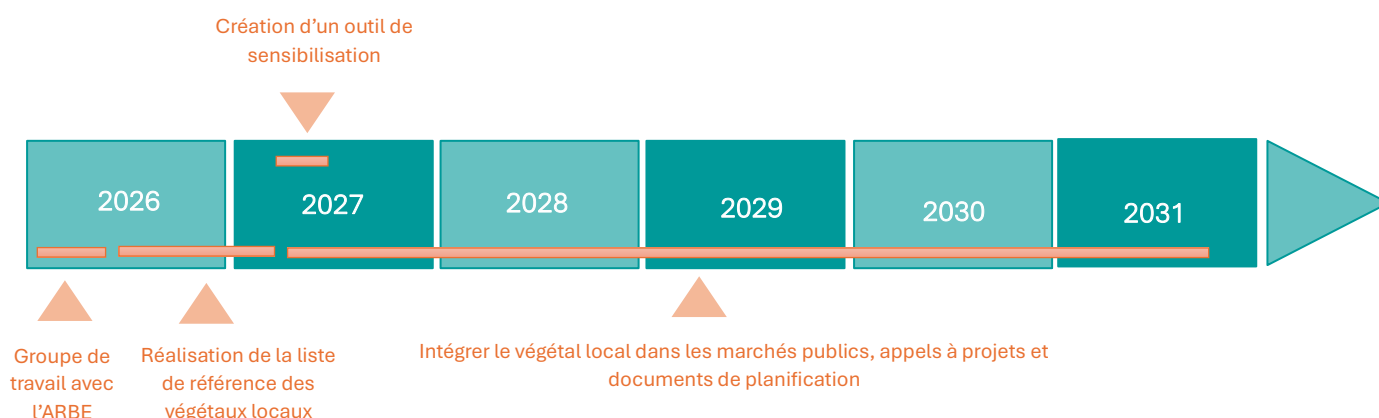
Subventions potentiellement mobilisables :

Mesure « *Nature ta ville* » de la Région Sud. Objectifs : financer l'achat et la plantation d'arbres, d'arbustes et arbrisseaux en milieu urbain car la présence de la nature en milieu urbain est reconnue dans son rôle de préservation de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'atténuation des effets du changement climatique.

La Région soutient également les prestations de conseil et d'assistance techniques des opérations de plantation et de restauration (localisation, choix des essences, périodes de réalisation...) et la formation du personnel en charge de l'entretien des espaces verts.

« *Programme Nature 2050* » de la CDC Biodiversité pour mettre en oeuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3 ^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Programme Alimentaire Territorial du Pays de Grasse (PAT) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Permet de renforcer la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes
- Complémentarité avec le guide espèces végétales exotiques envahissantes
- Lien avec la gestion écologique des espaces verts, les actions pour les pollinisateurs sauvages et domestique, la nature en ville avec les démarches de végétalisation participative (permis de végétaliser...) et les jardins partagés
- Lien avec les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)
- Contribution à la Trame Verte et Bleue
- Appui aux projets d'aménagement durable
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux (élus et services techniques/espaces verts des collectivités)

Action 31 : Favoriser la petite faune par des aménagements adaptés



Axe stratégique 4 : Vers une gestion durable des espaces verts et de nature

Orientation stratégique 8 : Améliorer la capacité d'accueil des espaces verts pour la biodiversité

Contexte :

La fragmentation des milieux et la raréfaction des habitats pour la petite faune font partis des facteurs principaux d'érosion de la biodiversité.

Les diagnostics écologiques portés par la CAPG, réalisés dans le cadre des Refuges LPO collectivités ou à l'occasion des évaluations environnementales lors de travaux ou d'aménagements, ont permis d'identifier la présence d'espèces patrimoniales (Ecureuil roux, chauves-souris, Rainette méridionale, Hirondelle de fenêtre...).

Ces espèces nécessitent des micro-habitats (cavités, mares, gîtes) pour se reproduire et se nourrir. L'installation de nichoirs, abris, mares et autres infrastructures écologiques visent à favoriser le maintien de la biodiversité ordinaire et remarquable sur le territoire du Pays de Grasse.

Objectifs :

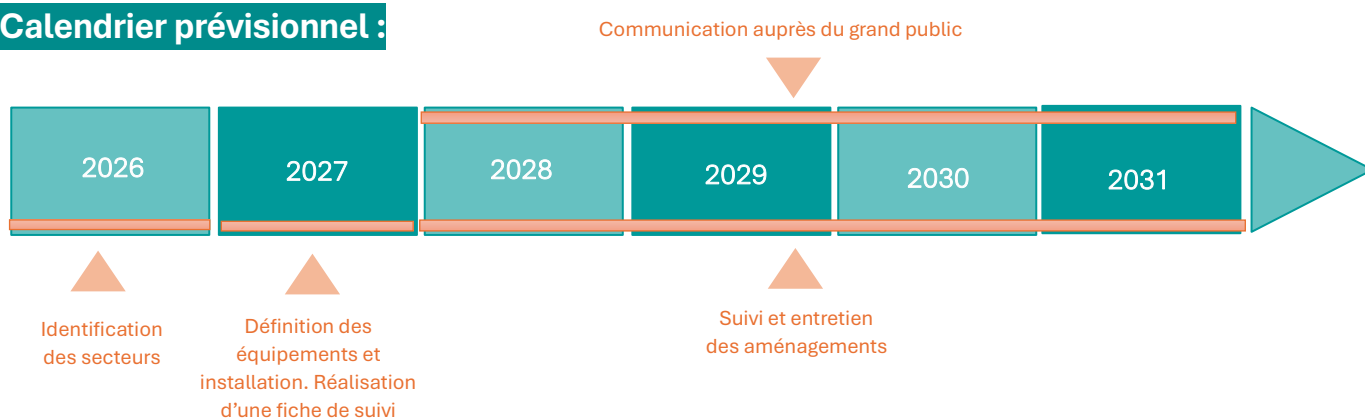
Favoriser la présence, la reproduction et les déplacements de la petite faune (avifaune, chiroptères, insectes, reptiles, amphibiens, petits mammifères) dans les espaces publics, urbains ou naturels, via des aménagements adaptés.

Descriptif de l'action :

- Identification des secteurs où des aménagements sont à déployer en fonction des projets portés par la CAPG, des capacités d'accueil des milieux, des ruptures des continuités écologiques, des zones accidentogènes pour la faune
- Définition des dispositifs à privilégier selon les caractéristiques écologiques des secteurs identifiés (ex : passages à petite faune (écuroducts, rampes, ouvertures de clôtures) pour rétablir les continuités écologiques)
- Installation des aménagements en fonction des calendriers écologiques et en respectant certaines bonnes pratiques (orientation, hauteur...)
- Géolocalisation de chaque dispositif pour intégration dans le SIG
- Réalisation d'une fiche de suivi pour chaque secteur avec nombre d'aménagements, caractéristiques de chaque dispositif...
- Etudier la pertinence de disposer des caméras ou des nichoirs connectés pour suivre l'occupation/utilisation des dispositifs installés
- Suivi de l'occupation/utilisation des équipements et entretien (nettoyage, remplacement)
- Communication auprès du grand public pour expliquer ces aménagements et les inciter à reproduire cette démarche
- Définir des règles adaptées pour faciliter le passage de la petite faune, à intégrer dans les règlements de PLU, et les proposer aux communes dans le cadre des procédures d'évolution/élaboration en cours

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : LPO, CEN PACA, services planification, travaux, habitat et patrimoine des collectivités (communes et CAPG)	1- Nombre d'aménagements installés 2- Nombre de dispositifs occupés/utilisés	- Communes (élus et services techniques) - Grand public - Jardins partagés - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité, planification, aménagement/ foncier, habitat, travaux, Etude pour identification des secteurs à équiper : 15 000€ Acquisition de gîtes, nichoirs, écuroduc... 10 000€ sur 5 ans comprenant le remplacement éventuel du matériel détérioré Outils de communication (panneaux...) : 1000€ Suivi et entretien : 15 000€ (3 000€ par an)
Subventions potentiellement mobilisables : « Programme Nature 2050 » de la CDC Biodiversité pour mettre en œuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3 ^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029 ✓ Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2025/2030	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Lien étroit avec les actions sur la biodiversité dans le bâti (avifaune, chiroptères), la pose de nichoirs pour favoriser la nidification des oiseaux cavernicoles en milieu urbain, le déploiement des Refuges LPO
- Renforcement de la Trame Verte locale
- Sensibilisation du grand public via le guide la biodiversité dans le bâti de la CAPG, le guide éco-construire et la réalisation de fiches outil dispensant de bonnes pratiques pour mieux accueillir la biodiversité chez soi
- Lien avec d'autres actions d'amélioration de la connaissance « Diagnostiquer les enjeux environnementaux des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, pour préserver et restaurer ce patrimoine naturel » et « Intégrer les observations naturalistes recueillies lors des inventaires et études dans les bases de données régionales dédiées (SILENE ou FAUNE PACA) afin de faciliter la prise en compte des enjeux biodiversité dans les projets d'aménagement »
- Formation des services urbanisme, travaux, habitat et patrimoine pour une meilleure prise en compte de l'enjeu biodiversité dans leurs missions

Action 32 : Accompagner les communes pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage



Axe stratégique 4 : Vers une gestion durable des espaces verts et de nature

Orientation stratégique 9 : Soutenir les communes dans la mise en œuvre de démarches favorables à la biodiversité et diffuser les bonnes pratiques

Contexte :

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) répondent à une nécessité de protection des biens et des personnes contre le risque incendie.

Leur mise en œuvre peut cependant impacter les milieux naturels, notamment par la réduction de la strate arbustive, la suppression de micro-habitats (lisières, haies, bois morts) et la fragmentation des continuités écologiques, et rentrer en conflit avec les objectifs de conservation de la biodiversité. Cette situation soulève des interrogations de la part de plusieurs communes du Pays de Grasse, confrontées à une apparente contradiction entre les objectifs de prévention du risque incendie et ceux de préservation de la biodiversité.

Il est nécessaire d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillage, en veillant à articuler les objectifs de prévention du risque incendie avec ceux de préservation de la biodiversité.

Objectifs :

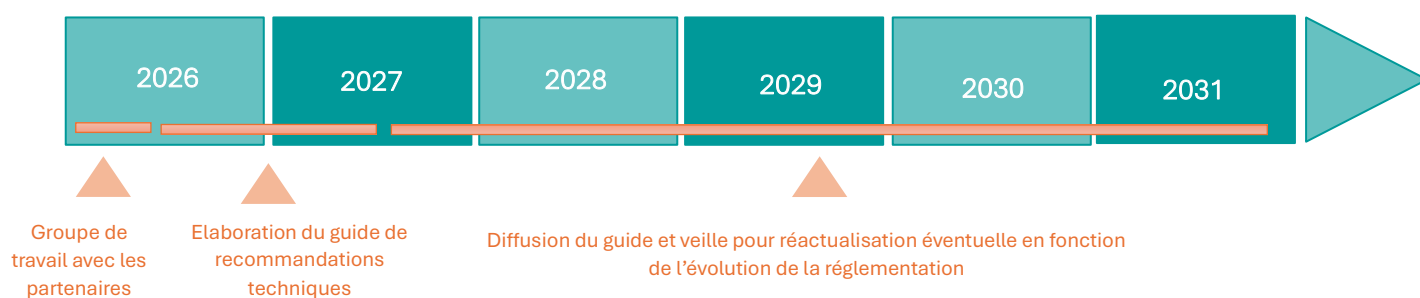
- Accompagner les communes dans l'application des obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Concilier impératifs de prévention du risque incendie et préservation des espèces et des habitats remarquables, et des continuités écologiques

Descriptif de l'action :

- Assurer une veille des réflexions nationales et régionales concernant cette thématique OLD
- Groupes de travail avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), FORCE 06, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMED), les associations naturalistes (CEN PACA, LPO), le PNR des Préalpes d'Azur et les gestionnaires de milieux pour voir comment décliner de manière opérationnelle l'Arrêté Préfectoral du 25/09/2025 qui redéfinit les dispositions générales applicables au débroussaillage obligatoire.
- Définir un calendrier d'intervention : limiter les travaux OLD durant les périodes sensibles pour la faune (nidification, reproduction) et la flore ce qui peut potentiellement induire un décalage des périodes d'intervention ou l'adaptation des techniques pour réduire les nuisances
- Élaborer un guide de recommandations techniques visant à accompagner les communes dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, tout en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité
- Diffusion de ce support sous version numérique auprès des 23 communes du Pays de Grasse (élus et services espaces verts) et sur le site internet de la CAPG pour mise à disposition au grand public

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : DDTM, ONF, COFOR, CBNMED, CEN PACA, LPO, communes, PNR des Préalpes d'Azur	1- Réalisation d'un guide	- Communes (élus et services espaces verts) - Opérateurs de débroussaillage - Habitants en zones soumises à OLD	Moyens humains : temps agent biodiversité Impression guide : 500€
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Contribue à la préservation des espèces et des habitats emblématiques
- Limite la fragmentation et participe au maintien de la Trame Verte locale
- Complémentaire à la gestion écologique des espaces verts
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Sensibilisation du grand public pour la mise en œuvre de bonnes pratiques favorables à la préservation et au maintien du patrimoine naturel

Action 33 : Relayer aux communes et aux particuliers les bonnes pratiques sur la gestion écologique des espaces verts



Axe stratégique 4 : Vers une gestion durable des espaces verts et de nature

Orientation stratégique 9 : Soutenir les communes dans la mise en œuvre de démarches favorables à la biodiversité et diffuser les bonnes pratiques

Contexte :

La gestion des espaces verts constitue un levier intéressant pour enrayer l'érosion de la biodiversité ordinaire, mieux intégrer la nature en ville et favoriser les continuités écologiques par l'adoption de bonnes pratiques. Pour répondre à cet enjeu et à la demande exprimée par les communes de la CAPG sur cette thématique, il apparaît essentiel de relayer aux communes et aux habitants les bonnes pratiques de gestion écologique des espaces verts.

Objectifs :

- Promouvoir et accompagner la transition vers une gestion écologique des espaces verts publics et privés à l'échelle intercommunale
- Faire évoluer les pratiques en sensibilisant à des techniques alternatives pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Valoriser l'usage du végétal local, la sobriété en eau, la prise en compte de la saisonnalité, la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) et la continuité écologique aux jardins
- Généraliser l'application de ces bonnes pratiques sur tout le territoire communautaire

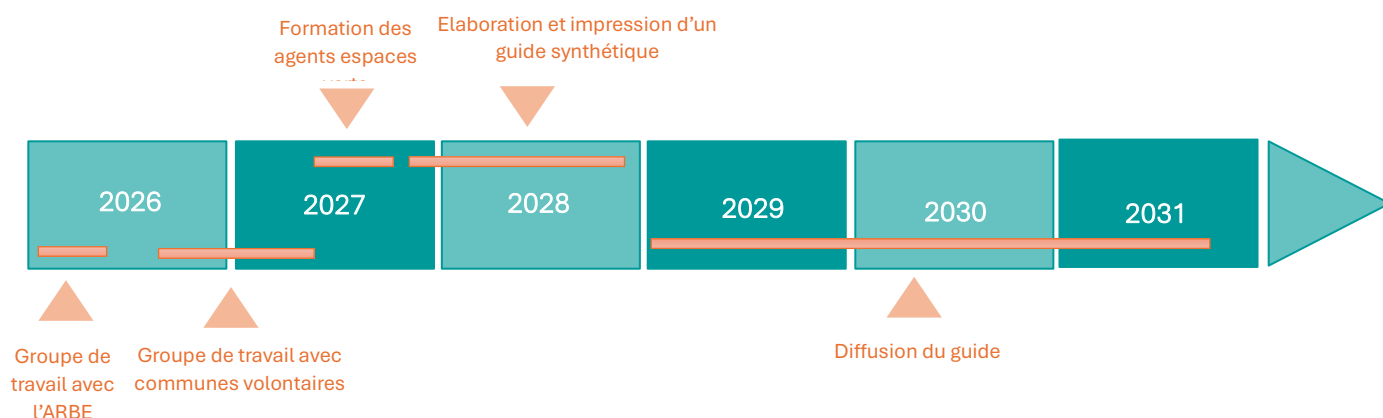
Descriptif de l'action :

- Groupe de travail avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) afin d'identifier comment capitaliser à l'échelle du Pays de Grasse les préconisations du guide « Plantons local » de l'ARBE
- Groupe de travail avec les communes volontaires du Pays de Grasse pour recenser et valoriser leurs bonnes pratiques de gestion écologique, afin de mutualiser les retours d'expérience auprès des autres communes du territoire
- Sur la base de ces retours d'expérience et des préconisations des plans de gestion des « Refuges LPO collectivités », élaboration et diffusion d'un guide synthétique à destination des communes et des particuliers axé sur le végétal local, les économies d'eau, la saisonnalité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les continuités écologiques au jardin, le maintien des restanques, la fauche tardive...
- Valorisation des initiatives locales mises en œuvre lors des réunions du réseau d'élus référents biodiversité
- Proposer une formation sur la gestion durable et écologique des espaces verts pour mobiliser et former les agents espaces verts de l'ensemble des communes de la CAPG
- Diffusion du guide sur le site internet CAPG pour un accès au plus grand nombre

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : ARBE, communes, PNR des Préalpes d'Azur, LPO, CEN PACA	1- Réalisation d'un guide 2- Nombre de communes ayant intégré des pratiques écologiques dans la gestion de leurs espaces verts	- Communes (élus et services espaces verts) - Habitants - Jardins partagés - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité Impression guide : 1 000€ Formation : 2 000€
Subventions potentiellement mobilisables :			

« Programme Nature 2050 » de la CDC Biodiversité pour mettre en œuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Lien direct avec la promotion de l'utilisation de végétaux locaux dans les projets de végétalisation et de renaturation
- Complémentarité avec le guide espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) et le guide sur les plantations mellifères
- Lien avec les actions pour les pollinisateurs sauvages et domestique, la nature en ville avec les démarches de végétalisation participative (permis de végétaliser...) et les jardins partagés
- Contribution à la Trame Verte locale
- Lien avec les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)
- Sensibilisation du grand public via les animations « RDV Nature » et la diffusion de fiches outil dispensant de bonnes pratiques pour mieux accueillir la biodiversité chez soi
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux (élus et services techniques/espaces verts des collectivités)

Action 34 : Accompagner les communes pour une gestion raisonnée des populations de pigeons en milieu urbain



Axe stratégique 4 : Vers une gestion durable des espaces verts et de nature

Orientation stratégique 9 : Soutenir les communes dans la mise en œuvre de démarches favorables à la biodiversité et diffuser les bonnes pratiques

Contexte :

Plusieurs communes de la CAPG ont exprimé le besoin d'un accompagnement technique pour la gestion des populations de pigeons bisets en milieu urbain, en réponse aux nuisances sanitaires, aux dégradations du bâti et aux conflits d'usage constatés.

Des collectivités comme La Roquette-sur-Siagne ou Saint-Cézaire-sur-Siagne ont engagé des politiques de gestion non létale, reposant sur la stérilisation des œufs en pigeonniers régulés, la distribution de graines contraceptives et/ou la sensibilisation citoyenne.

Objectifs :

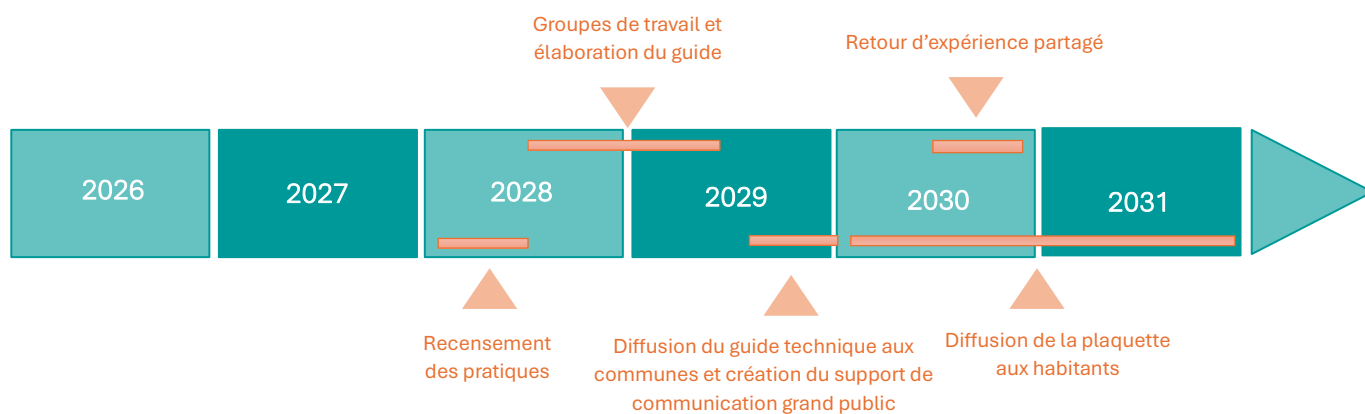
- Accompagner les communes de la CAPG dans la mise en œuvre de pratiques responsables et éthiques de gestion des populations urbaines de pigeons
- Définir une gestion raisonnée adaptée au territoire de la CAPG, conciliant enjeux sanitaires, qualité de vie, bien-être animal et cadre réglementaire (Code rural et Code de l'environnement)

Descriptif de l'action :

- Recensement des bonnes pratiques avec capitalisation des retours d'expériences menées notamment au niveau local sur le territoire CAPG
- Animation d'un groupe de travail spécifique à cette thématique
- Élaboration d'un guide technique de gestion des pigeons urbains à destination des communes (réglementation, démarches, coûts, outils opérationnels, retours d'expérience) en version numérique
- Création d'un outil de communication (plaquette) à destination des habitants
- Diffusion de ces supports notamment via le site internet de la CAPG et ses réseaux sociaux et auprès des 23 communes du Pays de Grasse
- Partage du retour d'expériences des communes

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes, LPO, PACA pour Demain	1- Réalisation du guide technique 2- Nombre de communes accompagnées 3- Nombre de plaquettes distribuées et téléchargées	- Communes : élus, services de gestion urbaine et propreté - Grand public	Moyens humains : temps agent biodiversité, services de gestion urbaine et propreté Outil de communication (plaquette habitants) : 500€
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
/	/	/

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Lien avec les actions sur la biodiversité dans le bâti et les espèces exotiques envahissantes faune
- Lien avec la sensibilisation citoyenne
- La végétalisation des espaces urbains qui, en favorisant l'installation de nouveaux écosystèmes, peut faire apparaître des espèces nouvelles pouvant concurrencer le pigeon

Action 37 : Assurer la cohérence entre les dispositions du Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse et les recommandations visant à préserver la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation de l'habitat



Axe stratégique 5 : Vers des villes et des villages plus durables où l'homme cohabite avec la nature

Orientation stratégique 10 : S'appuyer sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) et les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) comme réponse au changement climatique et aux enjeux de biodiversité

Contexte :

Le Pays de Grasse doit répondre aux besoins croissants en logements, dans un contexte de forte tension sur la demande en logement social et sur le foncier disponible.

Cette situation nécessite d'allier production de logements, sobriété foncière et qualité du cadre de vie.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CAPG introduit des actions visant à concilier les enjeux de production de logements et de préservation de l'environnement dans les opérations de construction et d'amélioration de l'habitat : la préservation de la biodiversité, l'utilisation de matériaux biosourcés et la promotion de modes d'habiter plus durables. Cette action vise à accompagner la mise en œuvre opérationnelle des engagements du PLH en matière de biodiversité, en mobilisant et en renforçant les partenariats avec les bailleurs et aménageurs publics et privés.

Objectifs :

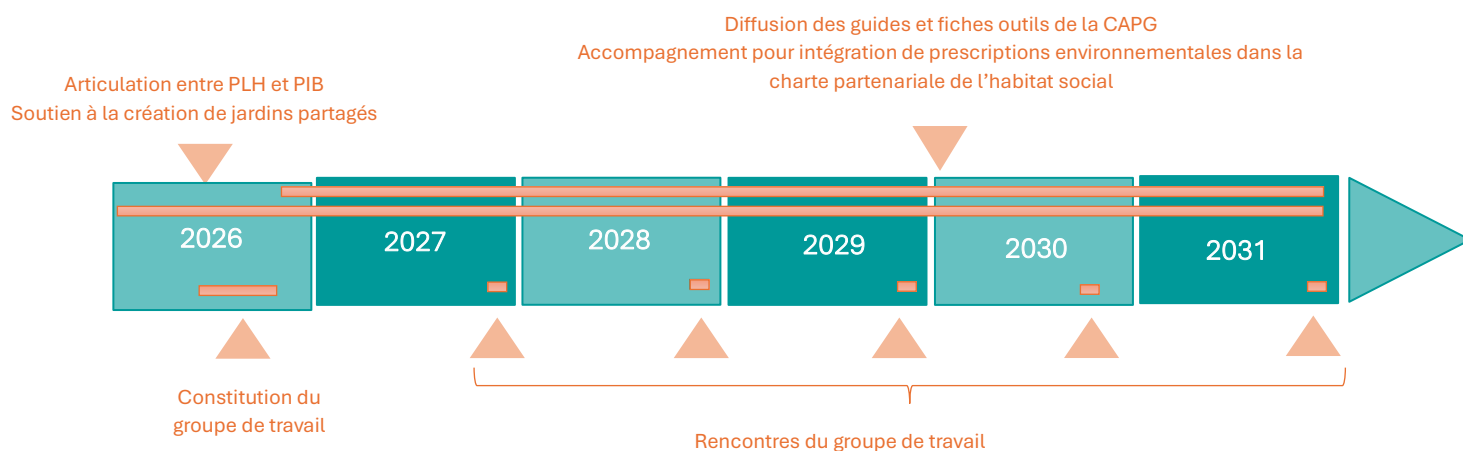
- Renforcer l'articulation entre le PLH et le PIB
- Mieux articuler les politiques de l'habitat, la sobriété foncière et la préservation du patrimoine naturel
- Animer un réseau d'acteurs autour des enjeux de la biodiversité
- Réduire l'impact environnemental des opérations de construction et d'aménagement, tout en améliorant la qualité et le cadre de vie des habitants
- Communiquer, sensibiliser et conseiller sur les enjeux et préconisations en matière de protection de la biodiversité auprès des bailleurs sociaux, des opérateurs du parc privé, du « grand public » et autres partenaires de l'habitat.

Descriptif de l'action :

- Articuler le PLH et le Plan intercommunal de la biodiversité (PIB) : intégrer un volet biodiversité dans les opérations d'aménagement portées ou accompagnées via le PLH
- Constituer et animer un groupe de travail partenarial réunissant bailleurs, aménageurs, SPL Pays de Grasse, services CAPG (Habitat, Planification, Biodiversité), LPO, CEN PACA... pour partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques
- Diffuser les outils et guides techniques (trame noire, maintien des haies, gestion écologique, nichoirs/gîtes, etc.) auprès des acteurs de l'habitat
- Inscrire les prescriptions environnementales dans la Charte partenariale de l'habitat social et examiner la pertinence d'un dispositif d'incitation financière
- Conditionner les aides communautaires à des critères environnementaux et de qualité au sein des programmes
- Accompagner les communes pour le montage d'appels à projets pour des opérations exemplaires intégrant notamment des prescriptions en faveur de la biodiversité et la création d'espaces partagés (jardins, haies, etc.)
- Apporter un soutien technique et/ou financier à la création de jardins partagés dans les opérations d'habitat

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : SPL Pays de Grasse, communes, aménageurs publics et privés, opérateurs du parc privé, bailleurs sociaux, LPO, CEN PACA	1-Nombre de projets/ aménagements intégrant des critères biodiversité 2 - Nombre de groupes de travail partenarial organisés	- Communes - Aménageurs publics et privés - Bailleurs sociaux - Habitants - Opérateurs du parc privé - Entreprises du bâtiment	Moyens humains : temps agent habitat et biodiversité Soutien financier création jardins partagés : 6 000€ (2000€ par jardin créé soit 3 jardins)
Subventions potentiellement mobilisables : « Programme Nature 2050 » de la CDC Biodiversité pour mettre en oeuvre des projets de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires au changement climatique à travers notamment les zones humides, les continuités écologiques et la biodiversité en ville.			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3 ^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029 ✓ Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2025/2030	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Déclinaison opérationnelle de l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- Renforce les initiatives de nature en ville/village
- Participe à la préservation de la biodiversité ordinaire
- Complémentarité avec les aménagements favorables à la faune
- Lien avec la gestion écologique des espaces verts, les actions pour les pollinisateurs sauvages et domestique et les jardins partagés
- En lien avec la sensibilisation de tous les acteurs autour des enjeux de biodiversité
- En lien avec la Trame Verte
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Sensibilisation du grand public via le guide la biodiversité dans le bâti de la CAPG et le guide éco-construire

Action 38 : Intégrer un atelier thématique sur la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les phases amont de l'élaboration ou de la révision des PLU pour permettre une prise en compte anticipée des enjeux écologiques



Axe stratégique 5 : Vers des villes et des villages plus durables où l'homme cohabite avec la nature

Orientation stratégique 11 : Mieux intégrer la biodiversité dans le volet réglementaire des documents d'urbanisme

Contexte :

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) constituent des leviers pour l'intégration opérationnelle des enjeux de biodiversité et la sensibilisation des acteurs. La biodiversité est cependant encore souvent abordée de manière tardive dans les procédures.

Proposer un espace d'échange, dès les premières phases d'élaboration des PLU, permettrait de renforcer la culture commune autour de la biodiversité dans les projets d'urbanisme et de guider les communes vers des choix adaptés aux enjeux écologiques du territoire.

Objectifs :

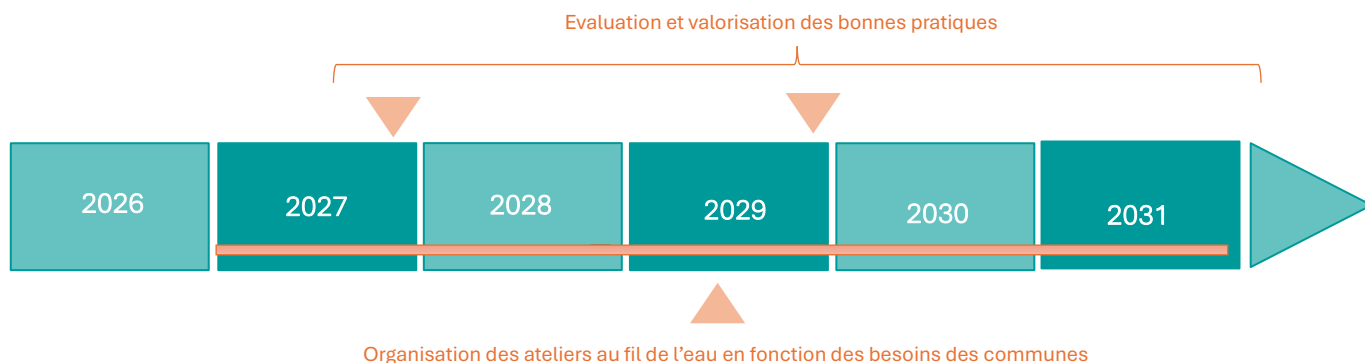
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité et des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dès les phases amont des procédures d'élaboration ou de révision des PLU
- Intégrer ces enjeux dès les premières étapes d'élaboration ou de révision des PLU, afin de garantir leur prise en compte effective dans les orientations et le règlement
- Sensibiliser les acteurs aux leviers d'aménagement intégrant la biodiversité

Descriptif de l'action :

- Lorsque la CAPG est avertie de la prescription de révision d'un PLU, proposition à la commune concernée d'organiser, en phase diagnostic, un atelier spécifique biodiversité/SfN sur les enjeux du territoire de la commune :
 - Présentation des enjeux écologiques du territoire communal sur la base du porter à connaissance biodiversité transmis par la CAPG, à destination des élus et techniciens+
 - Identification des trames écologiques locales (Trame Verte et Bleue, Trame Turquoise et Trame Noire), des habitats remarquables et des espèces patrimoniales, en insistant sur les responsabilités spécifiques de la commune en matière de conservation
 - Valorisation des co-bénéfices des SfN en matière d'adaptation au changement climatique, de régulation des îlots de chaleur, de gestion des eaux pluviales et d'amélioration du cadre de vie
- Accompagnement technique des communes pour la traduction des éléments issus de l'atelier dans les pièces du PLU
- Capitalisation des retours d'expérience des communes au fil des accompagnements pour permettre le partage des bonnes pratiques

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes, SCOT Ouest, PNR des Préalpes d'Azur, LPO, CEN PACA	1- Nombre d'ateliers organisés	- Communes (élus et services urbanisme) - Habitants	Moyens humains : temps agent SCOT Ouest, planification, aménagement/ foncier et biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027 ✓ Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest) - approuvé en mai 2021	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- Complémentaire à l'appui à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à la Trame Verte et Bleue
- Lien avec l'action visant à élaborer des porteurs à connaissance communaux sur les enjeux de biodiversité à destination des élus
- Déclinaison opérationnelle de l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Renforce les actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux
- Renforce les initiatives de nature en ville/village
- Participe à la préservation de la biodiversité ordinaire

Action 39 : Accompagner les communes dans l'élaboration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation « biodiversité » et l'intégration de dispositions favorables à la biodiversité dans les PLU



Axe stratégique 5 : Vers des villes et des villages plus durables ou l'homme cohabite avec la nature

Orientation stratégique 11 : Mieux intégrer la biodiversité dans le volet réglementaire des documents d'urbanisme

Contexte :

La préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité constituent un enjeu majeur pour maintenir des écosystèmes fonctionnels et résilients dans les territoires. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les communes doivent désormais intégrer dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) relative à la biodiversité, pouvant concerner la Trame Verte et Bleue mais également la nature en ville, la Trame Noire, les sols vivants...

De nombreuses communes de la CAPG sont engagées dans la révision de leur PLU, ce qui représente une opportunité pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Certaines communes manquent cependant d'appui technique pour formaliser ces OAP « biodiversité » et traduire les enjeux écologiques dans le règlement et les orientations de leur PLU.

Objectifs :

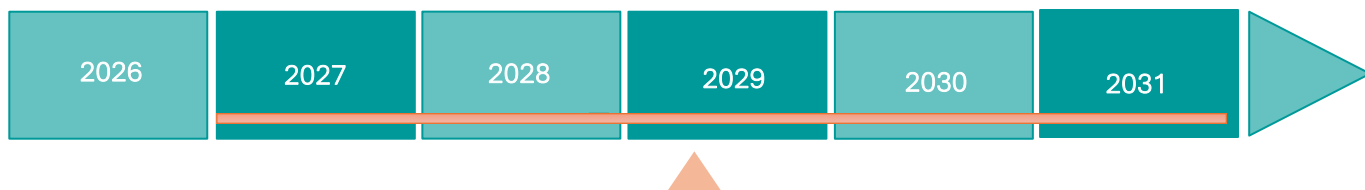
- Appuyer les communes dans l'élaboration des OAP « biodiversité », intégrant la Trame Verte et Bleue, conformément aux exigences de la loi Climat et Résilience, mais également d'autres éléments en faveur du patrimoine naturel
- Intégrer, dans les règlements des PLU, des dispositions favorables à la biodiversité pour encourager des actions concrètes
- Proposer des mesures adaptées et spécifiques au territoire
- Favoriser la cohérence des OAP entre communes limitrophes en veillant à la continuité des dispositifs de protection et de valorisation à l'échelle intercommunale
- Renforcer la cohérence entre planification territoriale et préservation des écosystèmes à l'échelle locale

Descriptif de l'action :

- Accompagnement des communes (appui technique/relecture/avis) pour l'élaboration de leur OAP « biodiversité »
- Appui pour intégrer dans les PLU, des dispositions expliquant l'importance de la biodiversité avec propositions d'actions concrètes et réglementaires déclinées dans les règlements de PLU afin de :
 - Garantir la perméabilité des clôtures pour la petite faune
 - Encourager la végétalisation des aménagements
 - Préserver ou reconstituer les haies, ripisylves et boisements linéaires qui sont de véritables corridors écologiques pour certaines espèces...

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : SCOT Ouest, communes	1- Nombre d'OAP « biodiversité » validées par la CAPG 2- Nombre de PLU intégrant des dispositions réglementaires en faveur de la biodiversité	- Communes	Moyens humains : temps agent planification, aménagement/ foncier et biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Accompagnement pour élaboration OAP TVB
Appui pour intégration de dispositions biodiversité dans les règlements des PLU

Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027 ✓ Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest) - approuvé en mai 2021	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En lien direct avec la préservation, la restauration et le renforcement des trames écologiques à l'échelle intercommunale
- Déclinaison opérationnelle de l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- Renforce les initiatives de nature en ville/village
- Participe à la préservation de la biodiversité ordinaire
- Complémentarité avec les aménagements favorables à la faune
- En lien avec les élus référents biodiversité et la formations des élus pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques publiques
- Diffusion de fiches outil dispensant de bonnes pratiques pour mieux accueillir la biodiversité
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs locaux

Action 40 : Mettre à disposition un outil pédagogique pour encourager les animateurs de centres de loisirs à la réalisation d'animations sur la biodiversité

Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 12 : Mettre en place des outils pour faciliter l'adhésion de tous les publics aux enjeux de biodiversité

Contexte :

La sensibilisation des jeunes publics à la biodiversité constitue un levier pour développer une culture environnementale dès le plus jeune âge et ancrer durablement des comportements favorables à la préservation de la biodiversité.

Il est important d'outiller les éducateurs et les animateurs pour leur permettre de faire découvrir aux enfants la richesse de la nature locale et de les inciter à agir pour la préserver. Les centres de loisirs sont des lieux privilégiés pour proposer ce type d'activités, en complément de ce qui est appris à l'école.

Toutefois, le turn-over important des équipes d'animation nécessite la mise à disposition d'un support pédagogique autonome, modulable et directement utilisable, permettant une prise en main rapide.

Objectifs :

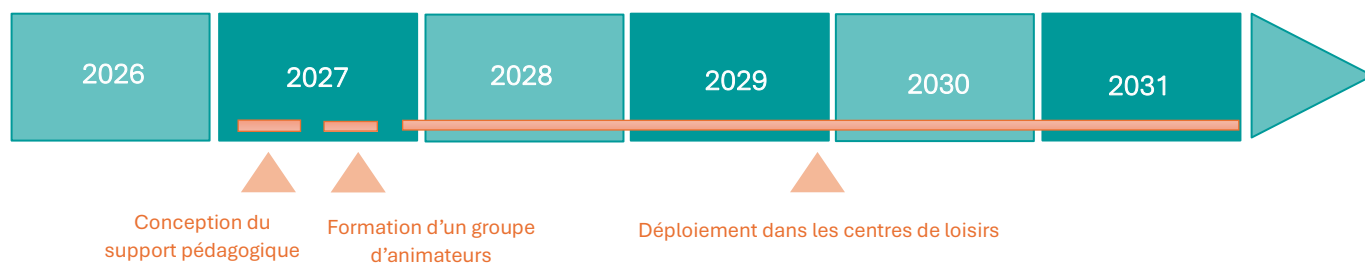
- Mise à disposition d'un support pédagogique adapté au territoire de la CAPG pour former les animateurs de centres de loisirs à la thématique biodiversité et aux enjeux locaux
- Permettre aux animateurs de déployer des animations pour mieux connaître et préserver la biodiversité
- Renforcer la sensibilisation à la biodiversité dès le plus jeune âge et sous un format différent, en complémentarité de ce qui peut être proposé en classe
- Proposer un outil de formation autonome, conçu pour s'adapter au renouvellement fréquent des équipes d'animation

Descriptif de l'action :

- Réalisation d'un benchmarking des jeux et outils pédagogiques existants sur le thème de la biodiversité pour sensibiliser le jeune public des centres de loisirs pour voir si pertinence de créer un support pédagogique propre au territoire de la CAPG
- Elaboration d'un support pédagogique pour permettre aux animateurs de centres de loisirs de pouvoir déployer des animations adaptées aux enfants sur la biodiversité spécifique du territoire de la CAPG
- Co-construction avec les services jeunesse et éducation pour garantir la pertinence et l'appropriation de l'outil
- Formation pilote d'un premier groupe d'animateurs à l'utilisation du support
- Déploiement dans les centres de loisirs du territoire

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : CEN PACA, PNR des Préalpes d'Azur, LPO, CPIE des Iles de Lérins, Planète Sciences Méditerranée	1-Elaboration du support pédagogique 2- Nombre de centres de loisirs qui ont utilisé cet outil pour leurs animations	- Animateurs de centres de loisirs - Public des centres de loisirs	Moyens humains : temps agent biodiversité, éducation et service jeunesse Création du support : 3 000€
Subventions potentiellement mobilisables : pas identifié			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En complémentarité du programme annuel d'éducation au développement durable de la CAPG et des différentes actions de sensibilisation des publics pour accompagner le passage à l'action
- Partage des enjeux de biodiversité auprès du grand public
- En lien avec la création d'aménagements favorables à la petite faune
- Renforce les initiatives de nature en ville/village
- Participe à la préservation de la biodiversité ordinaire

Action 41 : Créer des supports pédagogiques pour sensibiliser aux espèces et habitats emblématiques du territoire



Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 12 : Mettre en place des outils pour faciliter l'adhésion de tous les publics aux enjeux de biodiversité

Contexte :

Bien que le territoire de la CAPG abrite une biodiversité remarquable, il existe une méconnaissance des espèces et milieux naturels du territoire de la CAPG tant par le grand public que par certains élus.

Dans un contexte où la sensibilisation de l'ensemble des publics constitue un levier de mobilisation, le développement de supports de communication adaptés apparaît comme un axe important pour renforcer l'appropriation locale des enjeux liés à la biodiversité.

Objectifs :

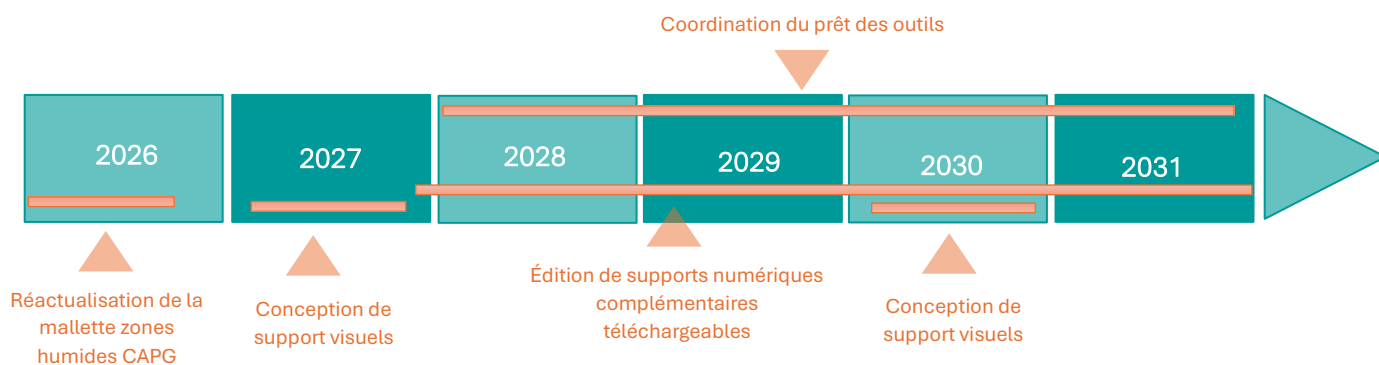
- Concevoir et diffuser des supports de communication pour sensibiliser un large public aux espèces patrimoniales et habitats naturels remarquables de la CAPG
- Favoriser l'appropriation locale des enjeux de préservation de la biodiversité

Descriptif de l'action :

- Conception de supports visuels pédagogiques et itinérants pour pouvoir être facilement empruntés par les communes ou établissements (ex : roll-ups, kakémonos...) présentant les espèces emblématiques et les milieux naturels remarquables du territoire, et présentant les principales menaces pesant sur ces habitats, les actions de conservation existantes mises en œuvre localement et les leviers d'action pour montrer que chacun peut agir.
- Réactualisation de la mallette pédagogique zones humides de la CAPG pour les établissements scolaires
- Coordination du prêt de ces outils via la mise en place de conventions de prêt
- Édition de supports numériques complémentaires téléchargeables sur le site CAPG (fiches espèces/habitats)
- Valorisation de ces supports lors des événements organisés par la CAPG, notamment à l'occasion de la Fête de la Nature

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : CEN PACA, PNR des Préalpes d'Azur, LPO, CBNMED, communes	2- Nombre de supports conçus 2- Nombre de communes ou établissements ayant accueilli les supports	- Grand public - Public scolaire - Communes (élus et techniciens)	Moyens humains : temps agent biodiversité et communication Création supports de communication (mallette pédagogique, roll-ups...) : 20000€
Subventions potentiellement mobilisables : pas identifié			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En complémentarité des différentes actions de sensibilisation des publics (création d'une newsletter biodiversité, formation des élus et services techniques des collectivités, conférences...) pour accompagner le passage à l'action
- Partage des enjeux de biodiversité auprès du grand public

Action 42 : Promouvoir les actions de conservation de la biodiversité auprès des élus, des partenaires et des habitants par la création d'outils de communication dédiés



Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 12 : Mettre en place des outils pour faciliter l'adhésion de tous les publics aux enjeux de biodiversité

Contexte :

Bien que le territoire de la CAPG présente un patrimoine naturel remarquable, les enjeux liés à la biodiversité demeurent méconnus.

Il est donc essentiel de mieux faire connaître les services rendus par la biodiversité et d'intégrer ces enjeux à tous les niveaux de décision.

La sensibilisation et l'acculturation des décideurs, la valorisation et le partage d'expériences positives constituent des leviers pour mobiliser l'action publique en faveur du vivant.

Objectifs :

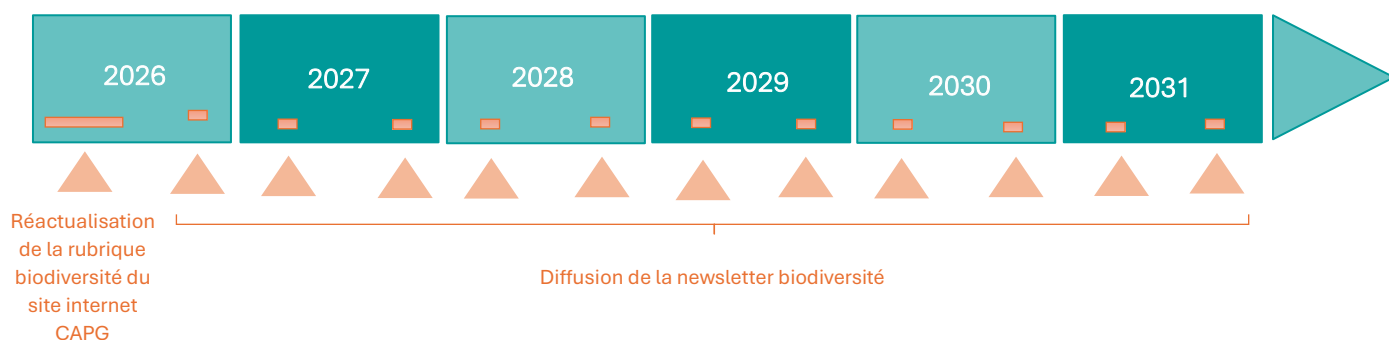
- Valoriser les initiatives locales en faveur de la biodiversité sur le territoire de la CAPG
- Mettre en avant les projets inspirants pour encourager le passage à l'action
- Sensibiliser les élus à l'importance des enjeux liés à la biodiversité et aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) en développant une communication régulière, structurée et pédagogique

Descriptif de l'action :

- Création d'une newsletter biodiversité intercommunale diffusée 2 fois par an à destination des élus communautaires, des communes membres, des partenaires et du grand public
- Réactualisation de la rubrique Biodiversité du site internet de la CAPG

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes	3- Nombre de newsletters diffusées 4- Nombre de visiteurs sur la page biodiversité du site internet de la CAPG	- Communes (élus et techniciens) - Partenaires - Grand public - Entreprises et gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité et communication
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En lien direct avec la création de supports de communication et la promotion des actions de conservation pour renforcer la sensibilisation et la reconnaissance institutionnelle à l'importance de la biodiversité
- Complémentaire au déploiement de nouvelles formations pour les agents et élus sur la biodiversité

Action 43 : Nommer et former un élu référent biodiversité dans chaque commune pour porter les enjeux biodiversité à l'échelle locale

Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 12 : Mettre en place des outils pour faciliter l'adhésion de tous les publics aux enjeux de biodiversité

Contexte :

Pour impulser des dynamiques concertées à l'échelle locale et garantir une meilleure intégration des enjeux biodiversité dans les politiques territoriales, il est important de mobiliser les élus et les décideurs publics.

Si l'intercommunalité s'avère souvent être le territoire stratégique pour la définition et la mise en œuvre d'un projet en faveur de la biodiversité, l'échelon communal est l'échelon complémentaire mais essentiel pour l'action opérationnelle. Créer un réseau d'élus référents communaux biodiversité est donc un élément clé pour la déclinaison opérationnelle du Plan Intercommunal de la Biodiversité.

Objectifs :

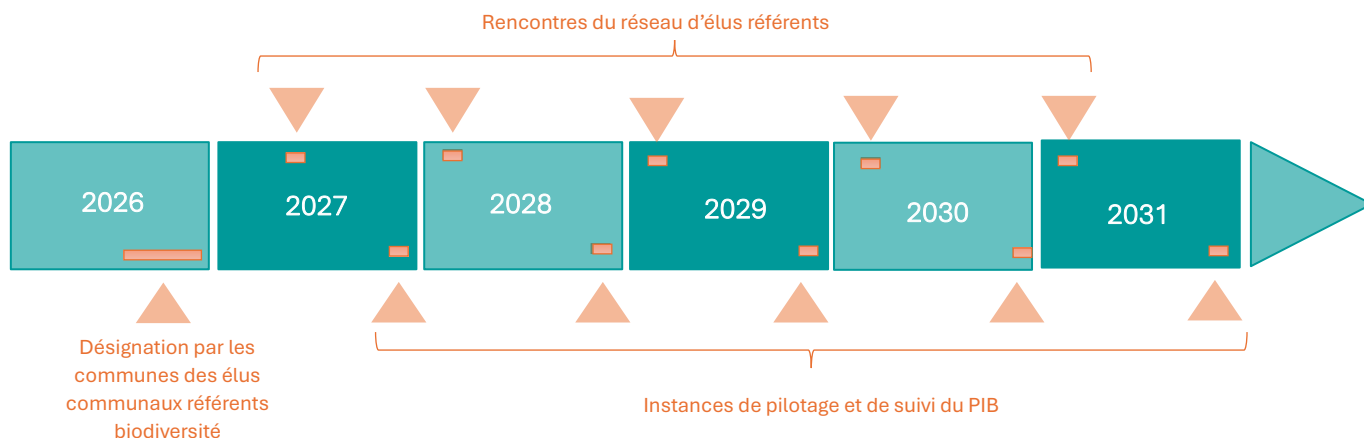
- Structurer un réseau d'élus référents biodiversité
- Fédérer l'ensemble des élus autour de l'enjeu transversal biodiversité
- Permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les différents projets portés par les collectivités (intercommunalité et communes) et une cohérence des politiques locales avec les objectifs du Plan Intercommunal de la Biodiversité (PIB)
- Permettre une meilleure appropriation et déclinaison des actions du PIB
- Assurer le portage politique
- Favoriser une montée en compétence collective

Descriptif de l'action :

- Désignation officielle d'un élu référent biodiversité dans chaque commune membre de la CAPG
- Mise en place et animation par la CAPG d'un réseau d'élus référents biodiversité avec rencontres régulières (1 fois par an), échanges de bonnes pratiques, partage de retours d'expériences, mutualisation d'outils, formations ciblées pour mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité sur leur territoire
- Intégration des élus référents dans les instances de pilotage et de suivi du PIB

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes	1-Nombre de communes ayant désigné un élu référent biodiversité 2-Nombre de réunions du réseau des élus référents biodiversité	- Communes (élus)	Moyens humains : temps agent biodiversité
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035		

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En lien direct avec le déploiement de nouvelles formations pour les agents et élus sur la biodiversité
- Pour une meilleure compréhension des enjeux de biodiversité à l'échelle communale et une meilleure appropriation des porteurs à connaissance biodiversité
- Complémentaire à l'action de promotion des actions de conservation auprès des élus, des partenaires et du grand public

Action 49 : Mobiliser les entreprises et les zones d'activité pour la préservation et la restauration de la biodiversité



Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 13 : Sensibiliser et impliquer tous les publics autour des enjeux de biodiversité

Contexte :

L'implication de tous les secteurs économiques est nécessaire pour enrayer l'érosion de la biodiversité. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 incite ainsi à intégrer le vivant dans la gouvernance des entreprises et à valoriser les démarches volontaires.

Les zones d'activités économiques sont identifiées comme des espaces à potentiel pour restaurer la biodiversité ordinaire, renforcer la Trame Verte et Bleue, lutter contre la pollution lumineuse et intégrer la nature dans les dynamiques d'aménagement.

Dans la démarche de mobilisation de tous les acteurs, il paraît pertinent d'encourager les entreprises du territoire à s'engager dans des démarches volontaires en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

Objectifs :

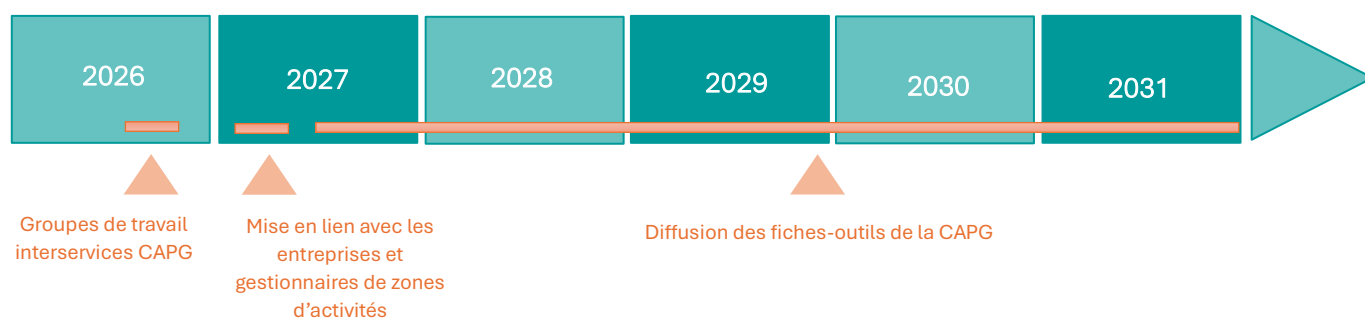
- Sensibiliser les entreprises et gestionnaires de zones d'activités aux enjeux écologiques
- Faire connaître les labellisations existantes (« Parc⁺ », « Entreprise engagée pour la nature » et « Partenaire engagé pour la nature »)
- Inciter les entreprises à agir et à s'engager en faveur de la biodiversité

Descriptif de l'action :

- S'appuyer sur les dispositifs nationaux existants relayés, en Région Sud, par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) et les retours d'expérience locaux (Association Entreprises des Bois de Grasse), pour diffuser les bonnes pratiques et inciter les entreprises et gestionnaires de zones d'activités à intégrer les enjeux de biodiversité dans l'aménagement et la requalification de ces zones avec un focus sur la pollution lumineuse
- Organisation de groupes de travail interservices CAPG planification, biodiversité et développement économique/Grasse Entreprises pour articuler cette démarche
- Diffuser aux entreprises et gestionnaires de zones d'activités les différentes fiches outils déployées par la CAPG (création, entretien et pose de nichoirs/gîtes à oiseaux et écureuil, bonnes pratiques gestion écologique des espaces verts et éclairage privé ...) via notamment un article sur les bonnes pratiques dans la newsletter de Grasse Entreprises
- Intégrer les enjeux de biodiversité lors des Comités Techniques des parcs d'activité
- Participer, en fonction de leur besoin, à leur groupe de travail biodiversité/développement durable

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : ARBE, OFB, Association Entreprises des Bois de Grasse	1- Nombre d'entreprises s'engageant dans des actions concrètes biodiversité 2- Nombre de newsletters communiquant sur les bonnes pratiques	- Chefs d'entreprises et responsables RSE - Gestionnaires de zones d'activités	Moyens humains : temps agent biodiversité, développement économique/ Grasse Entreprises, planification et aménagement/ foncier
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035		✓

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En complémentarité des différentes actions de sensibilisation des publics pour accompagner le passage à l'action
- Partage des enjeux de biodiversité auprès de tous les publics, renforcement des partenariats avec les acteurs économiques
- En lien avec la création d'aménagements favorables à la petite faune
- En lien avec la Trame Verte et la lutte contre la pollution lumineuse
- Renforce les initiatives de nature en ville/village
- Participe à la préservation de la biodiversité ordinaire
- Intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire
- Ancrage des enjeux écologiques dans les dynamiques économiques du territoire

Action 51 : Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de la lutte contre la pollution lumineuse via les labellisations « Territoire de Villes et Villages Étoilés » et « Villes et Villages Étoilés »

Axe stratégique 6 : Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire

Orientation stratégique 14 : Valoriser et faire reconnaître les actions portées par la CAPG en faveur de la biodiversité

Contexte :

En lien avec la dynamique engagée par la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes-Azur-Mercantour, la CAPG s'inscrit dans une stratégie durable de réduction de la pollution lumineuse, portée à la fois par son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ses actions de sensibilisation au monde nocturne menées depuis 2018, et la reconquête des paysages nocturnes à l'échelle intercommunale.

Sa candidature au label « Territoire de Villes et Villages Étoilés » vient concrétiser cette volonté, avec pour objectif de structurer un engagement collectif sur le long terme autour de cet enjeu, dépassant la seule logique liée au coût de l'énergie.

Objectifs :

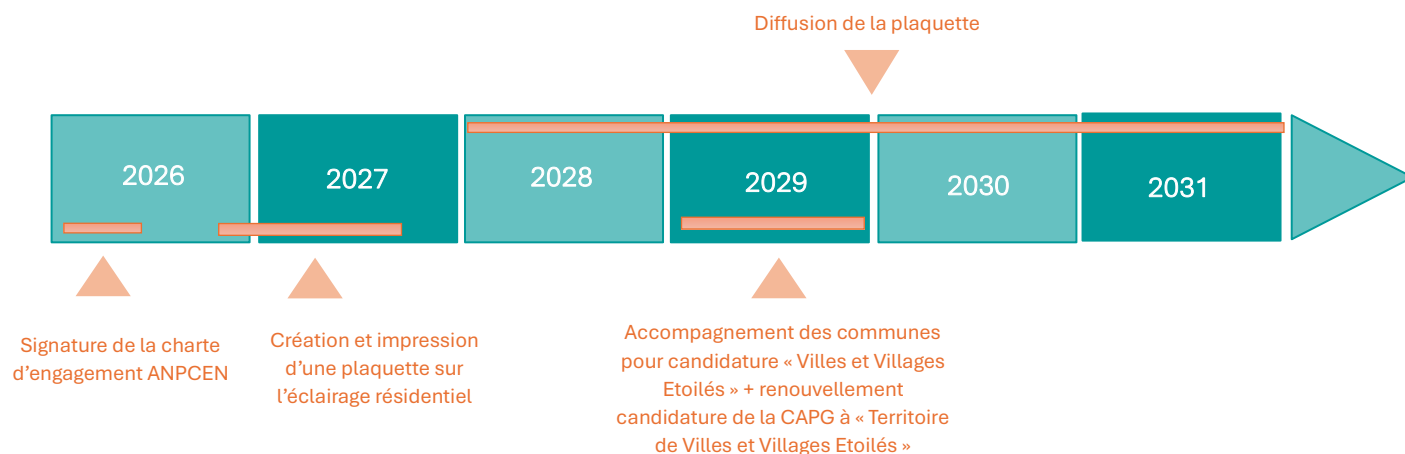
- Renforcer la mobilisation et la dynamique des acteurs du Pays de Grasse autour de la préservation du ciel nocturne et de la biodiversité nocturne, par l'animation de label « Territoire de Villes et Villages Étoilés »
- Promouvoir, dans la durée, les bonnes pratiques d'éclairage public et privé durable

Descriptif de l'action :

- Signature de la charte d'engagements volontaires de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)
- Création d'un outil de communication (plaquette) pour sensibiliser aux bonnes pratiques de l'éclairage privé à destination des habitants
- Mobiliser les entreprises et les zones d'activité dans la lutte contre la pollution lumineuse
- Accompagnement des communes volontaires dans l'élaboration de leur candidature au label « Villes et Villages Étoilés »

Acteurs impliqués :	Indicateurs de suivi :	Public(s) concerné(s)	Budget prévisionnel :
Portage : CAPG Partenaires mobilisés : communes, PNR des Préalpes d'Azur, ANPCEN	5- Signature de la charte d'engagement 6- Nombre de communes accompagnées pour leur candidature au label « Villes et Villages Étoilés » 7- Nombre de plaquettes diffusées	- Communes - Habitants	Moyens humains : temps agent biodiversité et énergie Impression plaquette : 500€
Subventions potentiellement mobilisables : sans d'objet			

Calendrier prévisionnel :



Documents cadre de référence :

Stratégies supra-territoriales	Stratégies de la CAPG	Défi transversal Changement Climatique
✓ 3^{ème} Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) – 2023 ✓ Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) – 2025/2035 ✓ Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur – 2012/2027	✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) – 2024/2029	

Transversalité avec d'autres actions du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :

- En lien direct avec le travail sur la reconquête des paysages nocturnes du Pays de Grasse
- En lien direct avec la mobilisation des entreprises et des zones d'activité pour la préservation et la restauration de la biodiversité
- Contribue à restaurer/préserver le réseau de trames écologiques du territoire
- Contribue à la protection d'espèces relevant de Plans Régionaux d'Actions (chiroptères)
- Sensibilisation du grand public via des animations axées sur le monde nocturne (Nocturnes du Pays de Grasse, RDV Nature)
- Intégration de prescriptions d'éclairage durable dans les PLU et projets d'aménagement à l'occasion des procédures d'évolution/élaboration
- Outil pour engager une dynamique interterritoriale sur la thématique de la pollution lumineuse avec les partenaires du Pôle Métropolitain CAP AZUR

8.

GOUVERNANCE DU PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ



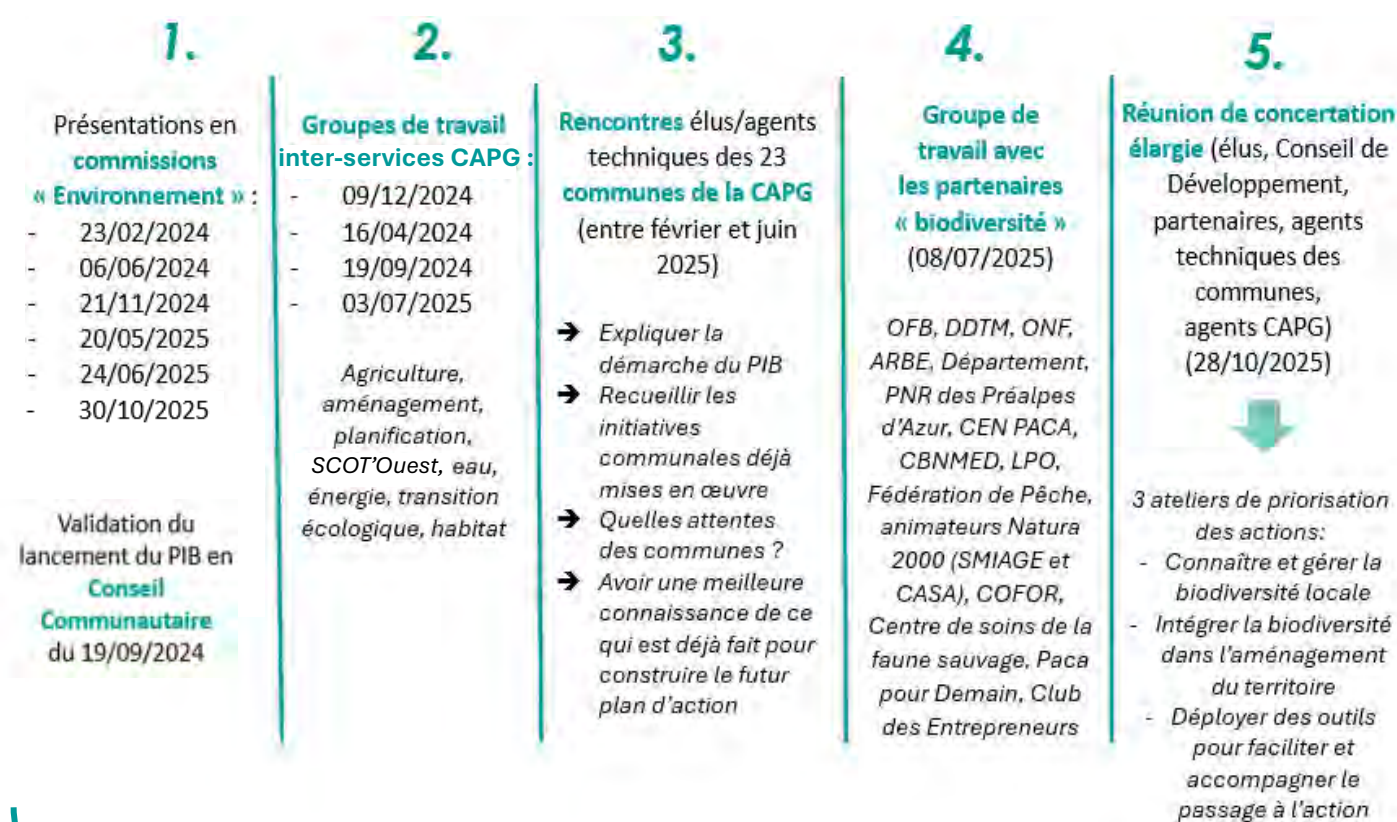
Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité a été officiellement lancé par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2024.

La méthodologie d'élaboration de ce plan avait été validée en amont en [commissions environnement](#) de la CAPG (séances des 23/02/2024 et 06/06/2024).

Des [ateliers](#) de travail internes, des réunions avec les partenaires ou des séances élargies rassemblant les élus, les partenaires biodiversité, le Conseil de Développement ainsi que les équipes techniques de la CAPG et des communes, ont permis de coconstruire le plan d'actions, de prioriser les nouvelles actions à déployer et de planifier leur mise en œuvre.

C'est dans la continuité de cette dynamique que les élus ont souhaité définir la gouvernance du Plan Intercommunal pour la Biodiversité.

Synthèse des principales étapes de concertation du Plan Intercommunal pour la Biodiversité :



Présentation au [Président de la CAPG](#) le 13/11/2025

Présentation en [Bureau communautaire](#) du 24/11/2025

Approbation du Plan Intercommunal pour la Biodiversité en [Conseil communautaire](#) du 11/12/2025

LA GOUVERNANCE DU PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITE DE LA CAPG

INSTANCE POLITIQUE DE PILOTAGE

Rôle : fixe le cadre de la politique de la CAPG en matière de biodiversité et arbitre les moyens (budget et agents)

- Bureau communautaire
- Conseil communautaire

INSTANCE DE SUIVI ET DE COORDINATION

Rôle : suivi technique de l'avancée de la mise en œuvre du PIB

- Commission environnement
- Groupe projet PIB interservices

INSTANCE DE CONSULTATION ET DE CO-CONSTRUCTION

Rôle : instance consultative et collaborative

- Conseil De Développement de la CAPG (CDD)
- Partenaires biodiversité

INSTANCES OPERATIONNELLES

- 1 Comité de Pilotage par an : décision, suivi des grandes orientations (élus + partenaires institutionnels+ CDD)
- 1 à 2 Comités Techniques par an : suivi opérationnel et transversal (services + partenaires techniques)
- Groupes thématiques en fonction des besoins : travail plus fin avec les parties prenantes concernées

ANIMATION DU PIB

Rôle : assurer la coordination et la mise en œuvre du PIB au quotidien puis l'évaluation à N+5

- Chargée de mission biodiversité

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *Stratégie régionale relative aux espèces animales exotiques envahissantes en Provence – Alpes- Côte d’Azur 2024-2034*, 2024, 102 p.

ANGERS LOIRE METROPOLE, *Agir ensemble pour la préservation de la biodiversité et des paysages – Plan biodiversité et paysages 2023/2030*, 2023, 80 p.

CLUB DES ENTREPRENEURS DU PAYS DE GRASSE, LUMIA, CHANGE IT USE IT, *Diagnostic – Analyse du potentiel régénératif du Pôle Métropolitain Cap Azur*, projet de recherche-action Régén’ère Azur, 2023, 159p.

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE, *Programme Local de l’Habitat du Pays de Grasse 2025-2030, Document 3 – Programme d’actions*, 2025, 61 p.

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE, *Plan Climat-Air-Energie Territorial 2024-2029*, 2024.

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE, *Stratégie et plan d’action du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse 2024-2029*, 2023, 52 p.

COTTAZ C. (COORD.), *Actualisation de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA)*. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, 2020, 61 p.

DIRECTION GENERALE DE L’AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE, DIRECTION de l’eau et de la biodiversité, *Stratégie Nationale Biodiversité 2030, vivre en harmonie avec la nature*, novembre 2023, 45p.

BEAUDOIN G., CHEVALLIER L., COSTA J., MARMIER M., MORRA T., SYX A., *Atlas de la Biodiversité Communale de Mouans-Sartoux*. Conservatoire d’espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d’Azur, 2022, 138 p.

LE BERRE M., DIADEMA K., PIRES M., NOBLE V., DEBARROS G., GAVOTTO O., *Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d’Azur*. Rapport inédit, CBNMed, CBNA, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, 2017, 30 pages + annexes

LE BERRE, M., DIADEMA, K. (coord.). *Stratégie de conservation de la flore en région méditerranéenne – Guide méthodologique pour les espèces*. Rapport d’étude. Conservatoire botanique national méditerranéen, RESEDA-FLORE. 2020, 11 p.

LE BERRE, M., DIADEMA, K. (coord.). *Hiérarchisation des taxons – Stratégie de conservation de la flore vasculaire en région méditerranéenne*. Rapport d’étude. Conservatoire botanique national méditerranéen, Conservatoire botanique national de Corse, Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire botanique national alpin, RESEDA-Flore. 2021, 23 p.

LE BERRE, M., PIAZZA, C., BIANCHIN, N., FORT, N., ANDRIEU, F., DELAGE, A., HUGOT, L., PIRES, M., DE BARROS, G., DIADEMA, K. *Typification des actions – Stratégie de conservation de la flore vasculaire en région méditerranéenne*. Rapport d’étude. Conservatoire botanique national méditerranéen, Conservatoire botanique national de Corse, Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire botanique national alpin, RESEDA-Flore, 2022, 12 p.

LE BERRE, M., PIAZZA, C., BIANCHIN, N., FORT, N., DIADEMA, K. *Priorisation des projets Typification des actions – Stratégie de conservation de la flore vasculaire en région méditerranéenne*. Rapport d'étude. Conservatoire botanique national méditerranéen, Conservatoire botanique national de Corse, Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire botanique national alpin, RESEDA-Flore. 2023, 11 p.

MEDAIL F., DIADEMA K., Biodiversité végétale méditerranéenne. In : *Annales de Géographie*, t. 115, n°651, 2006. pp. 618-640.

METROPOLE DU GRAND PARIS, *Plan biodiversité métropolitain*, 2022, 86 p.

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, *Stratégie nationale pour les aires protégées 2030. Plan d'actions 2021-2023*. 2021, 34 p.

MOTTA L., *Rapport de synthèse de l'inventaire citoyen de la biodiversité sur la forêt communale de Mouans-Sartoux 2011-2013*, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2014, 108 p.

NOBLE V., *Eléments pour un diagnostic sur les habitats naturels du futur Parc naturel régional des Préalpes d'Azur*, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 2010, 16 p.

NOBLE, V., VAN ES J., DELAUGE J., MEYER D. ET HAYOT C., *Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2016, 20 p.

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE, *Une boîte à outils pour accompagner le développement des Stratégies régionales pour la biodiversité*, <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1542>

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES, *Directive Territoriale d'Aménagement*, 2003, 148 p.

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, *Stratégie globale pour la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2014, 80 p.

REGION SUD, *Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, décembre 2024, 131 p.

REGION SUD, *Le Sud se lève pour la nature. Stratégie régionale pour la biodiversité 2025-2035 de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. 2025, 68 p.

REGION SUD, *Le Sud se lève pour la nature. Cahier des fiches mesures 2025-2035*. 2025, 118 p.

SAINT-ETIENNE METROPOLE, *Stratégie biodiversité métropolitaine*, mars 2023, 31 p.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR, *Charte forestière des Préalpes d'Azur 2023-2027 – Volet stratégie et plan d'actions*, 2023, 44 p.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR, *Charte forestière des Préalpes d'Azur 2023-2027 – Volet diagnostic*, 2023, 66 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR, *Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 2012-2024 - Rapport de Charte et annexes*, juillet 2011, 194 p.

TERRIN E., DIADEMA K., FORT N., *Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence – Alpes- Côte d'Azur et son plan d'actions*, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles et Conservatoire Botanique National Alpin, 2014, 396 p.

VILLE GRASSE, *Atlas de la Biodiversité Communale*

VILLE DE LYON, *Stratégie biodiversité*, Direction biodiversité et nature en ville, 2025, 51 p.

VILLE DE MOUANS-SARTOUX, *Plan local pour la biodiversité*, 2024, 11 p.

ANNEXE 1 : Fiches actions du PCAET :

- Action n°4 : Maintenir les continuités écologiques
- Action n°5 : Préserver la biodiversité du territoire
- Action n°6 : Développement d'une stratégie forestière territoriale
- Action n°20 : Favoriser la nature en ville
- Action n°38 : Dynamiser la démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse

ANNEXE 2 : Liste des taxons floristiques indigènes à enjeu fort et très fort en région PACA présents sur le territoire du Pays de Grasse

ANNEXE 3 : Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu très fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final

ANNEXE 4 : Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final.

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.2 PRÉSERVER LES MILIEUX ET RESSOURCES NATURELS

Action n°4 : Maintenir les continuités écologiques



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le Contrat de Transition Écologique (CTE) de la CAPG a été l'un des tous premiers signés en juin 2019 en France entre l'Etat, la collectivité, le Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur et les opérateurs publics (ADEME, CEREMA, Banque des Territoires) pour accompagner, soutenir et accélérer la transformation écologique des territoires dans une démarche innovante.

Avec le CTE priorisé sur la thématique biodiversité, qui a pris fin en juillet 2022, la CAPG et le PNR des Préalpes Côte d'Azur ont accompagné la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions parmi lesquelles certaines perdurent comme par exemple le développement de l'Aromatic Fablab.

Dans la continuité de ces actions, d'autres actions en faveur du maintien des continuités écologiques sont à poursuivre ou engager sur le territoire.



MESURES OPÉRATIONNELLES

Améliorer la connaissances des milieux et des espèces :

- Actualiser et compléter les inventaires des espaces naturels, espèces protégées et zones humides
- Réaliser des études de suivis des espèces et habitats emblématiques
- Réaliser un ou plusieurs Atlas de la biodiversité communale/intercommunale au cours de l'évaluation périodique

Améliorer la protection des espaces et milieux naturels :

- Création de la réserve internationale de ciel étoilé
- Identifier et sanctuariser les espaces naturels existants (en intégrant les corridors écologiques / zones humides) via une définition des secteurs prioritaires de protection (NATURA 2000 ou ZNIEFF) traduite dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU)
- Accompagner les porteurs de projet dans cette mise en œuvre en effectuant un suivi de la traduction dans les documents d'urbanisme
- Définir des trames vertes, bleues, noires, turquoise et brunes dans les PLU et les mettre en cohérence sur le territoire intercommunal en précisant des règles pratiques pour les rendre opérationnelles
- Conforter l'espace attribué aux trames vertes en définissant des zones tampon et des espaces de recul

Continuer à sensibiliser les usagers, services et élus sur l'importance des continuités écologiques :

- Réaliser des inventaires participatifs des espaces naturels et urbains
- Partager les connaissances et évolution des espèces sensibles ou protégées (risques et besoins des espèces) ex Sorties Nature
- Poursuivre le soutien aux structures d'EEDD qui organisent des actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance de la biodiversité
- Développer des aires terrestres éducatives avec les services périscolaires et les élèves des écoles
- Agir pour les trames bleues en entretenant les vallons secs, en désimperméabilisant les parkings dans le lit majeur, en végétalisant les rives et en préservant les continuités hydrauliques, sédimentaires etc



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
Non Quantifiable	Non Quantifiable	Non quantifiable
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	☐ Atténuation GES ☐ Production EnR&R ☒ Séquestration CO ₂
	☒ Préservation santé et biodiversité ☐ Sobriété énergétique ☐ Amélioration Qualité de l'Air ☒ Enjeu Social	



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires :

PNR, Etablissements scolaires et l'Education Nationale ;
Communes, Région, Services de l'Etat, Agence de l'Eau,
ARBE, OFB, Département (ENS), SMAGE Maralpin, LPO
Associations de défense de l'environnement, CEN -PACA /
GADSECA, Associations citoyennes, Bailleurs sociaux

CALENDRIER



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
- Services CAPG - Equipe PNR	6000 € convention LPO - ABC LPO 3500€/an - Sorties Natures 2450€	Appel à projet : Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : Jusqu'à 80% des dépenses éligibles Planète Science Méditerranée



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre et surfaces d'espaces naturels protégés
- Nombre d'inventaires ABC engagés / réalisés
- Evolution des espèces animales et végétales protégées



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ CTE
- ✓ SRCE
- ✓ Action Label CAE



Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.3 RENFORCER LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Action n°5 : Préserver la biodiversité du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Malgré les engagements mondiaux et nationaux, l'érosion de la biodiversité et l'accélération du changement climatique obligent à créer des organismes pour préserver l'environnement. Dans ce sens, divers projets ont vu le jour au sein de la CAPG en lien avec le Contrat de Transition Écologique comme par exemple le Centre de Soins de la Faune Sauvage des Alpes-Maritimes. Le CSAM est un espace dédié à la sauvegarde de la biodiversité implanté à Saint-Cézaire-sur-Siagne. Il a vocation à soigner les animaux sauvages ou en détresse pour les remettre en liberté dans leur habitat sans imprégnation humaine. Pour poursuivre cette dynamique, la CAPG prépare sa candidature à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » qui a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

Objectif : Devenir un Territoire engagé pour la nature.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre l'accompagnement et le soutien de l'association Paca pour Demain dans la gestion du Centre de Soins de la Faune Sauvage des Alpes -Maritimes et faire de même pour les autres associations agissant pour la préservation de la biodiversité
- Valoriser les activités du CSAM afin de sensibiliser le grand public
- Préparer la candidature au programme « Territoires engagés pour la nature » :
 - Réaliser un état des lieux des pratiques du territoire en termes de biodiversité
 - Définir un plan d'actions Biodiversité 2024 -2027 intégrant les enjeux locaux, régionaux et nationaux
 - Intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	☐ Atténuation GES	☐ Production EnR&R	☐ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	☐ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG – Service Environnement

Partenaires : PACA pour Demain, LPO, Office Français de la Biodiversité, ADEME, PNR, ARBE, CEN PACA, collectivités, associations

CALENDRIER

2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CAPG	Soutien financier autres associations : 24 k€ dont 10 k€ pour PACA pour Demain	Office Français de la Biodiversité (OFB) Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) - Provence-Alpes-Côte-D'azur



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'heures d'accompagnement mis en place auprès de l'association Paca pour Demain
- Financement du projet CSAM
- Nombre d'actions du plan d'actions pour la biodiversité
- Budget mobilisé pour la mise en œuvre du plan d'actions Biodiversité



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ TEN : Etat des lieux et plan d'actions biodiversité 2024 -2027

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.4 PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE FORESTIER

Action n°6 : Développement d'une stratégie forestière territoriale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire de la CAPG (et plus particulièrement celui du PNR des Préalpes d'Azur) est couvert à 67% de forêt. Le diagnostic PCAET a mis en évidence le rôle majeur des espaces forestiers qui séquestrent 108 teqCO_2/an , soit 36% des émissions GES du territoire. La fonction de puits carbone de ces espaces forestiers est cependant fragile. Elle est menacée par une baisse de la croissance des arbres (sécheresse), une augmentation de leur mortalité (risque incendie, attaques de ravageurs...) et l'augmentation du prélèvement (bois d'œuvre, bois énergie). Par ailleurs, au-delà du cycle carbone, les espaces forestiers assurent des fonctions écologiques de premier ordre sur le cycle de l'eau (infiltration des eaux de pluie et régulation), la qualité de l'air (évapotranspiration et épuration de l'air), la biodiversité des milieux et la limitation de l'érosion des sols.

Les forêts de la CAPG sont aussi une ressource économique locale importante et un lieu de fréquentation sportif ou touristique prisé. Les attentes sociétales sur les forêts sont donc fortes et font l'objet d'enjeux et visions parfois contradictoires. C'est pour répondre à ces enjeux que le PNR des Préalpes d'Azur a engagé une démarche d'élaboration de la stratégie forestière territoriale (en 2021-2023) qui s'est traduit par l'adoption de la Charte Forestière Territoriale en avril 2023.

Afin de préserver la biodiversité, il paraît nécessaire de structurer la filière forêt-bois afin de garantir une gestion responsable et durable des ressources forestières. En effet, une exploitation raisonnée permet de valoriser les produits issus de la forêt, tout en mettant en avant leur qualité et leur caractère respectueux de l'environnement.

Cela contribue au développement de l'industrie forestière avec des retombées économiques locales et la création d'emplois durables. Structurer cette filière permet de mettre en place des normes et des standards pour assurer la traçabilité et la durabilité des produits forestiers, ainsi que pour promouvoir les pratiques forestières respectueuses de l'environnement. Pour cela, il s'agit de mobiliser les propriétaires pour une gestion durable de leurs forêts, d'encourager une gestion sylvicole des jeunes forêts en mutation, d'expérimentation d'un fonds pour la gestion sylvicole et de mener des études sur l'installation de chaudières bois collectives.

Objectif : Participer à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte Forestière Territoriale.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Identifier et suivre les différents potentiels des espaces forestiers
- Accompagner les propriétaires forestiers dans la valorisation de leurs forêts
- Accompagner l'intégration de pratiques sylvicoles en faveur de la résilience
- Adapter et accompagner la consommation locale en bois :
 - Soutenir le développement du bois-énergie par la mise en place de chaudières bois collectives
 - Encourager l'utilisation de granulés bois chez les particuliers
 - Mettre en place une stratégie marketing pour stimuler les différentes démarches
- Approfondir la connaissance sur les actions des acteurs locaux visant la préservation, le développement et la valorisation des massifs forestiers du territoire de la CAPG dont la connaissance des potentiels économiques sylvicoles (bois énergie, approvisionnement des chaufferies, bois construction, matériaux biosourcés...)
- Accompagner et structurer les porteurs de projets et les entreprises de la filière
- Favoriser un accueil en forêt intégratif de la biodiversité des enjeux
- Informer et sensibiliser les usagers aux enjeux de la forêt et du bois
- Mener des études sur l'installation de chaudières bois collectives (bâtiment CAPG ou accompagner les communes)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
2.5 ktCO2/an Matériaux biosourcés	47GWh Bois énergie		Augmentation des PM10, PM2.5, COVnM, NOx	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	☐ Amélioration Qualité de l'Air	☐ Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages : CAPG

Partenaires : PNR, ONF, COFOR, Chambre d'agriculture, CNPF

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG Communes COFOR		Plan de relance Forêts Fond Chaleur ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'utilisation du bois pour le bois-énergie / la construction
- Nombre de nouvelles chaudières à bois
- Nombre de sensibilisations effectuées sur la thématique
- Nombre d'accompagnement sur les chaudières à bois collectives

Indicateur Label CAE :

- 16.a - Consommation de chaleur/rafraichissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh)
- 16.b - Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraichissement - patrimoine collectivité (%)
- 62 - Part de surface forestière certifiée (%)



Algoe
conseil en énergie



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- Les Forêts des Préalpes d'Azur face au changement climatique, PNR (janv. 2023)
- PRFB
- SRB
- CFT
- Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.1 (A) MÉNAGER ÉCOLOGIQUEMENT LE TERRITOIRE

Action n°20 : Favoriser la nature en ville



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Favoriser la nature en ville et désimperméabiliser les surfaces urbaines contribuent à rendre les villes plus agréables et plus résilientes. La désimperméabilisation permet de réduire l'effet d'îlots de chaleur et aide à la protection contre les inondations en permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol et en augmentant sa capacité à absorber l'eau. La nature en ville favorise la biodiversité en offrant un habitat pour la faune et la flore locales et participe à améliorer la qualité de l'air grâce à une végétation qui peut aider à réduire la pollution de l'air en filtrant les polluants atmosphériques. De plus, la végétation peut aider à réduire le bruit urbain en absorbant le son.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre les démarches de labellisation refuge LPO
- Labellisation refuges LPO du siège de l'Agglo
- Multiplier la présence de nichoirs sur le territoire
- Promouvoir des projets de désimperméabilisation (jardin de pluie, noues paysagères...) et la déconnexion des eaux de pluies dans les opérations d'aménagement
- Continuer le développement du projet d'un jardin de pluie sur le parking de la Gare SNCF à Grasse
- Appliquer la modification faite du PLU de la Ville de Grasse pour intégrer un volet « Protection de la nature en ville »
- Promouvoir la renaturation
- Favoriser la mise en place de jardins partagés
- Poursuivre la sensibilisation aux abeilles avec la mise à disposition d'une ruche connectée dans les établissements scolaires
- Poursuivre les formations à la restauration des restanques auprès des particuliers



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
115 t de CO2eq	415 MWh		Non quantifiable	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	☐ Atténuation GES	☐ Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG – Chargé de mission biodiversité

Partenaires : Ville de Grasse, LPO, CEN PACA, établissements scolaires, Communes

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service environnement CAPG Associations	1,5 M d'euros projet « jardin de pluie » sur le secteur de la gare Etude nichoirs: 26K€ 2000€/jardin partagé MAD ruche 2300€/an Formation restauration restanques 1800€/an	Fonds Vert CNTD (Région) Agence de l'Eau



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de désimperméabilisation
- Nombre de construction incluant des critères de biodiversité
- Nombre de projets de renaturation



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

✓ PLU



Algoe
consultants

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CAE

Action n°38 : Dynamiser la démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire s'est déjà engagé dans une démarche de préservation de la biodiversité au travers de la réduction de la pollution lumineuse avec son programme d'actions relatif au dispositif de Réserve Internationale de Ciel étoilé qu'il s'agira d'étendre à l'ensemble du territoire du PNR

Un Plan Lumière sur l'ensemble des communes de la CAPG permettra d'établir les zones à renouveler en termes d'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie et limiter la pollution lumineuse. La poursuite des efforts fait en matière d'achat d'énergie verte est à valoriser et encourager

Objectif : réduire les consommations de l'éclairage public et alimenter l'éclairage public à 100% d'électricité verte d'ici 2032



MESURES OPÉRATIONNELLES

Massifier les actions engagées :

- Renforcer les échanges avec les communes sur l'éclairage public et plus généralement sur l'éclairage (dont les enseignes) du territoire et ses potentiels de réduction (énergie et pollution lumineuse)
- Remplacer les éclairages publics vieillissants et favoriser le développement de l'éclairage par LED
- Viser l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) à l'échelle du territoire pour permettre l'état des lieux de la pollution lumineuse. Faire émerger les préconisations à prendre
- Multiplier les actions de sensibilisations sur la pollution lumineuse (sorties nocturnes, Nocturnes du Pays de Grasse)
- Accompagner les communes dans l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP). Seule la commune de Grasse en possède un à ce jour

S'appuyer sur le projet de réserve internationale ciel étoilé, « RICE » :

- Développer la zone tampon de la zone cœur en ilots pour garantir une protection du ciel nocturne
- S'appuyer sur le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) pour élaborer un Plan Lumière



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Peu d'impact (électricité)	-3% de consommations d'énergie par an		Non quantifiable	
ENJEUX :	☐ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	☐ Production EnR&R	☐ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	☐ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, EDD PNR, Enedis, Planète Science Méditerranée, LPO
Concernant l'accidentologie : Gendarmerie, police rurale et nationale

Calendrier

2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services Environnement et Energie CAPG	Budget commune sur remplacement éclairage (variable) Sorties nocturnes 2500€	Fonds Verts Green DEAL CRET (Région)



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public
 - Nombres d'échanges/sensibilisation à destination des communes
 - Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés »
 - Nombre de RLP engagés
- Indicateur Label CAE :
- 13.d - Dépenses énergétiques - éclairage public (euros)
 - 20 - Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ SDAL à venir



ANNEXE 2 : Liste des taxons floristiques indigènes à enjeu fort et très fort en région PACA présents sur le territoire du Pays de Grasse

Nom du taxon	Nom vernaculaire	Communes d'observation	Enjeux	Statuts						Priorisation des projets (LE BERRE et al. 2023)
				Directive Habitats	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Protection nationale	Protection régionale	Espèce Déterminante ZNIEFF PACA	
<i>Anthemis cretica subsp. gerardiana</i>	Anthémis de Gérard	Les Mijouls ; Saint-Vallier-de-Thiery	Très fort		X				X	Suivi
<i>Arundo donaciformis</i>	Fausse canne de Pline	Grasse	Très fort		X	X				Plan local d'action
<i>Asplenium jahandiezii</i>	Doradille du Verdon	Les Mijouls	Très fort	X	X		X		X	Bilan stationnel
<i>Bellevallia romana</i>	Jacinthe romaine	Grasse ; Mouans-Sartoux ; La Roquette-sur-Siagne ; Pégomas	Très fort		X	X	X		X	Bilan stationnel
<i>Campanula albicans</i>	Campanule blanchâtre	Le Mas	Très fort		X	X	X		X	Taxon prioritaire
<i>Coronilla valentina</i>	Coronille de Valence	Grasse	Très fort		X			X	X	Surveillance
<i>Cytisus ardoinoi</i>	Cytise d'Ardoine	Andon ; Saint-Vallier-de-Thiery ; Le Mas	Très fort		X		X			Suivi
<i>Erodium rodiei</i>	Erodium de Rodié	Saint-Vallier-de-Thiery	Très fort		X	X	X		X	Suivi
<i>Holosteum breistrofferi</i>	Holostée de Breistroffer	Andon	Très fort		X			X	X	Taxon prioritaire
<i>Leucojum pulchellum</i>	Nivéole jolie	Grasse	Très fort		X					Bilan stationnel
<i>Lythrum junceum</i>	Salicaire jonc	Mouans-Sartoux ; La Roquette-sur-Siagne ; Pégomas ; Le Tignet	Très fort		X	X				Surveillance
<i>Oenanthe globulosa</i>	Oenanthe globuleuse	La Roquette-sur-Siagne	Très fort		X	X			X	Bilan stationnel
<i>Ophrys arachnitiformis</i>	Ophrys en forme d'araignée	Saint-Vallier-de-Thiery ; Saint-Cézaire-sur-Siagne ; Grasse ; Auribeau-sur-Siagne ; Mouans-Sartoux	Très fort		X				X	
<i>Phyteuma villarsii</i>	Raiponce de Villars	Saint-Auban	Très fort		X		X		X	Bilan stationnel
<i>Serapias olbia</i>	Sérapias d'Hyères	Saint-Vallier-de-Thiery ; Mouans-Sartoux	Très fort		X			X	X	Suivi
<i>Acanthoprasium frutescens</i>	Ballote buissonnante	Le Mas	Fort		X			X	X	Taxon prioritaire
<i>Aira provincialis</i>	Canche de Provence	Le Tignet	Fort		X			X	X	Suivi
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	Pégomas ; La Roquette-sur-Siagne	Fort		X			X	X	
<i>Anemone halleri subsp. halleri</i>	Pulsatille de Haller	Andon	Fort		X		X			Suivi
<i>Arenaria cinerea</i>	Sabline cendrée	Saint-Auban ; Gars ; Andon ; Briançonnet ; Valderoure ; Le Mas	Fort		X			X	X	Suivi
<i>Asperula hexaphylla</i>	Aspérule à six feuilles	Le Mas	Fort		X		X		X	Suivi
<i>Carex punctata</i>	Laïche ponctuée	Mouans-Sartoux	Fort		X			X		
<i>Cephalaria transylvanica</i>	Céphalaire de Transylvanie	Grasse ; Mouans-Sartoux ; La Roquette-sur-Siagne	Fort		X	X		X	X	Surveillance
<i>Galium rubioides</i>	Gaillet fausse garance	Saint-Auban	Fort		X	X		X	X	Surveillance
<i>Geranium lanuginosum</i>	Géranium laineux	Le Tignet	Fort		X			X	X	Taxon prioritaire
<i>Gladiolus dubius</i>	Glaïeul douteux	La Roquette-sur-Siagne ; Le Tignet	Fort		X		X			
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis odorant	Caille	Fort		X	X		X	X	
<i>Klasea lycopifolia</i>	Serratule à feuilles de lycoper	Séranon ; Valderoure ; Caille ; Andon ; Saint-Auban	Fort	X	X		X		X	Suivi
										Taxon prioritaire

Nom du taxon	Nom vernaculaire	Communes d'observation	Enjeux	Statuts						
				Directive Habitats	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Protection nationale	Protection régionale	Espèce Déterminante ZNIEFF PACA	Priorisation des projets (LE BERRE et al. 2023)
<i>Malva punctata</i>	Mauve ponctuée	Pégomas ; La Roquette-sur-Siagne ; Mouans-Sartoux ; Grasse	Fort		X			X	X	Surveillance
<i>Muscari botryoides</i>	Muscari fausse botryde	Le Tignet	Fort		X			X	X	
<i>Myosotis speluncicola</i>	Myosotis des grottes	Saint-Auban	Fort		X	X		X	X	Suivi
<i>Nerium oleande</i>	Laurier-rose	La Roquette-sur-Siagne ; Mouans-Sartoux	Fort		X		X		X	
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	Valderoure	Fort		X			X	X	Surveillance
<i>Ophioglossum lusitanicum</i>	Ophioglosse du Portugal	Mouans-Sartoux	Fort		X			X	X	
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de Bertoloni	Mouans-Sartoux ; Le Tignet ; Peymeinade ; Saint-Cézaire-sur-Siagne ; Grasse ; Saint-Vallier-de-Thiery	Fort		X		X			
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence	Grasse ; Mouans-Sartoux ; Auribeau-sur-Siagne ; Le Tignet ; Saint-Cézaire-sur-Siagne ; Saint-Vallier-de-Thiery	Fort		X			X		Suivi
<i>Ophrys speculum</i>	Ophrys miroir	Mouans-Sartoux	Fort		X		X		X	
<i>Phalaris paradoxa</i>	Alpiste paradoxal	Pégomas	Fort		X			X		
<i>Potentilla alba</i>	Potentielle blanche	Séranon ; Saint-Auban ; Andon	Fort		X	X		X	X	Surveillance Taxon prioritaire
<i>Ranunculus velutinus</i>	Renoncule veloutée	Auribeau-sur-Siagne ; Pégomas	Fort		X	X		X	X	Surveillance Taxon prioritaire
<i>Sedum fragrans</i>	Orpin odorant	Saint-Vallier-de-Thiery ; Gars ; Escragnolles ; Séranon ; Le Mas	Fort		X			X	X	Suivi
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias négligé	Mouans-Sartoux ; Auribeau-sur-Siagne ; Le Tignet	Fort		X		X			Suivi Taxon prioritaire
<i>Symphytum bulbosum</i>	Consoude bulbeuse	La Roquette-sur-Siagne ; Mouans-Sartoux ; Grasse ; Auribeau-sur-Siagne ; Pégomas ; Peymeinade	Fort		X	X		X	X	
<i>Vitex agnus-castus</i>	Gattilier	Grasse	Fort		X		X		X	Surveillance

ANNEXE 3 : Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu très fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final

Données extraites du rapport LE BERRE M. ET AL. 2017

Abréviations : biogéo. = biogéographique, vuln. = vulnérabilité, artif. = artificialisation, TFO = très fort.

Nom du taxon	Score rareté biogéo.	Score rareté locale	Score vuln. habitat	Score artif.	Score menaces	Score final	Rang	Enjeu
<i>Arundo donaciformis</i>	5	5	5	5	5	15	1	TFO
<i>Leucojum pulchellum</i>	5	5	4,5	5	4,75	14,75	2	TFO
<i>Serapias olbia</i>	5	4	3	5	4	13	7	TFO
<i>Erodium laciniatum</i>	2	5	5	5	5	12	11	TFO
<i>Holosteum breistrofferi</i>	5	5	2	2	2	12	11	TFO
<i>Anthemis cretica</i> subsp. <i>gerardiana</i>	5	4	2,5	3	2,75	11,75	12	TFO
<i>Asplenium jahandiezii</i>	5	5	1,5	2	1,75	11,75	12	TFO
<i>Lythrum junceum</i>	2	5	4,5	5	4,75	11,75	12	TFO
<i>Oenanthe globulosa</i>	2	5	4,5	5	4,75	11,75	12	TFO
<i>Bellevalia romana</i>	2	5	4	5	4,5	11,5	13	TFO
<i>Campanula albicans</i>	5	5	1	2	1,5	11,5	13	TFO
<i>Cytisus ardoinoi</i>	5	4	3	2	2,5	11,5	13	TFO
<i>Ophrys arachnitiformis</i>	5	3	2	5	3,5	11,5	13	TFO
<i>Phyteuma villarsii</i>	5	5	1	2	1,5	11,5	13	TFO
<i>Coronilla valentina</i>	2	5	3,5	5	4,25	11,25	14	TFO

Le score final est compris entre 3 et 15.
Les taxons ayant le score final le plus proche de 15 sont ceux qui présentent les plus forts enjeux de conservation.

ANNEXE 4 : Hiérarchisation des taxons floristiques indigènes à enjeu fort présents sur le territoire du Pays de Grasse en fonction de leur score final

Données extraites du rapport LE BERRE M. ET AL. 2017

Abréviations : biogéo. = biogéographique, vuln. = vulnérabilité, artif. = artificialisation, FOR = fort.

Nom (TAXREF v7)	Score rareté biogéo.	Score rareté locale	Score vuln. habitat	Score artif.	Score menaces	Score final	Rang	Enjeu
<i>Aira provincialis</i> Jord., 1852	5	3	2	4	3	11	15	FOR
<i>Galium rubioides</i> L., 1753	3	5	1	5	3	11	15	FOR
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L., 1753	2	4	5	5	5	11	15	FOR
<i>Ranunculus velutinus</i> Ten., 1825	2	5	3	5	4	11	15	FOR
<i>Arenaria cinerea</i> DC., 1815	5	4	1,5	2	1,75	10,75	16	FOR
<i>Sedum fragrans</i> 't Hart, 1983	5	4	1,5	2	1,75	10,75	16	FOR
<i>Acanthoprasium frutescens</i> Spenn., 1843	5	4	1	2	1,5	10,5	17	FOR
<i>Asperula hexaphylla</i> All., 1785	5	4	1	2	1,5	10,5	17	FOR
<i>Cephalaria transylvanica</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	2	5	2	5	3,5	10,5	17	FOR
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	2	4	4	5	4,5	10,5	17	FOR
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	2	4	3,5	5	4,25	10,25	18	FOR
<i>Klasea lycopifolia</i> (Vill.) Á.Löve & D.Löve	3	4	4	2	3	10	19	FOR
<i>Phalaris paradoxa</i> L., 1763	2	4	3	5	4	10	19	FOR
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	3	3	4	4	4	10	19	FOR
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	2	4	4,5	3	3,75	9,75	20	FOR
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich., 1817	2	5	3,5	2	2,75	9,75	20	FOR

Le score final est compris entre 3 et 15. Les taxons ayant le score final le plus proche de 15 sont ceux qui présentent les plus forts enjeux de conservation.

<i>Ophrys speculum</i> Link, 1799	2	4	2,5	5	3,75	9,75	20	FOR
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	2	3	4	5	4,5	9,5	21	FOR
<i>Anemone halleri</i> All., 1773	4	4	2	1	1,5	9,5	21	FOR
<i>Geranium lanuginosum</i> Lam., 1788	2	5	2	3	2,5	9,5	21	FOR
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	2	4	2	5	3,5	9,5	21	FOR
<i>Myosotis speluncicola</i> (Schott ex Boiss.) Rouy, 1881	3	5	2	1	1,5	9,5	21	FOR
<i>Potentilla alba</i> L., 1753	2	5	3	2	2,5	9,5	21	FOR
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	2	4	2	5	3,5	9,5	21	FOR
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	2	3	3,5	5	4,25	9,25	22	FOR
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Mill., 1768	2	5	2,5	2	2,25	9,25	22	FOR
<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	1	4	4,5	4	4,25	9,25	22	FOR
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	3	3	2,5	4	3,25	9,25	22	FOR
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	4	2	2,5	5	3,75	9,75	20	FOR

PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ DU PAYS DE GRASSE



RENSEIGNEMENTS :

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET CADRE DE VIE
DU PAYS DE GRASSE

☎ 04 97 05 22 58
✉ EDD@PAYSDEGRASSE.FR



CONCEPTION :
Pays de Grasse - Janvier 2026

CRÉDITS PHOTOS :
© Pays de Grasse
© freepik.com
© unsplash.com
© IPO PACA
© PNR des Préalpes d'Azur
© Clément Lelièvre
© Caroline Giorgi